



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA
CANADA LANDS COMPANY

Lieu historique national du Canada du canal de Lachine



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE, BASSINS Nos. 1, 2 et 3
CANAL DE LACHINE, SITE 612G,



SACL
Société d'Archéomatique
Chronogramme-Lauverbec

5520, Chabot
Bureau 304
Montréal (Québec) H2H 2S7
Cell (514) 943-6900

Janvier 2009

**INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DES BASSINS Nos. 1, 2 ET 3, MONTRÉAL (612G-16A)**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA
Lieu historique national du Canada du Canal de Lachine

SACL inc., janvier 2009

TABLE DES MATIÈRES

Page couverture : Bassin No. 1 en 1903. (Archives nationale du Canada, 158-03-13-ic 0052)

Liste des plans	v
Liste des figures	vi
Liste des tableaux	viii
Équipe de travail	ix
SOMMAIRE	10
1. CONTEXTE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	13
1.1 Mandat et aire d'étude.....	13
1.2 Étude polyphasée et planification de l'inventaire archéologique.....	13
1.3 L'intervention sur le terrain	13
1.4 L'analyse des données	14
2. L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SECTEUR À L'ÉTUDE	15
2.1 La stratégie d'intervention au terrain	34
3. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE 2008	36
3.1 Le Bassin No. 3	36
3.1.1 Le sondage 612G-16A.....	36
3.1.2 Le sondage 612G-16B.....	39
3.1.3 Le sondage 612G-16C.....	41
3.1.4 Le sondage 612G-16D.....	43
3.1.5 Le sondage 612G-16E.....	45
3.2 Le Bassin No. 2	49
3.2.1 Le sondage 612G-16F.....	49
3.2.2 Le sondage 612G-16G.....	53
3.2.3 Le sondage 612G-16H.....	56
3.2.4 Le sondage 612G-16J.....	60
3.2.5 Le sondage 612G-16K.....	63
3.3 Le Bassin No. 1	68
3.3.1 Le sondage 612G-16L.....	68
3.3.2 Le sondage 612G-16M.....	72
3.3.3 Le sondage 612G-16N.....	76
3.3.4 Le sondage 612G-16P.....	79
3.3.5 Le sondage 612G-16Q.....	82
4.0 POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE SUR LE SITE DES BASSINS 4, 3, 2, 1	87
ET STRATÉGIE D'INVENTAIRE AU TERRAIN, PHASE III	
4.1 Le potentiel archéologique.....	87
4.2 La stratégie d'inventaire au terrain.....	100
4.2.1 L'opération 17.....	100
4.2.2 Méthodologie d'intervention.....	101
BILAN ET RECOMMANDATIONS	102
BIBLIOGRAPHIE	106

ANNEXES

Attribution des lots

Liste des coordonnées d'arpentage

Catalogue des photographies

Répertoire des vestiges immobiliers

LISTE DES PLANS

Plan 1	Localisation des tranchées, des vestiges et des coupes stratigraphiques relevés lors de l'inventaire de 2008
Plan 2	Coupe stratigraphique, sondage 16A, paroi est.
Plan 3	Coupe stratigraphique, sondage 16B, paroi sud.
Plan 4	Coupe stratigraphique, sondage 16C, paroi nord.
Plan 5	Coupe stratigraphique, sondage 16D, paroi sud.
Plan 6	Coupe stratigraphique, sondage 16E, paroi nord.
Plan 7	Coupe stratigraphique, sondage 16F, paroi sud.
Plan 8	Coupe stratigraphique, sondage 16G, paroi nord.
Plan 9	Coupe stratigraphique, sondage 16H, paroi nord.
Plan 10	Coupe stratigraphique, sondage 16J, paroi sud.
Plan 11	Coupe stratigraphique, sondage 16K, paroi ouest.
Plan 12	Coupe stratigraphique, sondage 16L, paroi ouest.
Plan 13	Coupe stratigraphique, sondage 16M, paroi sud.
Plan 14	Coupe stratigraphique, sondage 16N, paroi sud.
Plan 15	Coupe stratigraphique, sondage 16P, paroi nord.
Plan 16	Coupe stratigraphique, sondage 16Q, paroi sud.
Plan 16	Étude polyphasée, période 1840-1879.
Plan 17	Étude polyphasée, période 1879-1896.
Plan 18	Étude polyphasée, période 1896-1920.
Plan 19	Étude polyphasée, période 1920-1939.
Plan 20	Étude polyphasée, période 1939-2008.
Plan 21	Étude polyphasée, période 1840-1879.
Plan 22	Stratégie d'inventaire archéologique, phase III, bassins Nos. 4, 3, 2, 1.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** Plan illustrant l'aire d'étude. (Source Ville de Montréal, section géomatique, SACL inc.)
- Figure 2** Extrait d'une carte dressée W.H. McKenzie en 1851. (Atlas of the City of Montreal, plate 52 BNQ).
- Figure 3** Extrait d'une carte de J. Duncan Montréal montrant les nouvelles limites du bassin Saint-Gabriel en 1853. (Mc Gill University library, rare book department , Cote n° G82m, 1853, Map Collection).
- Figure 4** Extrait d'un plan daté de 1860 illustrant le projet d'aménagement des bassins No. 1 et 2 à l'emplacement du bassin Saint-Gabriel. (Proposed Plan for completing St-Gabriel Basin Lachine Canal, John Sippell, Supertintending Engineer, Montreal, 2 avril 1860)
- Figure 5** Extrait d'un plan de 1872 montre que le bassin Saint-Gabriel possède toujours le même aspect que lors de la publication du projet de Sippel en 1860. Map of the Island and City of Montreal, 18/2". (Government of Canada, in the year 1872, by John Johnston, C.E., in the Office of the Minister of Agriculture. Mc Gill University library, rare book department , Cote n° 280MZJ64, 1872, Map Collection)
- Figure 6** Extrait d'un plan de Hopkins en 1879 identifiant l'emplacement du futur bassin 4, de ses cales sèches (Dry docks) et d'une série de bâtiments situés sur les terres de la Couronne (lots 1194, 1194, 1196, 1197). (Hopkins, Henri Whitmer / 0205-007, 012 / 1879, plate M, BNQ, MIC A1316).
- Figure 7** Extrait d'un plan de Goad en 1881 montrant l'intensification du bâti sur les lots 1193, 1194, 1197. Le bassin 4 est encore au stade de projet. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1881 / plate 22. BNQ NMC 16376).
- Figure 8** Extrait d'un plan de Goad en 1890, montrant les limites des cales sèches. (Goad, Charles E/ 0206-035/ 1890/ vol. 1, plate 22. BNQ NMC 16368).
- Figure 9** De nouveaux bâtiments sont construits dans la zone située entre les bassins No. 3 et No. 2. Un autre bâtiment a front sur la rue Ottawa. (Goad, Charles E/ 0206-035/ 1890/ vol. 1, plate 23. BNQ NMC 16368)
- Figure 10** Vue panoramique prise depuis la cheminée de la centrale électrique de la Montreal Street Railway en 1896. (Archives photographiques Notman, Musée Mc Cord, cliché 2944).
- Figure 11** Extrait d'un plan de Goad en 1909 montrant la localisation de la *Grier Jimber Co. Ltd* sur la berge Sud-ouest du bassin 4. La section nord du terrain est occupée par la *Canadian Sand & Gravel Co. Ltd*. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 37. BNQ NMC16064).
- Figure 12** Le plan de Goad en 1909 identifie entre les bassins No. 3 et No. 2, l'entrepôt de charbon de la *Robertson* et les bureaux de la compagnie (*office*) de front sur la rue Ottawa. La partie nord-est de la zone est occupée par les bureaux de la *Montreal Sand & Gravel Co.* et un atelier d'usinage. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 37. BNQ NMC16064).
- Figure 13** Ce plan de Goad daté de 1909 localise les chutes à charbon de la *Ogdensburgs Coal & Towing Co.* qui a front sur la rue du Séminaire. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 39. BNQ NMC16064).
- Figure 14** Vue aérienne des bassins No. 1, 2, 3 et 4 prise en 1948. À cette époque les berges des bassins servent encore de lieu d'entreposage aux matériaux en transit. On y remarque que la zone comprise entre les bassins No.3 et 2 est désormais occupée par d'immenses hangars qui s'étendent du canal jusqu'à la rue Ottawa. (Anonyme Parcs Canada, NMC 158-03-13-ic606)

- Figure 15** Le plan Underwriter's de 1964 identifie la localisation de la Société de Transport de Montréal sur la berge Nord-ouest du bassin 4. La section sud du terrain est occupée par une cour à bois. (Underwriter's Survey Bureau, Montreal, Vol 1, planche 37, jan.1964 BNQ NMC10282).
- Figure 16** Le plan Underwriter's de 1964 identifie la compagnie *Eastern Canada Shipping Ltd* et l'entreprise *Poirier Transport Ltée* sur la berge est du bassin 4 (Underwriter's Survey Bureau, Montreal, Vol 1, planche 37, jan.1964 BNQ NMC10282).
- Figure 17** Plan synthèse des ressources archéologiques recensées dans le secteur des bassins No. 4, 3, 2, et 1. (Tiré de l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine, Archemi, Parcs Canada, 1999)
- Figure 18** Mur nord du bassin No. 3 (612G-16A1). Cinq assises régulières de pierres équarries formant quatre empattements successifs sur le parement intérieur au bassin. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 8).
- Figure 19** Mur ouest du bassin No. 2 (612G-16F1) et mur de structure inconnue à l'arrière (612G-16F2). Un couronnement de béton en deux sections sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 74).
- Figure 20** Mur est du bassin No. 2 (612G-16G1). Un couronnement de béton sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 63).
- Figure 21** Mur est du bassin No. 2 (612G-16H1). Un couronnement de béton sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 38).
- Figure 22** Mur nord du bassin No. 2 (612G-16K1). Un couronnement de béton sur deux assises de bois disposées sur six rangées (Photo numérique 612G08R1E, cliché 15).
- Figure 23** Mur nord du bassin No. 1 (612G-16L1). Des assises de bois protégées par un batardeau. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 24).
- Figure 24** Mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1). Une surface d'asphalte recouvrant une plaque de métal. Un garde de métal (612G-16M2) se trouve devant le parement intérieur. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 89).
- Figure 25** Garde de métal (612G-16M2) devant le parement du mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1). (Photo numérique 612G08R1E, cliché 92).
- Figure 26** Mur est du bassin No. 1 (612G-16N1). Aucune assise sous-jacente ne fut mise au jour sous ce bloc de béton. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 46).
- Figure 27** Mur ouest du bassin No. 1 (612G-16P1). Un couronnement de béton, de largeur double, en une ou deux sections, reposant sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 50).
- Figure 28** La cale sèche no 4 de Chatham en Angleterre présente également une série d'empattements. Cet ouvrage a été agrandi entre 1908 et 1910. (Source : www.chdt.org.uk/NetsiteCMS.php?pageid=131).
-

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16A
Tableau 2:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16B
Tableau 3:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16C
Tableau 4:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16D
Tableau 5:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16E
Tableau 6:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16F
Tableau 7:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16G
Tableau 8:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16H
Tableau 9:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16J
Tableau 10:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16K
Tableau 11:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16L
Tableau 12:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16M
Tableau 13:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16N
Tableau 14:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16P
Tableau 15:	Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16Q
Tableau 16 :	Liste des ressources archéologiques potentielles sur le terrain à l'étude

ÉQUIPE DE TRAVAIL

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA.

Johanne Boucher

Gestionnaire de projet

Aldo Sylvestre

Gestionnaire de projet

ÉQUIPE DE TRAVAIL DE SACL inc.

François Véronneau

Archéologue chargé de projet SACL inc., gestion générale et coordination (relevés d'arpentage, cartographie AutoCad, étude de potentiel et stratégie d'intervention)

François Vigneault

Archéologue, (Enregistrement des données sur le terrain, analyse, recherche, rédaction du rapport et du répertoire des vestiges immobiliers et de services publics)

Réjean Surprenant

Géomaticien
(Calcul des coordonnées, mise en plan AutoCad)

Pierre LaRue

Architecte et urbaniste
(Plans polyphasés des secteurs à l'étude)

Léon Bonneville

Technicien de terrain
(Fouille, enregistrement et relevés techniques)

Diane Verdon

Secrétaire administrative

SOMMAIRE

La Société immobilière du Canada prévoit développer le quadrilatère compris entre les rues Ottawa au nord, du Séminaire à l'est, Richmond à l'ouest, et le Lieu historique national du Canada du canal de Lachine au sud. Ce quadrilatère riverain des berges du canal de Lachine et de sa piste cyclable comprend un immense bâtiment construit en 1978 par Poste Canada et aujourd'hui abandonné, qui occupe toute la moitié est du terrain. Sa partie ouest est aménagée en stationnement. L'ensemble de ce quadrilatère comprenait autrefois quatre bassins s'étendant de la berge du canal jusqu'à la rue Ottawa, bassins qui furent remblayés entre 1966 et 1971, suite à la fermeture du canal de Lachine et de l'ouverture de la Voie Maritime du Saint-Laurent en 1959 (figure 1).

Un premier mandat d'inventaire archéologique a été donné à la SACL inc. par la Société immobilière du Canada en 2005 afin de localiser et de caractériser les murs de revêtement du bassin No. 4 localisé dans le stationnement à l'extrémité ouest du quadrilatère¹. Cinq tranchées (612G-15A à 15E) ont alors été décapées mécaniquement afin de mettre au jour certains segments des murs de maçonnerie du bassin. Les résultats de cette intervention ont confirmé la conservation exceptionnelle de cet ouvrage datant de 1883.

Un second mandat d'inventaire archéologique a été accordé à la SACL inc. durant l'été 2008 afin de localiser et de caractériser les murs des bassins Nos. 3, 2, et 1 sur la portion résiduelle du quadrilatère. Ce mandat comprenait également une analyse de potentiel archéologique du quadrilatère afin d'élaborer une stratégie d'inventaire des ressources archéologiques dans les zones résiduelles situées autour des bassins.

Au cours de cette intervention, quinze tranchées mécaniques ont été implantées à partir des données disponibles dans l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine². Leur emplacement a été déterminé à partir des stations géoréférencées d'un polygone d'arpentage réalisé sur le terrain avant le début de l'intervention.

Cette inventaire archéologique a permis la localisation, la description, l'enregistrement et l'analyse du tissu archéologique et des vestiges des murs des bassins. Ces vestiges ont été photographiés, localisés en plan et en élévation puis enregistrés sur des fiches descriptives conformes aux standards de Parcs Canada. Ces fiches sont présentées en annexe du rapport avec les recommandations d'usage concernant l'intégrité de ces vestiges et leur conservation à long terme. La base des murs des bassins n'a pas été atteinte durant les travaux pour des raisons de profondeur de tranchée et de sécurité.

De façon générale, l'intervention archéologique réalisée par SACL durant l'été 2008 a permis de caractériser neuf segments des anciens murs de revêtement associés aux bassins Nos. 3, 2, et 1. Six des tranchées se sont avérées négatives, dont quatre à l'emplacement du bassin No. 3, une au bassin No. 2 et une au bassin No. 1. Les vestiges des bassins No. 2 et No. 1 ont évidemment été mis au jour dans les zones situées à l'extérieur du périmètre du bâtiment du

¹ SACL Inc, *Inventaire archéologique, bassin No. 4, Canal de Lachine, 612G. Rapport préliminaire*. Société Immobilière du Canada, 2005.

² Archemi, *Étude de potentiel archéologique du canal de Lachine*, Parcs Canada, 1999.

tri postal. Nous n'avons donc pu colliger aucune donnée sur la nature ou l'état de ces vestiges dans les zones comprises sous le bâtiment, ni pu évaluer l'impact de sa construction sur ces ressources archéologiques.

Les types de murs de revêtement rencontrés lors de l'intervention nous renseignent sur les différentes périodes de construction des bassins et l'évolution de ces ouvrages jusqu'à leur remblaiement entre 1966 et 1971. Le seul vestige de mur mis au jour au bassin No. 3 est constitué d'une maçonnerie de pierre calcaire ébauchée et jointoyée avec du mortier (612G-16A1) qui correspond au même type d'ouvrage rencontré au bassin No. 4. Ces deux bassins avaient été construits lors du second élargissement du canal de Lachine en 1883. Les tranchées implantées à l'emplacement des limites est et ouest de ce bassin (16B, 16C, 16D et 16E) témoignent par contre de la démolition totale ou d'un dérasement important des murs du bassin No. 3, lors de la construction du bâtiment du tri postal ou d'autres aménagements contemporains.

Les vestiges des murs des bassins No. 2 et No. 1 témoignent des périodes antérieures de développement du canal de Lachine entre 1848 et 1875. Quatre types de vestige y ont été relevés. Au bassin No. 2, les vestiges des murs de revêtement sont homogènes (612G-16F1, 16G1, 16H1 et 16K1). La tranchée 16K a permis de vérifier la structure de ces murs de bois grâce à une brèche qui dégageait à cet endroit la totalité de l'ouvrage sur sa largeur. Ils sont constitués d'une série de six pièces de bois équarries disposées côte à côte et empilées horizontalement les unes sur les autres pour former un parement. Ces murs mesurent en moyenne 1,45m de largeur. Le parement est ponctué par endroit de pièces en boutisse. Ces ouvrages ont été construits vers 1875, lors du réaménagement de l'ancien bassin Saint-Gabriel. Un couronnement de béton non armé datant vraisemblablement des années 1930 est posé directement sur la première assise de bois. Certains segments de murs mis au jour à l'emplacement du bassin No. 1 correspondent au même type de vestige rencontré au bassin No. 2 (assises de pièces de bois et couronnement de béton) (612G-16P1). La tranchée 16L localisée à l'emplacement du mur nord du bassin No. 1 a toutefois révélé la présence d'un mur constitué d'un parement simple de pièces de bois (16L1) superposées horizontalement et présentant un fruit. Un batardeau (16L2) constituée de blocs de pierre calcaire en vrac avait été aménagé contre ce parement. Ces vestiges remontent possiblement à l'agrandissement du bassin Saint-Gabriel vers 1853. Le long de la limite NE du bassin No. 1 (16N), un segment de mur en béton a été découvert. À cet endroit, la structure de bois a possiblement été dérasée à un niveau inférieur. Du côté NO (16M), une paroi métallique gaufrée couronnée d'une surface asphaltée a été découverte à l'emplacement de la limite du bassin. Bien que nous n'ayons pu le vérifier, la paroi métallique recouvre possiblement le parement du mur de bois à cet endroit.

Cette deuxième phase d'inventaire archéologique doit être complétée dans le cadre des travaux d'aménagement afin de caractériser les ressources archéologiques bâties conservées autour des bassins et sous le bâtiment du tri postal. Pour ce faire, une étude cartographique polyphasée et l'analyse des ressources archéologiques potentielles de ces zones résiduelles a été réalisée, pour permettre l'élaboration d'une stratégie d'inventaire au terrain. Le corpus de données archéologiques colligé dans le cadre des différentes phases d'inventaire archéologique devra également être complété par la supervision archéologique des excavations de masse durant les travaux d'aménagement.

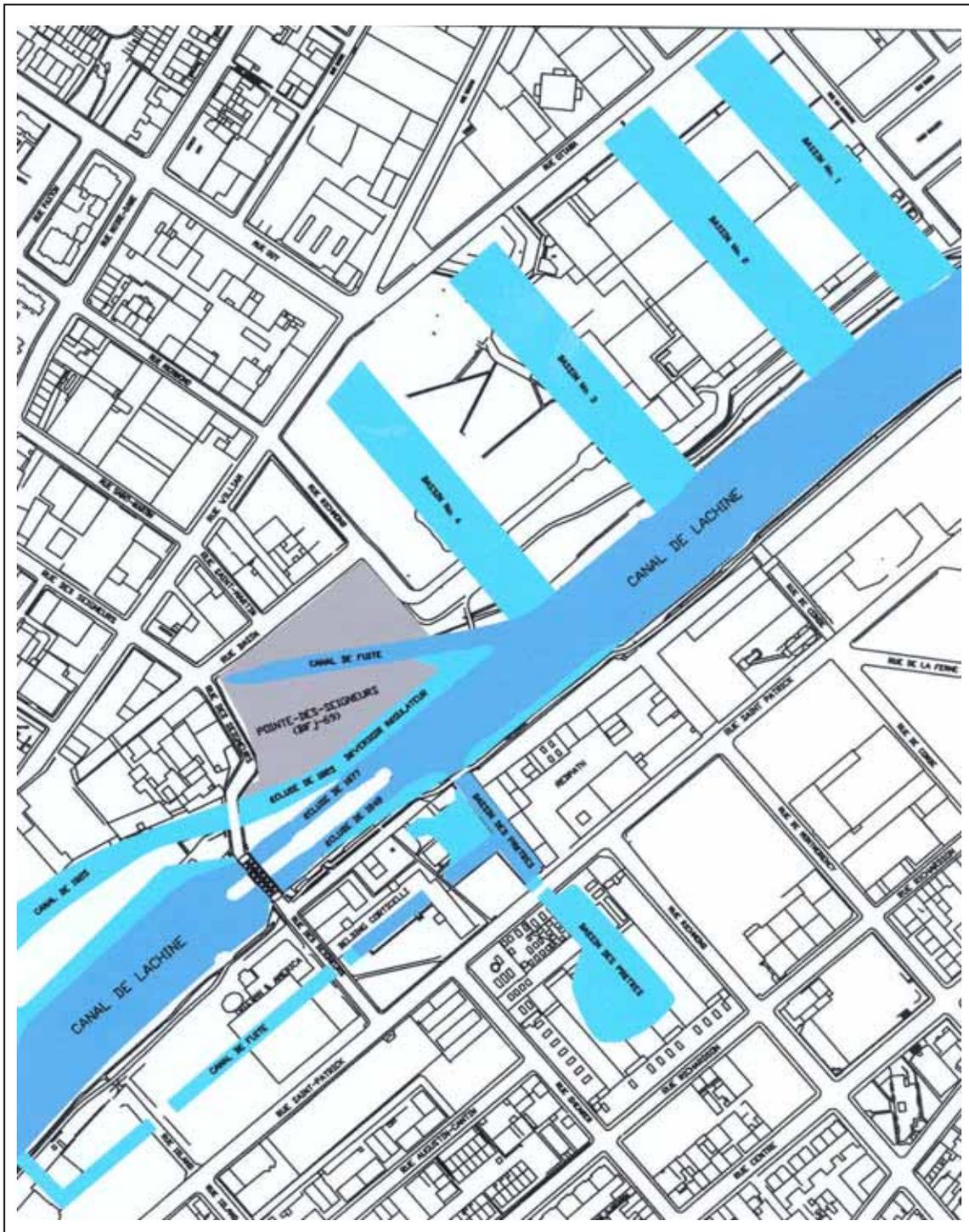


Figure 1 : Plan illustrant l'aire d'étude et les différents ouvrages hydrauliques du secteur Saint-Gabriel du canal de Lachine. (Source Ville de Montréal, section géomatique, SACL inc.)

1. CONTEXTE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Mandat et aire d'étude

Une première étude de potentiel archéologique des bassins 1, 2, 3 et 4 a été réalisée en 1995 à la demande de Parcs Canada dans le cadre de l'inventaire et l'évaluation des ressources culturelles du canal de Lachine³. Ce travail théorique a permis de retracer de façon sommaire l'évolution historique de ce secteur bordant le canal de Lachine. Le travail cartographique et le décompte exhaustif de l'ensemble des ressources archéologiques du canal de Lachine réalisés dans le cadre de l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine par Archémi en 1999⁴ viennent augmenter singulièrement le corpus de données théoriques concernant ces ressources.

Grâce à ces outils, une stratégie d'inventaire archéologique au terrain a été élaborée afin d'évaluer les vestiges des bassins No. 1, 2, et 3. Quinze tranchées mesurant en moyenne 5 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur ont été décapées mécaniquement pour mettre au jour les segments des différents murs de revêtement de ces bassins.

1.2 Étude polyphasée et planification de l'inventaire archéologique

La superposition de plans anciens traduisant le développement polyphasé a été rendue sur support cartographique informatisé (AutoCAD) à l'échelle 1:1500 pour toute l'aire d'étude. Le but de cet exercice est de fournir un instrument d'analyse pour la planification des travaux de terrain. L'information doit y être clairement synthétisée, afin de faire ressortir l'organisation spatiale et l'évolution du bâti durant les principales périodes d'occupation du secteur. La localisation de ces aménagements ou du bâti ancien déterminera l'emplacement éventuel des sondages et tranchées, afin de confirmer ou d'infirmer la présence d'un tissu archéologique associé à ces occupations anciennes. Le nord montréalais déterminé par la trame des rues a été utilisé comme référence pour les études de potentiel et les interventions sur le terrain.

1.3 L'intervention sur le terrain

L'inventaire archéologique a ciblé différents segments de chacun des trois murs des bassins Nos. 1, 2 et 3. Un polygone d'arpentage rattaché au système de coordonnées rectangulaires-plan (SCOP) de la Ville de Montréal a été implanté pour localiser les tranchées et les vestiges mis au jour lors de l'inventaire. Le code de Parcs Canada 612G a été utilisé, suivi du numéro d'opération 16 qui regroupe l'ensemble des tranchées archéologiques effectuées sur le site du bassin en août 2008, soit les tranchées 16A, 16B, 16C, 16D et 16E pour le bassin No. 3; les tranchées 16F, 16G, 16H, 16J et 16K pour le bassin No. 2; et les tranchées 16L, 16M, 16N, 16P et 16Q pour le bassin No. 1.

³ Archémi, Inventaire et évaluation des ressources culturelles, Canal de Lachine, soumis à Parcs Canada, Montréal 14 novembre 1995, (Fiche 5VC03N).

⁴ Archémi, 1999, Op. Cit. p. 9.

Des relevés stratigraphiques susceptibles d'apporter des informations sur la séquence d'occupation du site ont été levés et dessinés à l'échelle. Les vestiges architecturaux ont été enregistrés sur les fiches de vestiges immobiliers de Parcs Canada. Une couverture photographique a été réalisée avant le remblaiement complet de chacune des tranchées.

1.4 L'analyse des données et la rédaction du rapport

Tous les relevés cartographiques effectués sur le site ont été regroupés sur le plan 1 du présent rapport. Ce plan, réalisé sur support informatique AutoCad 2007, regroupe l'ensemble des activités effectuées durant les interventions de 2008 et de 2005. On y trouve la localisation des tranchées et celle des différents vestiges mis au jour, identifiés en fonction de leurs numéros de lots respectifs.

Le présent rapport s'ouvre sur une présentation succincte de l'évolution historique du secteur à l'étude. Les résultats obtenus lors de l'intervention archéologique de 2008 se retrouvent au chapitre 3. La première section du chapitre 4 présente l'analyse des ressources archéologiques potentielles localisées en périphérie des bassins, suivie de plan 17 à 21 de l'étude cartographique polyphasée. Une stratégie d'inventaire archéologique est élaborée par la suite afin d'orienter la caractérisation des ressources archéologiques bâties conservées en périphérie des bassins. Le plan 22 qui y est annexé localise les diverses sous-opérations de cette dernière phase d'inventaire à réaliser. Le bilan des interventions de 2008 et les recommandations concernant la poursuite de la recherche se retrouvent à la fin du rapport.

2. L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

Situés sur la berge nord du canal de Lachine, les quatre bassins de Griffintown (1, 2, 3, 4) faisaient partie d'une vaste gare maritime qui fût remblayée entre 1965 et 1971 grâce aux déblais provenant de la construction du métro de Montréal⁵. L'évolution spatiale et structurale de ce complexe est intimement liée aux différentes phases d'élargissement du canal de Lachine qui se sont succédées à travers les années.

Même si le projet de creuser un canal qui permettrait aux bateaux de contourner les rapides de Lachine remonte à 1689, il faudra attendre 1825 pour que le canal de Lachine soit véritablement inauguré. Au fil des ans, ce canal sera élargi à deux reprises, d'abord entre 1843 et 1848 puis entre 1873 et 1885.

Durant la phase initiale du canal de Lachine entre 1825 et 1848, le secteur Saint-Gabriel est vacant et fait partie de terres de la ferme des Sulpiciens. En 1848, on érige un premier bassin dans le secteur à l'étude dans le cadre du premier élargissement du canal de Lachine (figure 2, référence⁶ Pot. Lach. 1652). Ce plan d'eau prendra le nom de bassin Saint-Gabriel. Il est constitué d'une île artificielle que l'on utilise alors pour faire transiter le bois de construction destiné au marché montréalais⁷. Cette île mesure 300 pieds de long sur 200 pieds de large, alors que les dimensions du bassin sont de 430 pieds de long sur 100 pieds de large, pour une superficie totale de 124,900 pieds⁸.

L'intensification des activités commerciales sur le canal fera que le bassin Saint-Gabriel et son île centrale seront agrandis dès 1853 en direction de la rue Ottawa (figure 3). En 1867 le Commissaire des Travaux Publics précise que le bassin Saint-Gabriel « (...) a 430 pieds de long sur une largeur de 200 pieds, et au centre il se trouve une île de 300 pieds de long sur une largeur de 200 pieds, ce qui réduit la superficie du bassin à 124,900 pieds. Ce bassin », ajoute-t-il « sert au déchargement du bois de construction qui arrive en radeaux dans le canal et est destiné au marché de Montréal⁹ ». Cette description du Commissaire des Travaux Publics semble toutefois erronée en 1867 et s'applique encore à l'état originel du bassin Saint-Gabriel.

Les travaux d'agrandissement du bassin Saint Gabriel sont d'ailleurs confirmés par un plan du secteur publié en 1860 (figure 4). Ce plan tracé par John Sippell, ingénieur en chef du canal de Lachine à l'époque, illustre en fait la proposition d'un nouveau projet d'aménagement du bassin Saint-Gabriel qui vise à le scinder en deux entités distinctes, les bassins Nos. 1 et 2. Ce projet ne sera toutefois réalisé que vers 1875¹⁰ (figure 5).

⁵Décarie, Catherine & al. *Les bassins de Griffintown : un site patrimonial à découvrir. Relevé iconographique et cartographique*. Lieu historique du Canada du Canal-de-Lachine, Parcs Canada, 2000.

⁶ Toutes les ressources archéologiques potentielles ont été numérotées dans l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine, Références Pot. Lach.et reportées sur les plans polyphasés 17 à 21.

⁷ Prud'homme, Chantal. *Canal de Lachine. Analyse du paysage du canal de Lachine*, mars 1995.

⁸ Contant, Isabelle. *Évolution du site de la zone de l'écluse de Saint-Gabriel*. Canal de Lachine, dossiers structuraux Parcs Canada, octobre 1981 : 12.

⁹ Rapport des Commissaires des Travaux publics pour l'année 1867, Ottawa, 1868.

¹⁰ Op. Cit, Archemi, 1999, fiches 146 et 1655

En 1879, les bassins 1 et 2 sont désormais construits entre les rues du Séminaire (Seminary) à l'est et de l'Aqueduc (Aqueduct) à l'ouest (figure 6, réf. Pot. Lach. 1655). Le plan de Hopkins en 1879 illustre même le projet de creusement de deux nouveaux bassins à l'ouest des bassins Nos. 1 et 2. On note alors une certaine intensification du bâti dans le secteur à l'étude. Deux entrepôts sont entre autres visibles entre les bassins Nos. 1 et 2 (réf. Pot. Lach. 746).



Figure 2 : Le plan de 1851 montre la localisation du bassin Saint-Gabriel et de l'île artificielle formée par les bassins 1 et 2 qui se profilent au sud de la rue Basin. (Map of the City of Montreal Shewing the Latest Improvements, completed and drawn by W.H. McKenzie, Deputy Provincial Surveyor, Montreal 1851. A.P.C. Collection nationale de Cartes et Plans, Cote n° H3/340).

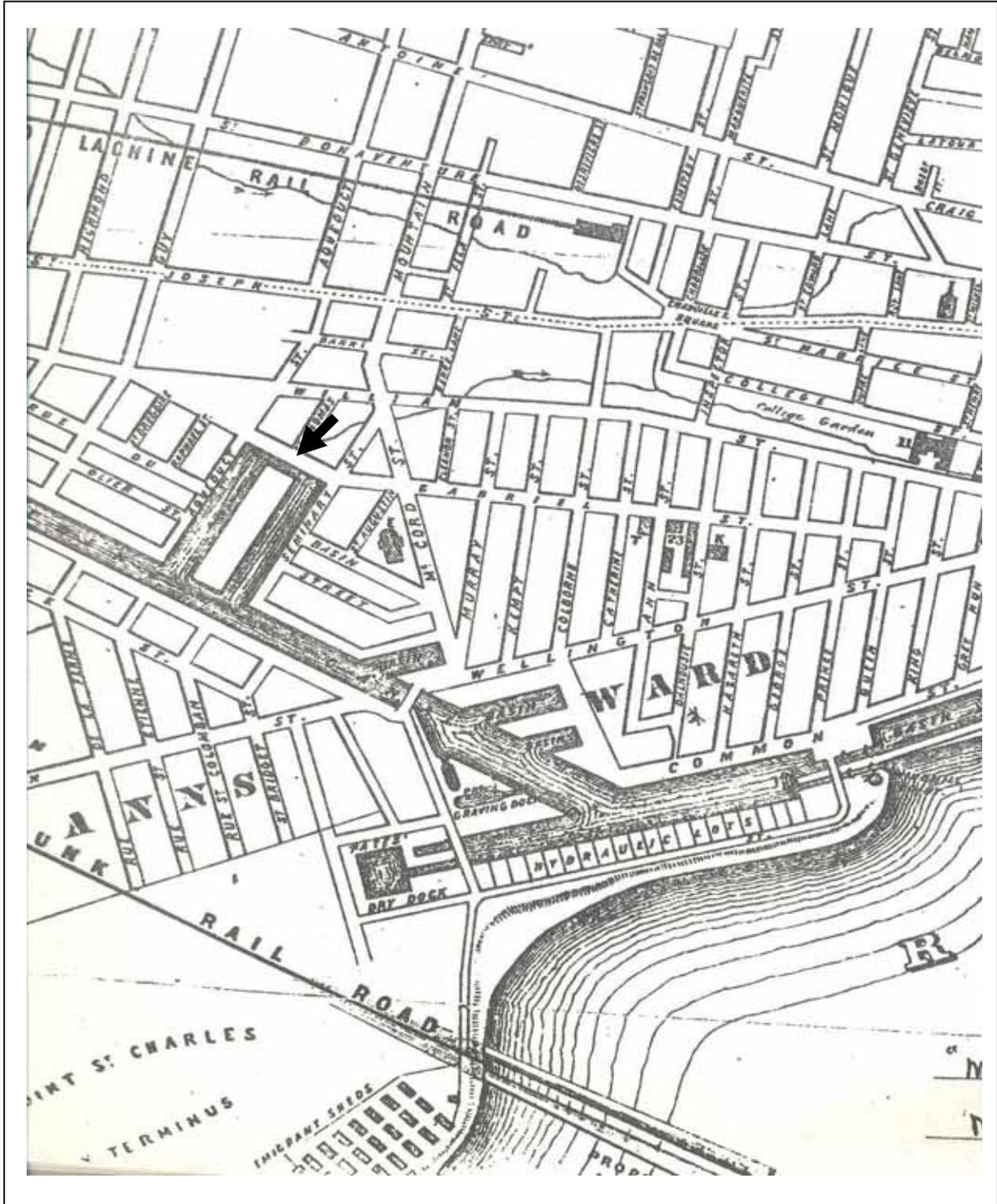


Figure 3 : Le plan de 1853 précise les nouvelles limites du bassin Saint-Gabriel qui atteignent désormais la rue Ottawa du côté nord. (Map of the City of Montreal with the Latest Improvements. J. Duncan, Montreal 1853, Lith. Of Endicott & Co. N.Y. (Mc Gill University library, rare book department , Cote n° G82m, 1853, Map Collection).

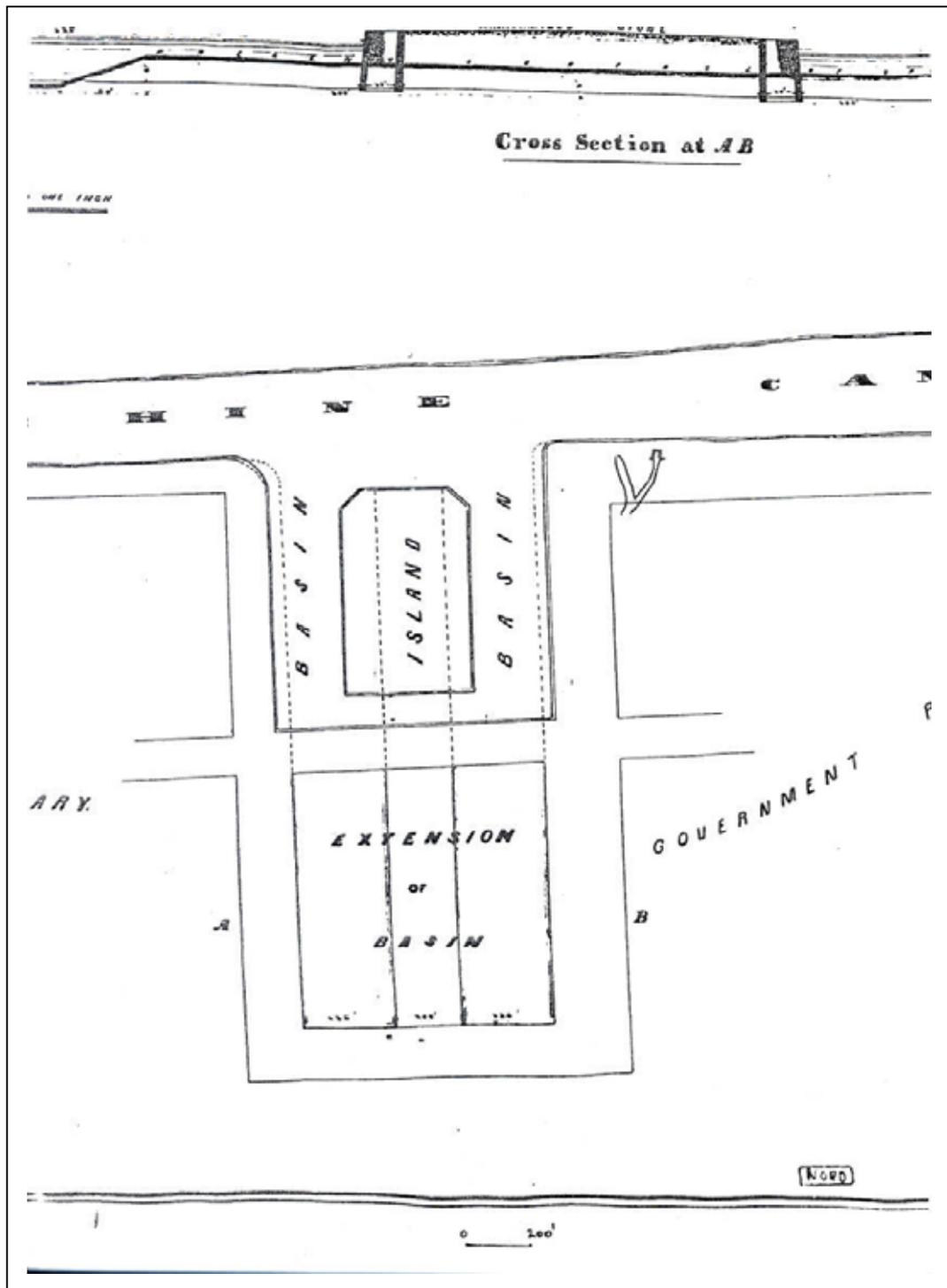


Figure 4: Extrait d'un plan daté de 1860 illustrant le projet d'aménagement des bassins No. 1 et 2 à l'emplacement du bassin Saint-Gabriel. (Proposed Plan for completing St-Gabriel Basin Lachine Canal, John Sippell, Supertintending Engineer, Montreal, 2 avril 1860).

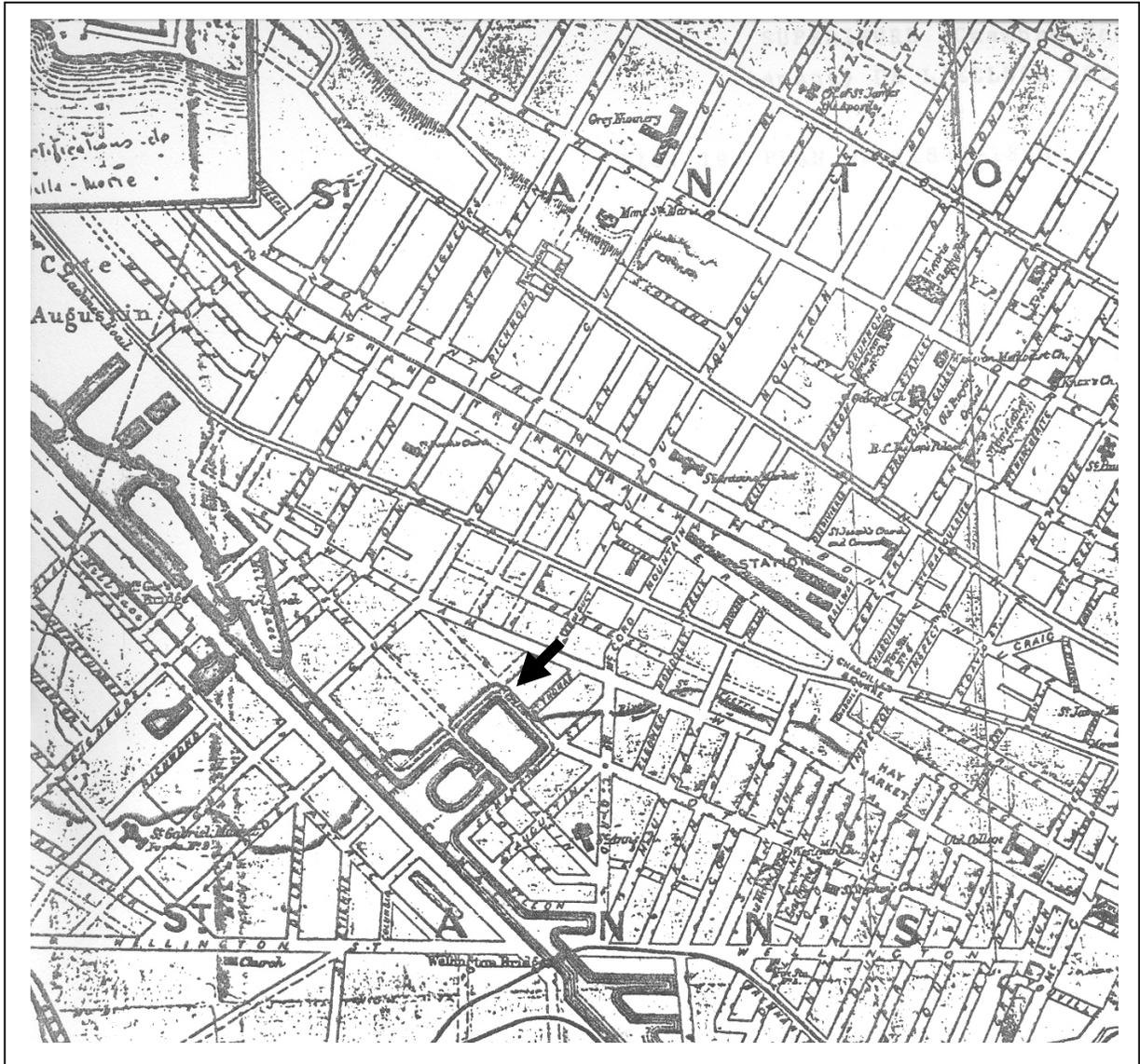


Figure 5: Le plan de 1872 montre que le bassin Saint-Gabriel possède toujours le même aspect que lors de la publication du projet de Sippel en 1860. Map of the Island and City of Montreal, 1872⁹. (Government of Canada, in the year 1872, by John Johnston, C.E., in the Office of the Minister of Agriculture. Mc Gill University library, rare book department, Cote n°280MZJ64, 1872, Map Collection).

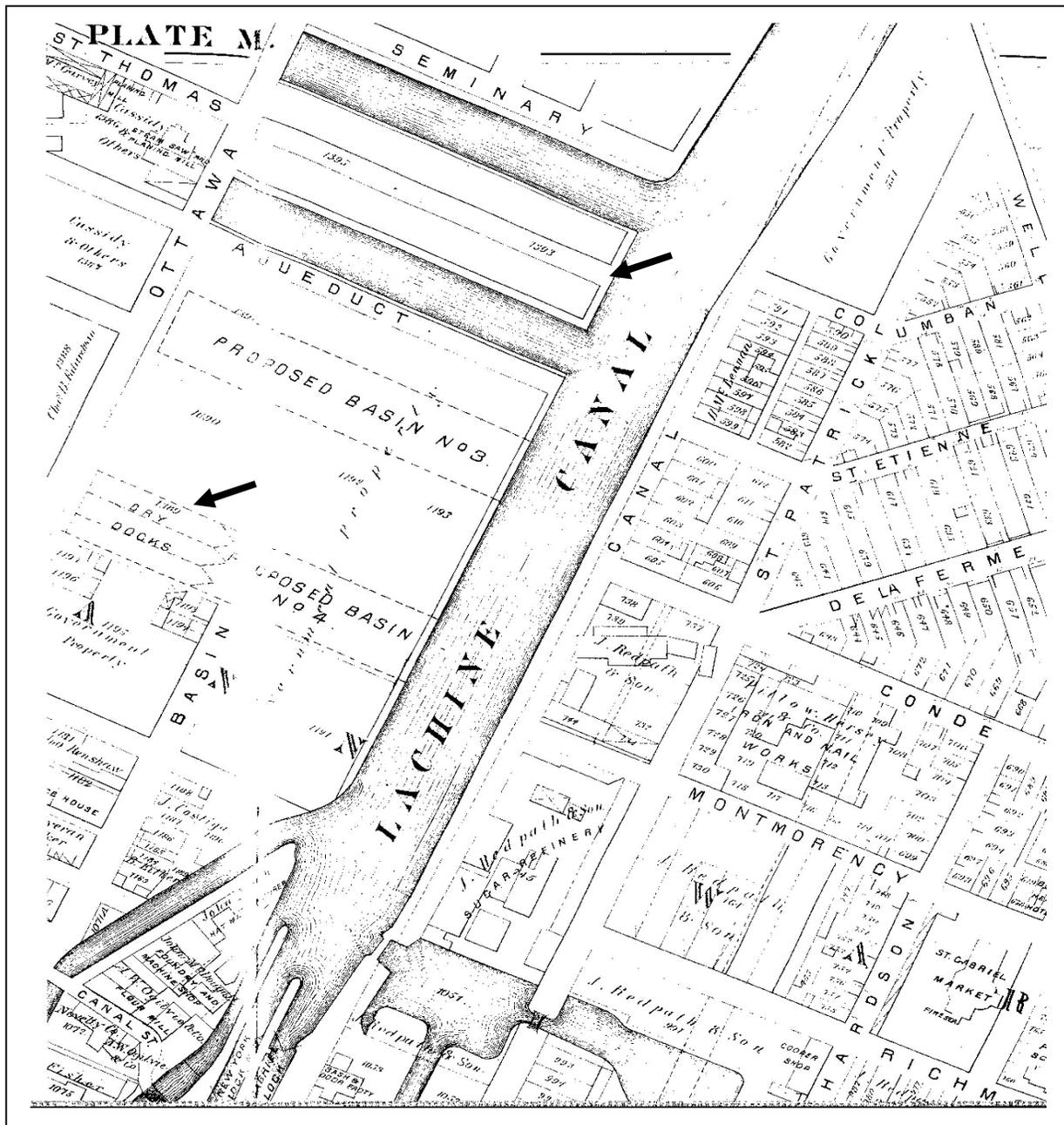


Figure 6 : Le plan de Hopkins en 1879 confirme l'aménagement des bassins Nos. 1 et 2 à l'emplacement de l'ancien bassin Saint-Gabriel, et identifie l'emplacement des futurs bassin No. 3 et 4. La flèche du haut montre deux entrepôts qui sont construits entre les bassins Nos. 1 et 2. Plus à l'ouest, la flèche du bas pointe vers le modèle proposé pour le bassin No. 4 qui présente deux cales sèches (Dry docks) à l'extrémité nord de l'ouvrage. (Hopkins, Henri Whitmer / 0205-007, 012 / 1879, plate M, BNQ, MIC A1316).

Les bassins Nos. 3 et 4 seront construits en 1883 par la firme Rodgers et Farrel¹¹ (réf. Pot.Lach 145 et 1650). Des bâtiments antérieurs aux nouveaux bassins occupent cette zone entre 1879 et 1881 au nord-ouest et nord-est de l'emplacement désigné du bassin No. 4 (figure 6 et 7, réf. Pot. Lach. 727, 953). Ces bâtisses érigées sur les terrains du gouvernement provincial qui en est propriétaire depuis 1857¹² empiètent sur le tracé du bassin No. 4 et seront forcément démolis lors de sa construction (figure 8). Les dimensions et la fonction des nouveaux bassins sont similaires à celles des bassins Nos. 1 et 2, à l'exception du bassin No. 4 qui doit être doté de deux cales sèches à son extrémité nord. Il n'existe toutefois aucune donnée historique qui confirme la construction de ces cales sèches à l'époque.

Le plan de Goad en 1890 illustre toujours les cales sèches qui y sont représentées en pointillés à l'est du bassin et qui semblent encore à l'état de projet, alors que la limite est du bassin n'est pas dessinée (figure 8). Ceci suggère peut-être que les autorités n'avaient pas encore statuées sur la localisation précise de ces cales sèches. Un ensemble de nouveaux bâtiments est cartographié dans la zone située entre les bassins Nos. 3 et 2 (figure 9, réf. Pot. Lach. 952). Une autre bâtisse isolée a vue sur la rue Ottawa.

En 1906, selon le rapport de J. Duff¹³, le site fourmille alors d'activités à tel point qu'il est difficile d'y trouver de l'espace sur les quais (figure 10):

« Aux bassins St Gabriel », écrit-il, « il y a une superficie de 430 000 pieds carrés, valant \$1 chaque. Sur cet espace il y a 2 entrepôts d'une valeur respective de \$26 000 sans le terrain. Une portion considérable de terrain entre ces bassins est louée en deçà de sa valeur actuelle et presque tous les locataires utilisent plus d'espace que celui qui leur est alloué. De plus sur tous les côtés de ces bassins, du sable, grumes et bois de chauffage ont été stockés à la limite de l'eau de telle manière qu'un navire voulant charger ou décharger ne pourrait utiliser les quais bâtis à grands frais par le Gouvernement. De plus, (...) le débardage menace de diminuer si la superficie de quaiage est insuffisante. Or avec les entrepôts de St Gabriel, elle serait largement suffisante ».

Le plan de Goad de 1909 (figure 11) indique que la cour à bois de la *Grier Jimber Co. Ltd* s'est installée dans la zone sud-ouest du bassin No. 4. Selon l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine, cette compagnie poursuivra ses activités jusqu'en 1933¹⁴ avant d'être remplacée par l'entreprise *Chicago Tribune Transportation Co.* Cette compagnie occupera les lieux jusqu'en 1949¹⁵ puis fera place à la *Quebec & Ontario Transportation Co. Ltd* qui cessera ses activités vers 1960¹⁶. Ce plan de 1909 précise également que la *Canadian Sand & Gravel Co. Ltd* occupe alors la section située au nord-ouest du bassin No. 4 (réf. Pot. Lach. 730, 731). Immédiatement au nord de la cour à bois de la *Grier*, se trouve un petit bâtiment non identifié (Entrepôt ?). Dans le même axe, mais plus au nord, se dresse un réservoir (?) carré qui porte la mention *Steel* et qui marque l'entrée ouest du bassin No. 4.

¹¹ Ibid, fiches 145 et 1650.

¹² Potlash, fiche 953. Base de données de Parcs Canada, 1997

¹³ 1906-6-2, ANC, RG 43, B, I, 1, vol.1387, Rapport de J. Duff à A Brunet et HR Emerson.

¹⁴ Voir plan 5, numéro 748. Base de données de Parcs Canada, 1997

¹⁵ Potlash, fiche 748. Base de données de Parcs Canada, 1997

¹⁶ Ibid

À l'ouest de ce réservoir présumé, en bordure de la rue William, se trouve un bâtiment double (bureaux ?) auquel viennent se greffer deux balances qui permettraient vraisemblablement de peser les chargements de gravier destinés aux clients. Le bâti dans la zone comprise entre les bassins No. 3 et No. 2 est associé au hangar à charbon et équipements de la *Farqhar Robertson Ltd.* (Réf. Pot. Lach. 734, 735, 742, 743). Les bureaux de la compagnie sont localisés de front sur la rue Ottawa, au nord du hangar à charbon. La portion est de la zone est occupée par la *Montreal Sand & Gravel Co.* qui y exploite un atelier d'usinage et qui possède un bâtiment administratif qui a front sur la rue Ottawa (figure 12, réf. Pot. Lach. 736, 737, 738). Les entrepôts à marchandise construits en 1879 occupent encore toute la zone comprise entre les bassins Nos. 2 et 1. De petits aménagements localisés immédiatement à l'est du bassin No. 1, de front sur la rue du Séminaire, portent l'identification *Coal Chute* (figure 13, réf. Pot. Lach. 729). Ces aménagements possèdent des liens aériens avec les hangars à charbon de la *Ogdensburgs Coal & Towing Co.* située du côté est de la rue du Séminaire. Toute la zone comprise entre les bassins No. 4 et No. 3 sert de cour à bois et appartient au gouvernement (*Government Lumber Yard*). Au sud-est de cette cour se trouve une série de bâtiments (réf. Pot. Lach. 951, 952, 953). Ils sont liés aux activités d'entreposage du bois et des céréales (*Wood & Cereal Yard*). Ces bâtiments seront intégrés ultérieurement au complexe de la *Eastern Canada Shipping Ltd.*

Entre 1948 à 1964, la *Canadian Sand & Gravel Co. Ltd* fait place au Terminal de la Société de Transport de Montréal (*Montreal Transport Terminal Ltd*). Cette compagnie a toujours front sur la rue William et elle possède un restaurant qui donne sur cette rue (figure 15, réf. Pot. Lach. 748). Les bureaux sont situés à l'étage alors que les ateliers où s'effectuent les réparations des camions (*truck repairs*), ainsi que la soudure (*welding*) et la peinture (*paint spraying*), sont situés à l'arrière en marge du bassin No. 4. Le Complexe possède également trois entrepôts pour ses véhicules (*Transp. Whe*). Ces entrepôts possèdent un plancher bétonné (*Conc fl*) Enfin des portes d'acier (*steel doors*) s'ouvrent sur le côté ouest du bâtiment et donnent sur une marquise construite sur une plate-forme de bois (*Canopy over wooden platf.*). Ces bâtiments seront démolis en 1977¹⁷. Dans la zone comprise entre les bassins Nos. 4 et 3, la compagnie *Eastern Canada Shipping Ltd* partage les lieux avec l'entreprise *Poirier Transport Ltée* (figure 16, réf. Pot. Lach. 750, 751, 752, 753) qui y possède des bureaux (*off.*) et un entrepôt (*Whse*) construit sur un plancher bétonné (*Conc flr.*). La *Eastern Canada Shipping Ltd* qui occupe la portion sud du terrain, possède deux entrepôts érigés sur des planchers de béton. Elle possède également deux réservoirs nécessaires à ses opérations. Le premier est un réservoir d'huile (*oil storage*) situé au nord-ouest du complexe, et l'autre à diesel (*Diesel oil on st. Trestle*) érigé en marge du canal de Lachine. À cette époque, l'extrémité nord du terrain est occupée par *C.A. Spencer Ltd*, négociant en bois (réf. Pot. Lach. 749). On y trouve une cour à bois (*Lumber Srge*) et un petit cubicule qui tient lieu de bureau (*off*). Deux immenses hangars et les bureaux administratifs de la *Canada Steamship Lines Ltd* monopolisent désormais tout l'espace entre les bassins Nos. 3 et 2 (réf. Pot. Lach. 754, 755, 756, 757).

La circulation maritime sera officiellement arrêtée en 1970, les bassins seront tous remblayés en 1971 et les bâtiments résiduels démolis.

¹⁷ Ibid, Archemi 1999.

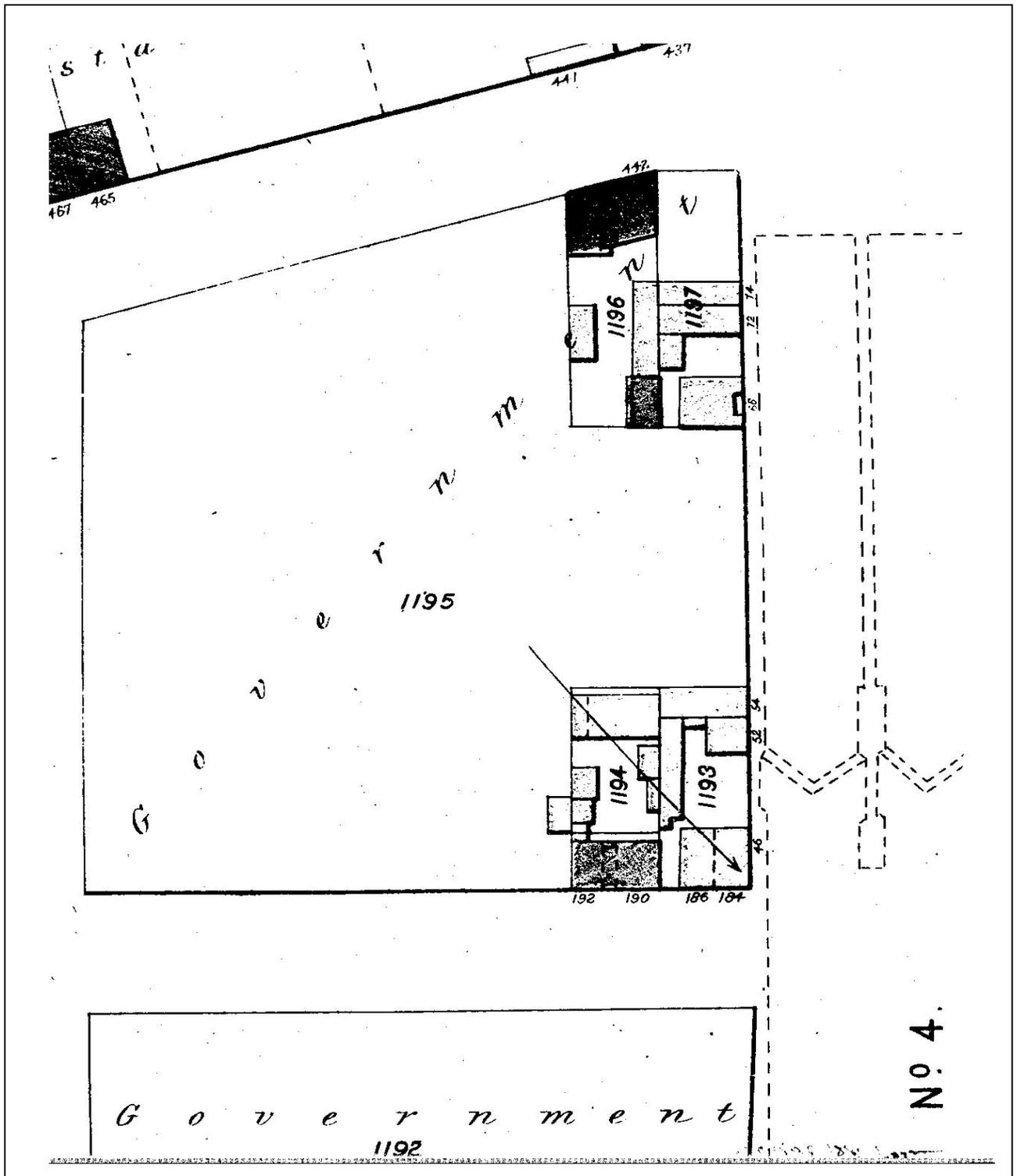


Figure 7 : Le plan de Goad en 1881 indique une certaine intensification du bâti sur les lots 1193, 1194, 1196, 1197 immédiatement à l'ouest de la zone prévue pour la construction du bassin No. 4. À cette époque, le bassin No. 4 et les cales -sèches sont encore au stade de projet. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1881 / plate 22. BNQ NMC 16376).

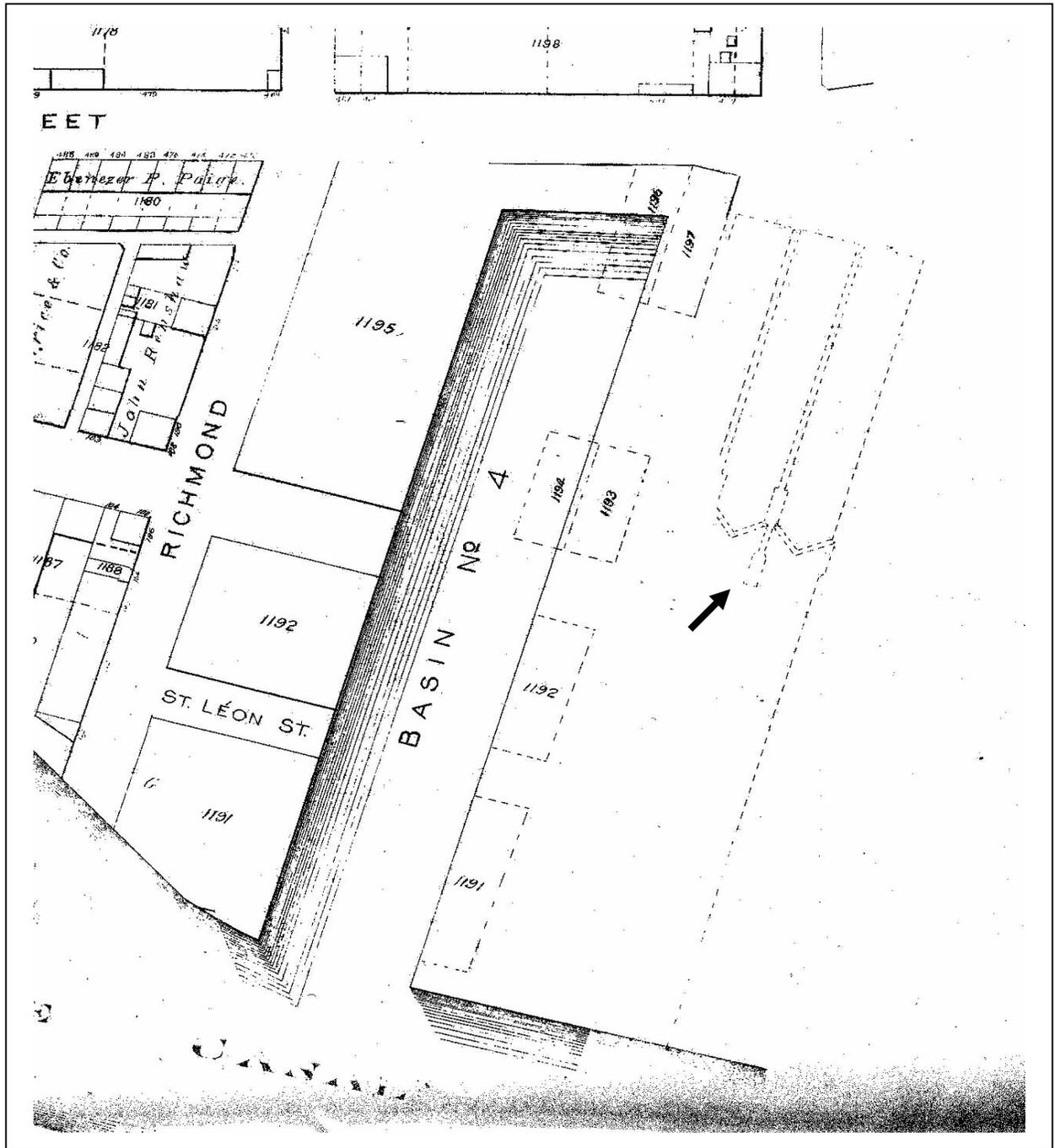


Figure 8 : Le bassin No. 4 est illustré sur le plan de Goad en 1890, mais l'emplacement des cales sèches semble avoir été repoussé à l'est du bassin. (Goad, Charles E/ 0206-035/ 1890/ vol. 1, plate 22. BNQ NMC 16368)

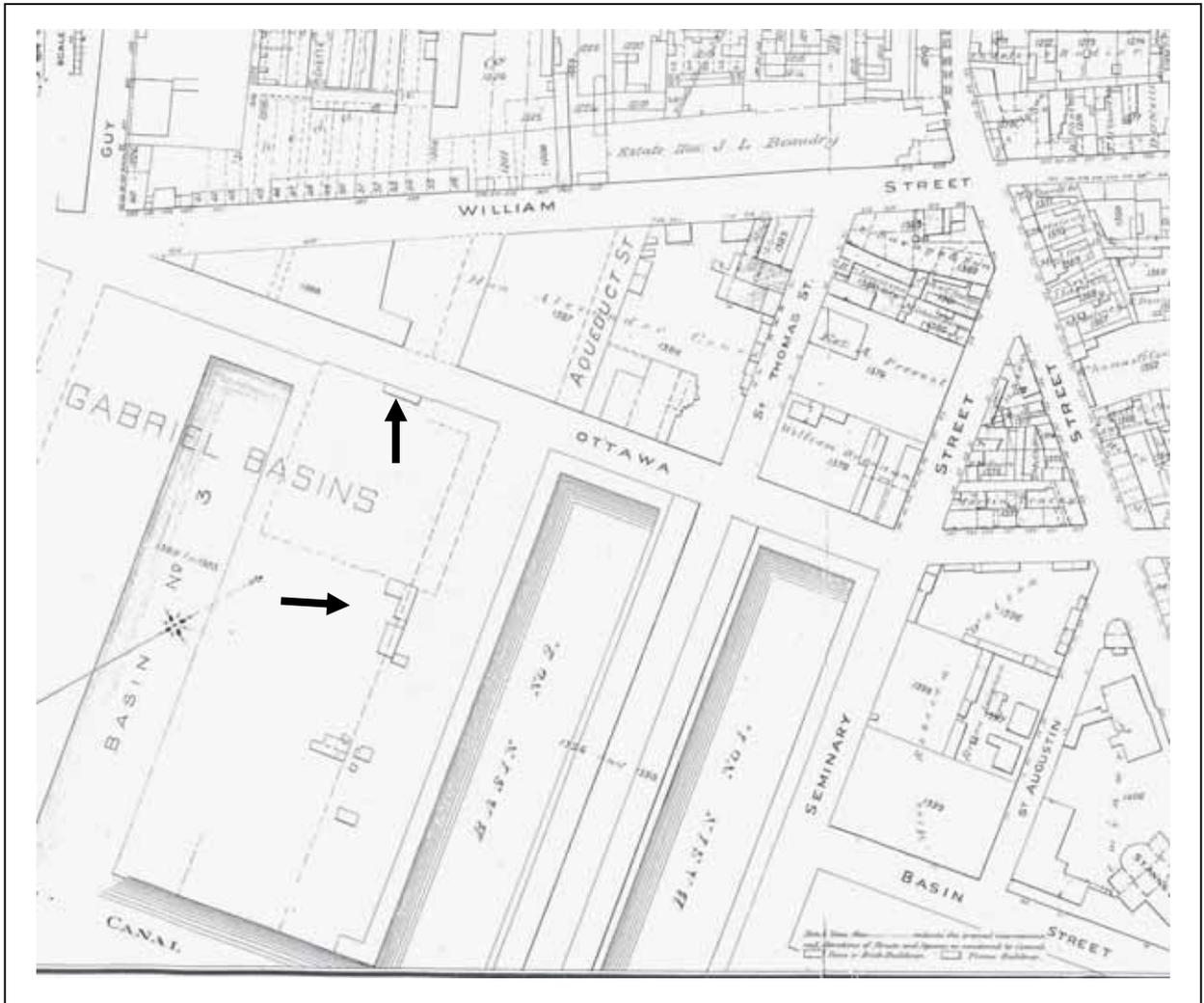


Figure 9 : De nouveaux bâtiments sont construits dans la zone située entre les bassins No. 3 et No. 2. Un autre bâtiment a front sur la rue Ottawa. (Goad, Charles E/ 0206-035/ 1890/ vol. 1, plate 23. BNQ NMC 16368)



Figure 10: Vue panoramique prise depuis la cheminée de la centrale électrique de la Montreal Street Railway en 1896. On aperçoit le bassin 3 à l'avant-plan, puis le bassin 4 aménagé en marge de Pointe-des-Seigneurs. (Archives photographiques Notman, Musée Mc Cord, cliché 2944)

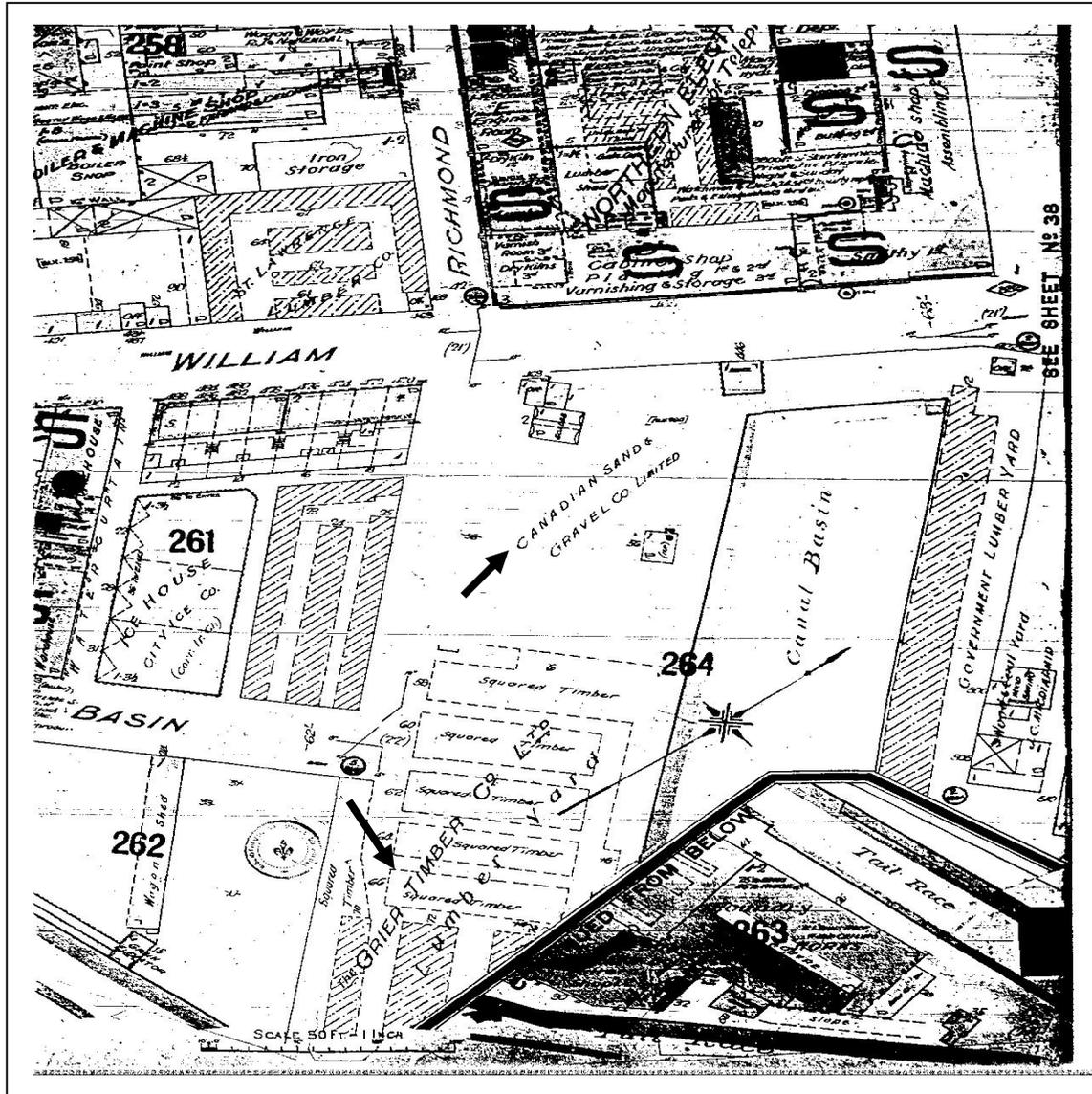


Figure 11 : Le plan de Goad en 1909 identifie la *Grier Jimber Co. Ltd* sur la berge sud-ouest du bassin 4. La section nord du terrain est occupée par la *Canadian Sand & Gravel Co. Ltd*. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 37. BNQ NMC16064)

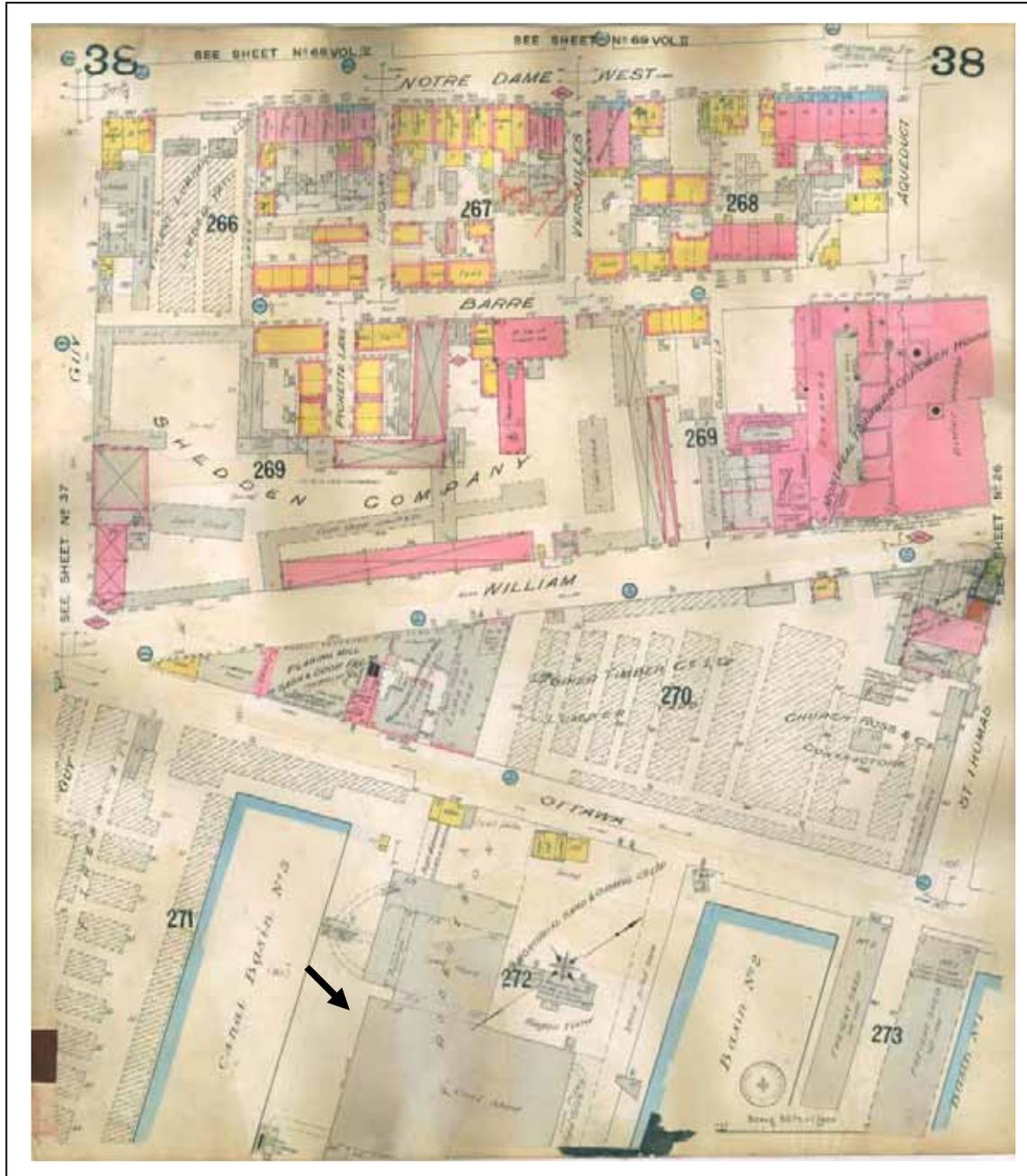


Figure 12 : Le plan de Goad en 1909 identifie entre les bassins No. 3 et No. 2, l'entrepôt de charbon de la *Robertson* et les bureaux de la compagnie (*office*) de front sur la rue Ottawa. La partie nord-est de la zone est occupée par les bureaux de la *Montreal Sand & Gravel Co.* et un atelier d'usinage. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 37. BNQ NMC16064).

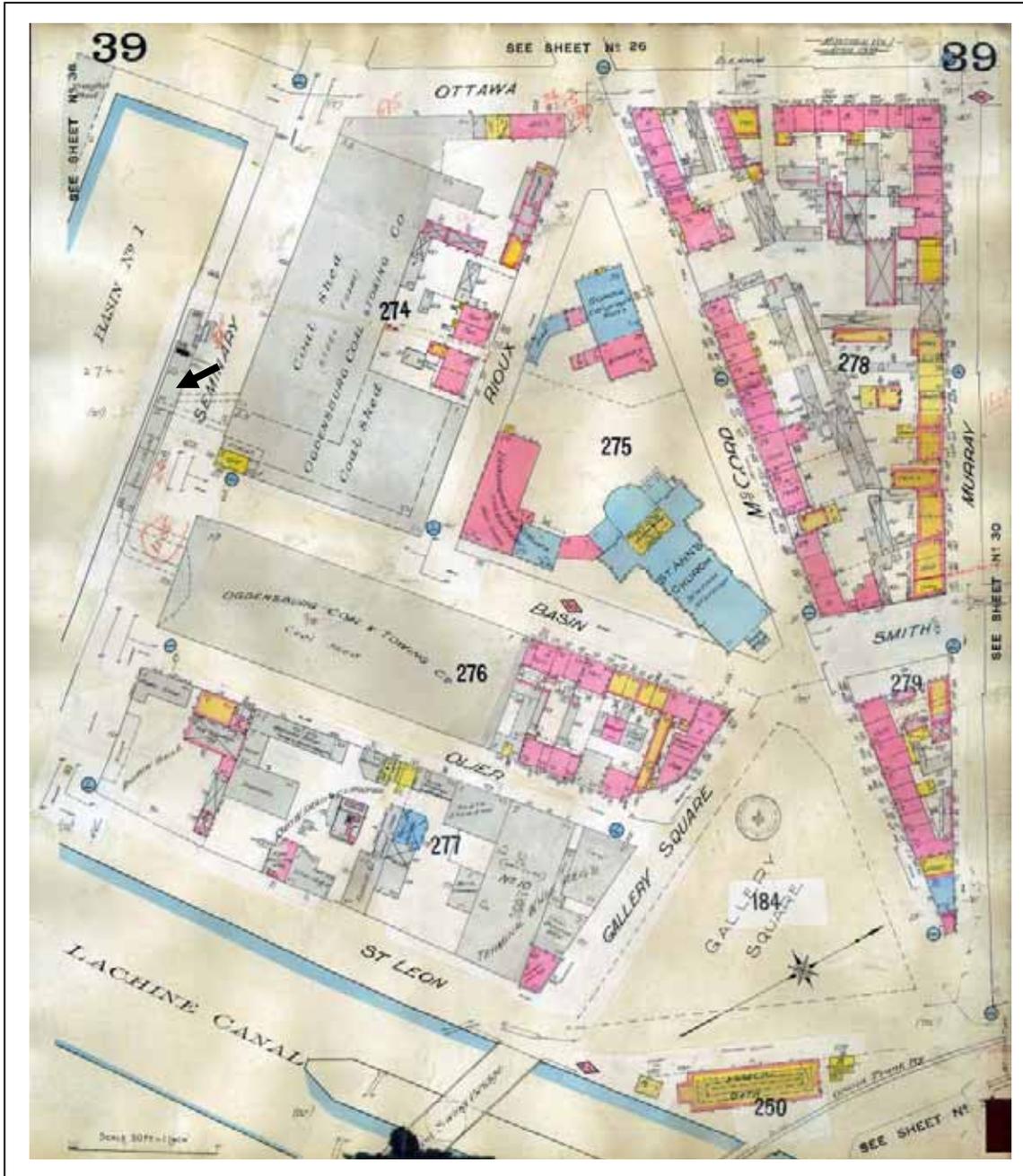


Figure 13 : Ce plan de Goad daté de 1909 localise les chutes à charbon de la Ogdensburgs Coal & Towing Co. qui a front sur la rue du Séminaire. (Goad, Charles E. / 0334-021, 022, 023 / 1909 / plate 39. BNQ NMC16064).



Figure 14 : Vue aérienne des bassins No. 1, 2, 3 et 4 prise en 1948. À cette époque les berges des bassins servent encore de lieu d'entreposage aux matériaux en transit. On y remarque que la zone comprise entre les bassins No.3 et 2 est désormais occupée par d'immenses hangars qui s'étendent du canal jusqu'à la rue Ottawa. (Anonyme Parcs Canada, NMC 158-03-13-ic606)

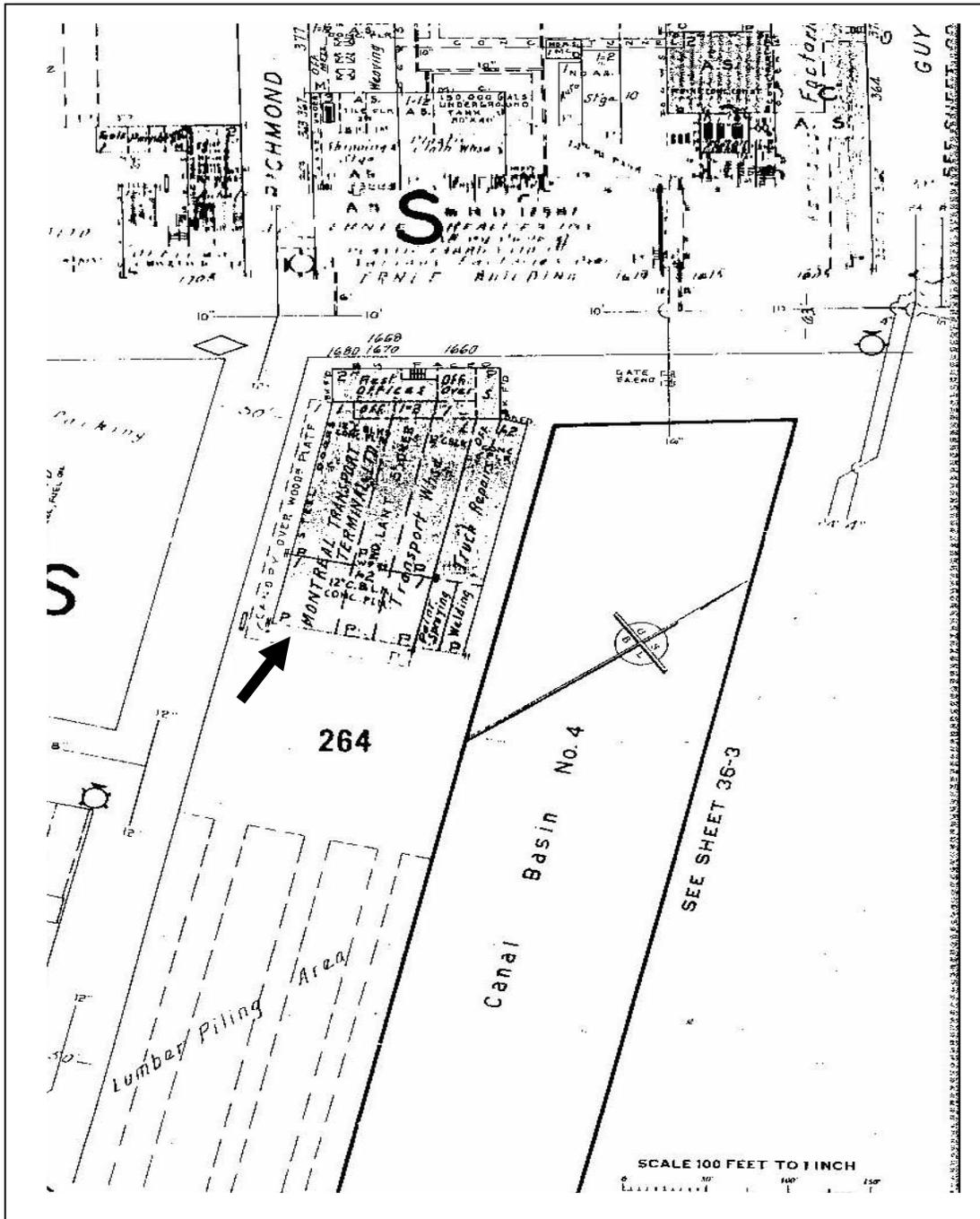


Figure 15 : Le plan Underwriter's de 1964 illustre les bâtiments de la Société de Transport de Montréal sur la berge NO du bassin No. 4. La section sud du terrain est occupée par une cour à bois. (Underwriter's Survey Bureau, Montreal, Vol 1, planche 37, jan.1964 BNQ NMC10282).

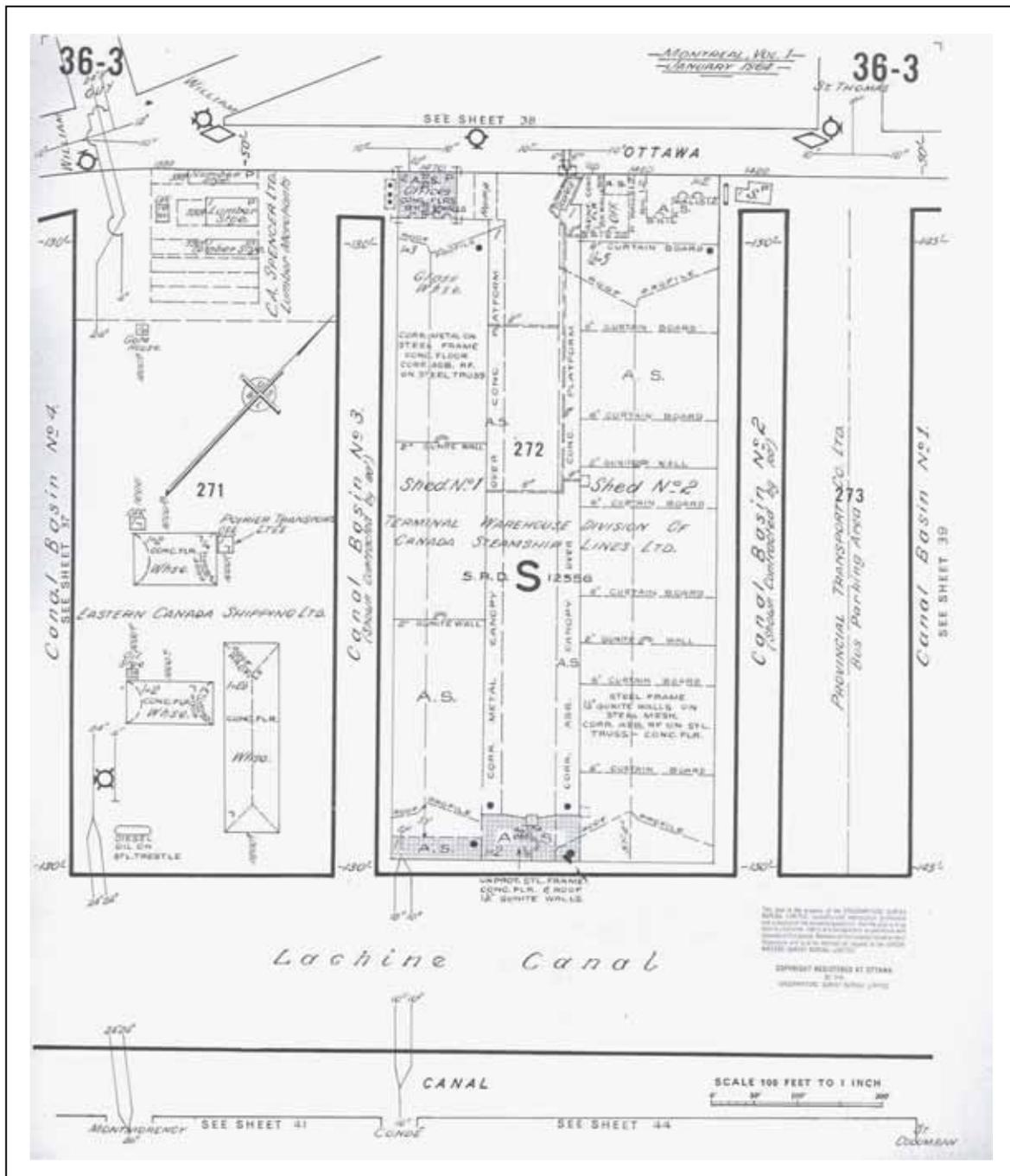


Figure 16 : Sur le plan Underwriter's de 1964 la berge est du bassin No. 4 est occupée par la compagnie *Eastern Canada Shipping Ltd* qui partage les lieux avec l'entreprise *Poirier Transport Ltée*. À cette époque, l'extrémité nord du terrain est occupée par *C.A. Spencer Ltd*, négociant en bois. (Underwriter's Survey Bureau, Montreal, Vol 1, planche 37, jan.1964 BNQ NMC10282).

Selon les études de potentiel archéologique effectuées préalablement sur le territoire du lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine, la zone des anciens bassins de Griffintown est considérée comme l'une des plus riches au plan du transbordement. En effet, l'aménagement de ces bassins entre le canal et la rue Ottawa a non seulement augmenté la surface d'amarrage des navires, mais a également entraîné la construction d'entrepôts pour le sable et le gravier, de réservoirs, de grues de déchargement et de rampes d'accès. Ces installations ont été arasées et se retrouvent vraisemblablement à l'état de vestiges archéologiques, car les bassins sont comblés depuis le début des années 1970. La figure 17 et les plans 17 à 21 annexés au chapitre 4 identifient les vestiges potentiels à partir des études archéologiques disponibles à ce jour.

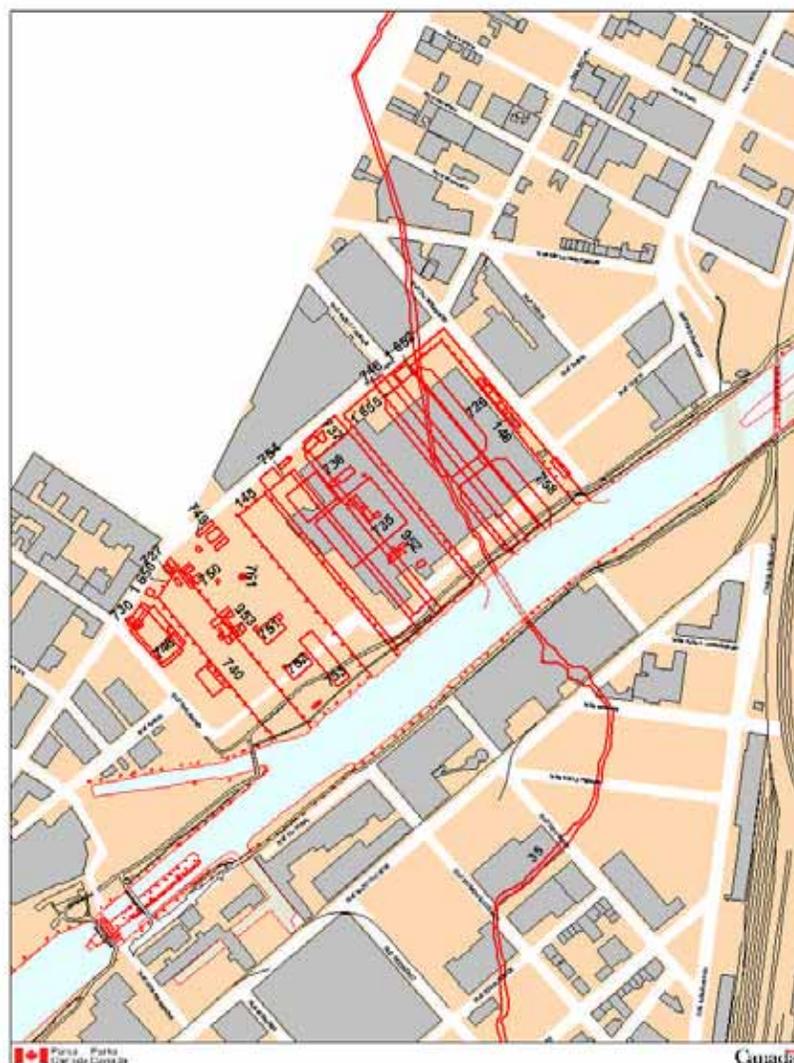


Figure 17 : Plan synthèse des ressources archéologiques recensées dans le secteur des bassins No. 4, 3, 2, et 1.
(Tiré de l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine, Archemi, Parcs Canada, 1999)

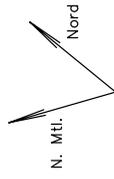
Tableau synthèse de l'évolution historique des bassins 4, 3, 2, et 1

Année	Description
1848	Aménagement du bassin Saint-Gabriel.
1853	Agrandissement du bassin Saint-Gabriel jusqu'à la rue Ottawa
1875	Réaménagement du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts, les bassins No. 1 et No. 2
1883	Aménagement des bassins No. 3 et 4

2.1. La stratégie d'intervention au terrain

La stratégie d'intervention au terrain a été déterminée en fonction de la problématique visant à localiser les vestiges des murs de revêtement qui constituaient le pourtour des bassins Nos. 1, 2 et 3. Quinze sondages mécaniques de 5,00m sur 2,00m ont été implantés sur le terrain afin de répondre à cette problématique et de procéder aux relevés d'usage. Cette intervention s'est déroulée entre le 6 et le 21 août 2008 (plan 1).

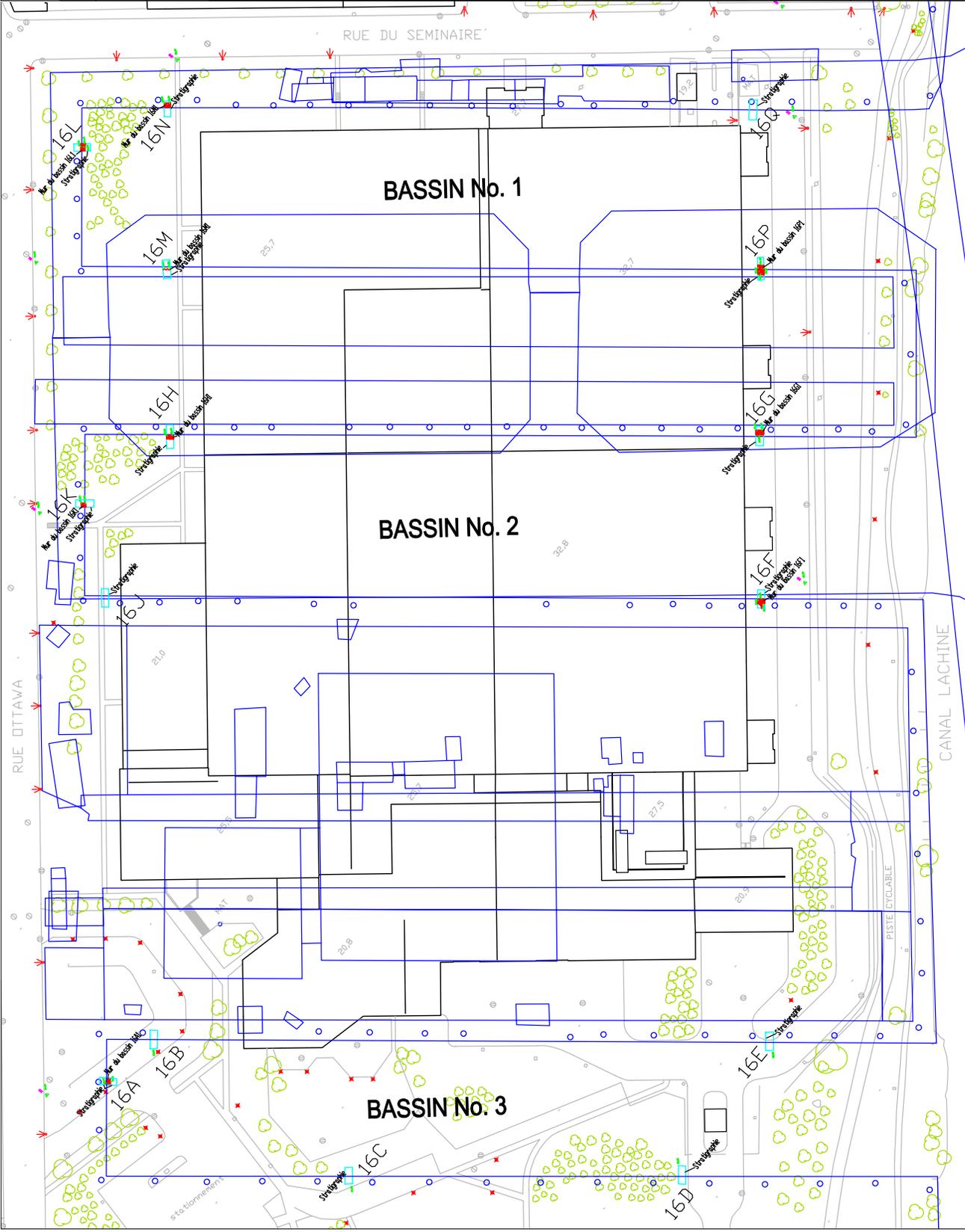
Limites des excavations
 Projection mur du bassin
 Ressources archéologiques potentielles
 Arbres
 Vestiges
 Stations d'arpentage
 Elevations NMM



Date de création : Octobre 2005
 Date de mise à jour : 9 septembre 2008
 Système de coordonnées : NAD 83
 Plan base Ville de Montréal
 No 31H05-010-3835-3836-3935-3936



SACL
 Société d'archéologie
 Chronogramme-Louvetec
 5550 Chabot, bureau 304
 Montréal, Québec
 H2H 2S7 Tél. 514-645-7540



3. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE 2008

3.1 LE BASSIN NO. 3 (plan 1)

Cinq sondages ont été effectués dans le but de mettre au jour des segments des trois murs du bassin No. 3. Cet objectif a été atteint dans un seul des sondages, 612G-16A. Dans les autres, aucun vestige de mur n'a été découvert.

3.1.1 Le sondage 612G-16A (plans 1, 2; tableau 1)

Le sondage 612G-16A a été implanté près de l'entrée du stationnement au coin nord-ouest du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada, rue Ottawa, à l'emplacement présumé du mur nord du bassin No. 3.

Un segment de ce mur (figure 18) orienté dans un axe est-ouest, est apparu à 0,55m sous la surface gazonnée, à une élévation de 14,92m NMM¹⁸.

Le mur est ici constitué entièrement de grosses pierres calcaires équarries posées en une série d'assises régulières. Chaque nouvelle assise forme un étroit empattement par rapport à celle qui la précède. Les quatre premières assises ont été dégagées entièrement et une cinquième le fut partiellement. Le parement sud, du côté du bassin, a été dégagé sur une hauteur totale de 1,20m, mais la base du mur n'a pas été atteinte. Le parement nord n'a pas été dégagé. La taille modulaire des pierres varie de 0,50m à plus de 1,12m en longueur; de 0,40m à 0,60m en largeur; et de 0,22 à 0,30m en épaisseur.

Le couronnement du mur mesure 1,00m de largeur. Les pierres de ce couronnement sont brisées en formes irrégulières et sont en partie déstructurées. On distingue entre ces pierres un liant de mortier jaunâtre, sablonneux et granuleux, moyennement compact.

Il manque une pierre du côté ouest au niveau de la première assise, et des cassures sont visibles en bordure de tranchée du côté est, au niveau des assises 1 (le couronnement), 2 et 4. Sinon, le parement est en très bon état de conservation. Certaines pierres sont parfaitement adossées l'une à l'autre, alors que des joints en creux, d'une largeur variant de 0,02m à 0,10m sont apparents entre les autres. Aucun mortier n'a été décelé dans ces espaces mais ils n'ont été dégagés que sur une profondeur de quelques centimètres seulement.

Chaque nouvelle assise forme un empattement par rapport à celle qui la précède. Ces empattements sont de largeur irrégulières, et somme toute assez étroits. Leur surface ne leur permettait pas de servir de marches, par exemple. Plutôt qu'une caractéristique de l'assemblage du mur, ils sont probablement le résultat de l'action combinée du gel et du dégel. Les pierres formant le couronnement ont subi une plus grande poussée vers le nord, peut-être le résultat des travaux mécaniques suite au remblaiement du bassin. Un ressaut de 0,20m est ainsi formé avec la première assise. Le ressaut le plus étroit, entre les deux dernières assises, n'est que de 0,02m à 0,04m.

¹⁸ Abréviation de Niveau moyen des mers

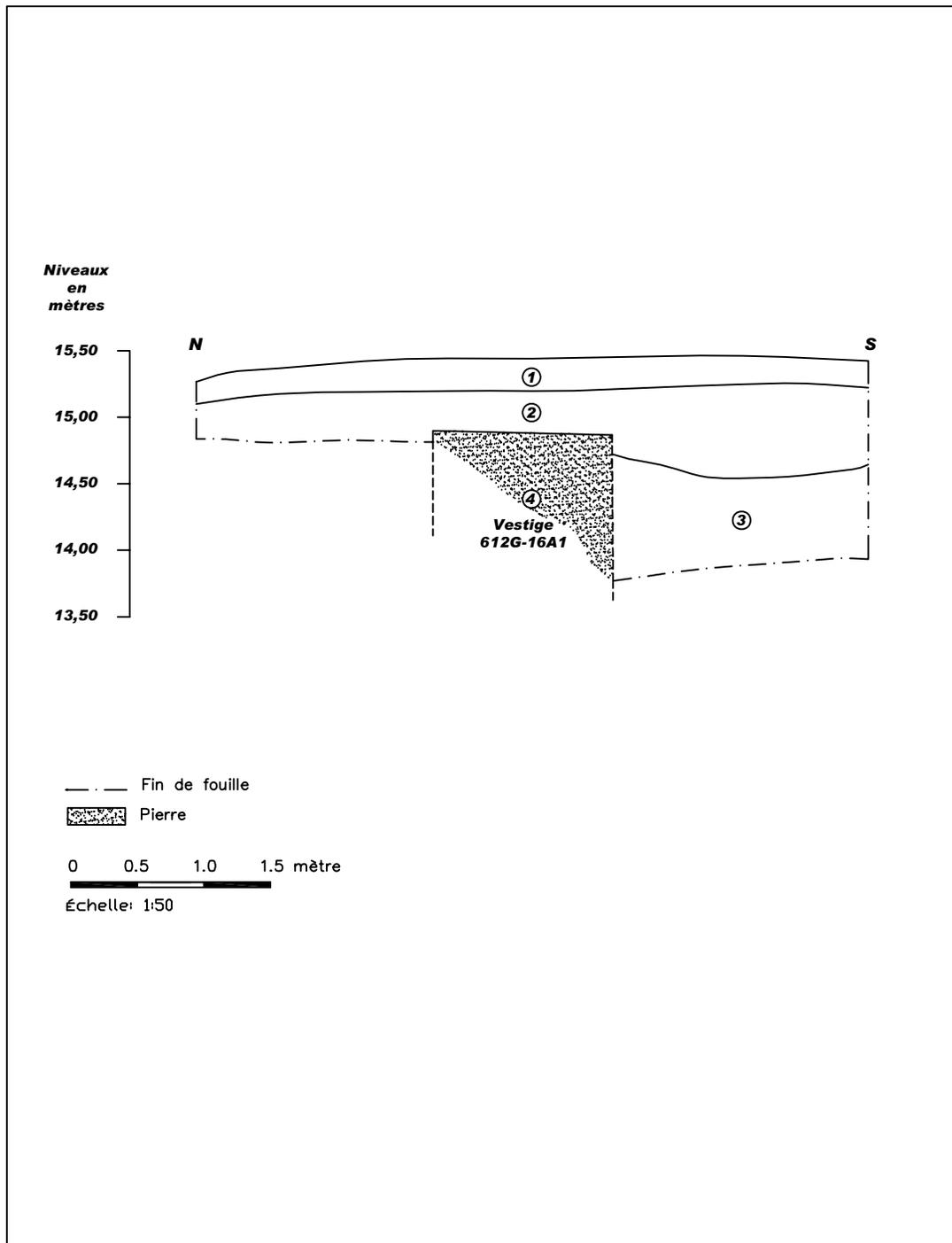
Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de 1,70m. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de quatre couches distinctes (plan 2). La **couche 1**, un sable limoneux, brun, peu compact, est un remblai de nivellement récent dont le sommet se profile à 15,47m NMM, et qui correspond au niveau d'occupation de la surface gazonnée située en marge de l'entrée du stationnement.

La **couche 2**, qui recouvre le couronnement du mur, est constituée d'un limon sablonneux, très compact, avec des teintes variant de brun à grisâtre, et contenant des lentilles de sable blanc et d'autres d'argile gris, ainsi que de petits fragments de pierre calcaire, de brique et de métal rouillé. Cette couche est présente jusqu'au niveau des deux premières assises du mur. L'intérieur du bassin est ensuite comblé plus profondément par la **couche 3**, un argile gris, très compact, contenant de nombreuses inclusions de fragments de calcaire de tailles variées, ainsi que des fragments de brique et de métal. La **couche 4** se trouve être le segment du mur nord du bassin No. 3 qui porte le numéro de lot 615G-16A1.

Tableau 1 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16A

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable limoneux, brun, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3 612G-16A1	1	Limon sablonneux, brun à grisâtre, très compact, avec lentilles de sable blanc, lentilles d'argile gris, petits fragments de pierre calcaire, de brique et de métal rouillé	Remblai de nivellement du bassin No. 3	Vers 1970
3	-	-	2	Argile gris très compact, nombreuses inclusions de fragments de calcaire de taille variée (0,01m à 0,20m, quelques petits fragments de brique et de métal rouillé	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 3	Vers 1970
4	612G-16A1	-	3	Mur de pierres calcaires équarries	Mur nord du bassin No. 3	1883



Plan 2: Sous-opération 612G-16A, coupe stratigraphique, paroi est

3.1.2 Le sondage 612G-16B (plans 1, 3; tableau 2)

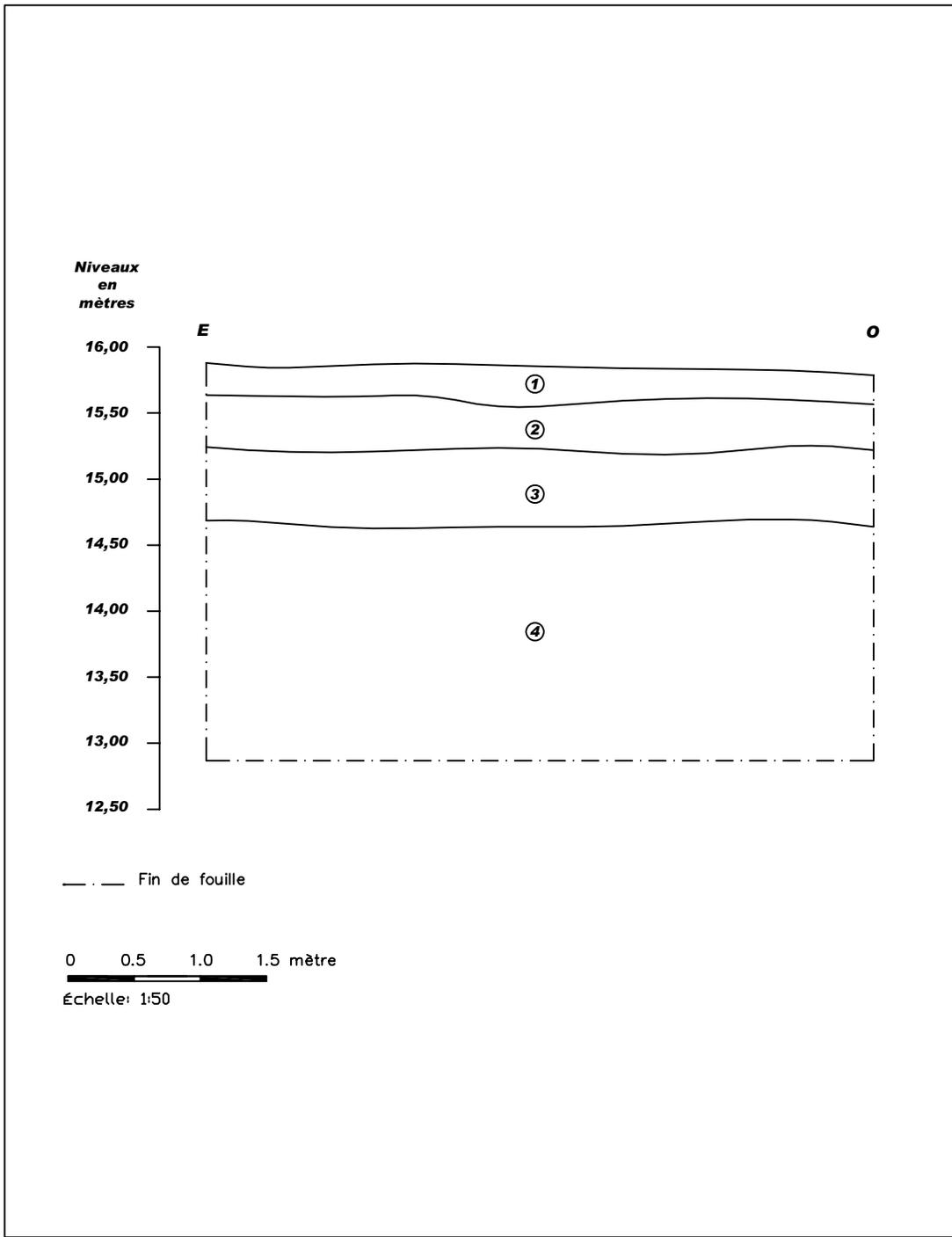
Le sondage 612G-16B a été implanté à faible distance du sondage 612G-16A, dans le gazon en marge de l'entrée du stationnement, afin de localiser un segment du mur est du bassin No. 3. Le sondage mesurant 5,00m par 2,00m a atteint une profondeur de 3,00m mais n'a pas permis de localiser le mur.

Séquence stratigraphique

Quatre couches distinctes ont été identifiées (plan 3). La **couche 1**, un sable brun, peu compact, correspond à un remblai de nivellement récent pour la pose du gazon, dont le sommet se profile à 15,90m NMM. Les **couches 2 et 3** sont des remblais de nivellement postérieurs à l'abandon du bassin No. 3. La **couche 2** est constituée d'un limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, très compact, et contenant de nombreux cailloux, des fragments de pierre calcaire, quelques petits fragments de brique, et un fil de fer. La **couche 3** est composée de pierre calcaire concassée grisâtre, grossière. La **couche 4**, épaisse, est constituée de poussière de roche, de couleur passant du brun au gris. Elle est moyennement compacte et renferme des inclusions de pierre calcaire concassée.

Tableau 2 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16B

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable brun, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, très compact, avec de nombreux cailloux, fragments de pierre calcaire, quelques petits fragments de brique, un fil de fer	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008
3	-	4	2	Pierre calcaire concassée grisâtre, grossière	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008
4	-	-	3	Poussière de roche, brune à grise, moyennement compacte, avec inclusions de pierre calcaire concassée	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008



Plan 3: Sous-opération 612G-16B, coupe stratigraphique, paroi sud

3.1.3 Le sondage 612G-16C (plans 1, 4; tableau 3)

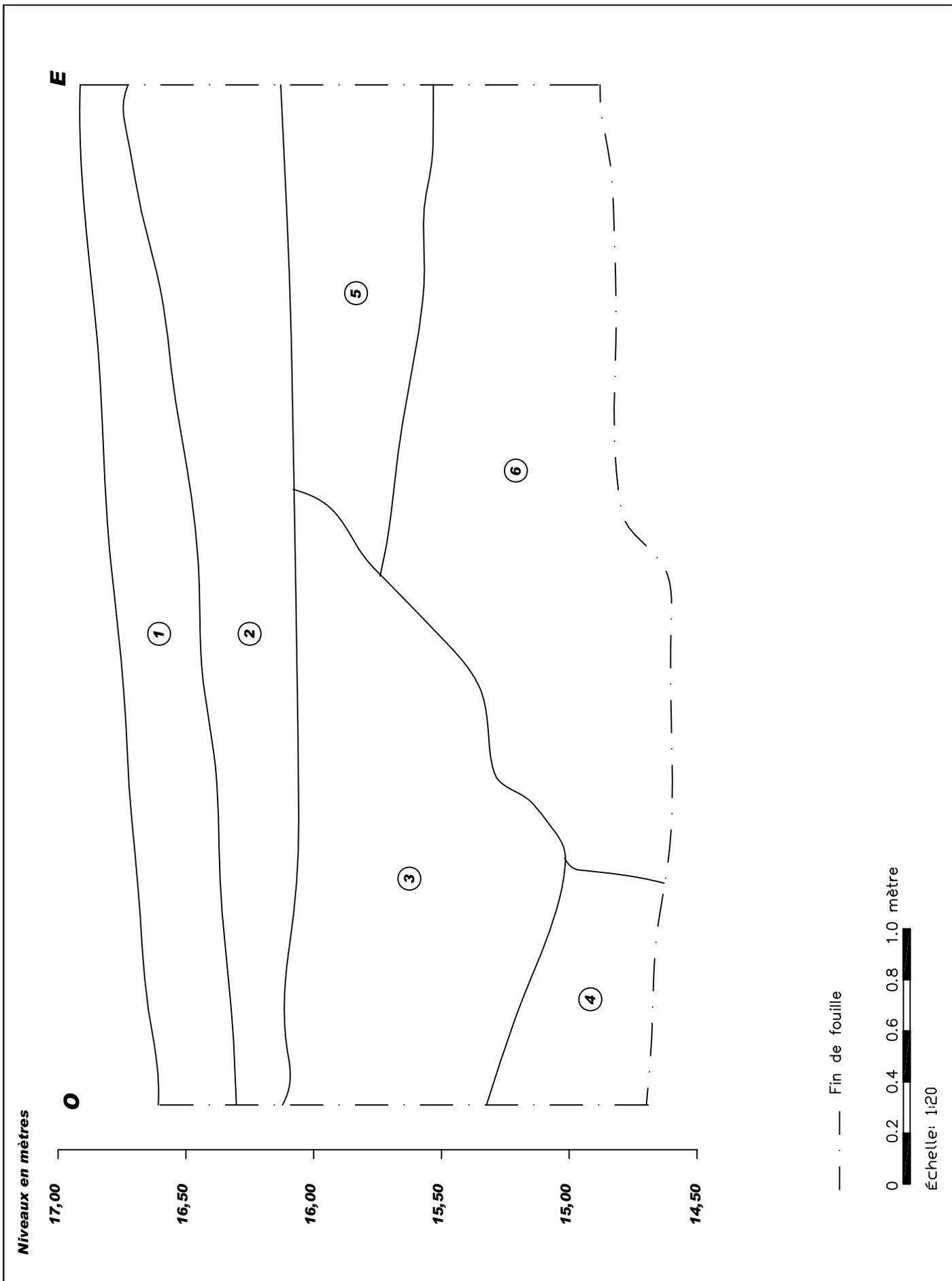
Le sondage 612G-16C a été implanté à quelques 35m à l'ouest du bâtiment du tri postal, dans un secteur occupé par de petits arbres en bordure d'un aménagement piétonnier longeant les différentes aires de stationnement de ce côté. Le sondage mesurant 5,00m par 2,00m, et qui a atteint une profondeur de 2,30m, a été placé de façon à croiser l'axe du mur ouest du bassin No. 3. Malgré cela, aucun vestige n'a été découvert.

Séquence stratigraphique

Six couches distinctes ont été identifiées (plan 4). Les **couche 1 et 2**, correspondent à des remblais d'aménagement du terrain. La **couche 1**, dont le sommet se profile à 16,93m NMM, est composée d'un sable fin, brun pâle, peu compact, parcouru de radicelles. La **couche 2** est composée d'un limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, compact, contenant de nombreux petits fragments de schiste gris et quelques fragments de pierre calcaire. Les **couches 3 à 6** constituent des remblais de nivellement divers postérieurs à l'abandon du bassin. La **couche 3** est composée de pierre calcaire concassée et de sable grossier, brun - gris, légèrement limoneux et compact. La **couche 4** est composée de criblure de pierre grise, légèrement limoneuse et peu compacte. La **couche 5** est formée d'un limon sablonneux gris foncé, compact, contenant de nombreux fragments de pierre calcaire de tailles diverses, et la **couche 6** identifie un limon brun très sablonneux, avec des galets, des fragments de pierre calcaire et des fragments de brique.

Tableau 3 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16C

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable fin, brun pâle, peu compact, avec radicelles	Remblai de nivellement associé au lit des arbustes	Après 1970-2008
2	-	3 - 5	1	Limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, compact, avec de nombreux petits fragments de schiste gris, quelques fragments de pierre calcaire	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du terrain actuel	Après 1970-2008
3	-	4 - 6	2	Pierre calcaire concassée et sable grossier, brun-gris, légèrement limoneux, compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008
4	-	-	3	Criblure de pierre grise, légèrement limoneuse, peu compacte	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008
5	-	6	2	Limon sablonneux gris foncé, compact, avec de nombreux fragments de pierre calcaire de tailles diverses (0,02m à 0,30m)	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008
6	-	-	3 - 5	Limon brun très sablonneux, avec galets, fragments de pierre calcaire (0,01m à 0,20m), fragments de brique	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Après 1970-2008



Plan 4: Sous-opération 612G-16C, coupe stratigraphique, paroi nord

3.1.4 Le sondage 612G-16D (plans 1, 5; tableau 4)

Le sondage 612G-16D a été implanté sous le chemin asphalté tout juste à l'extérieur de l'enceinte clôturée du tri postal, près de la guérite à l'entrée au coin sud-ouest. Le sondage mesurant 5,00m par 2,00m, et qui a atteint une profondeur de 1,40m, était placé de façon à découvrir un segment du mur ouest du bassin No. 3, mais aucun vestige n'a été mis au jour.

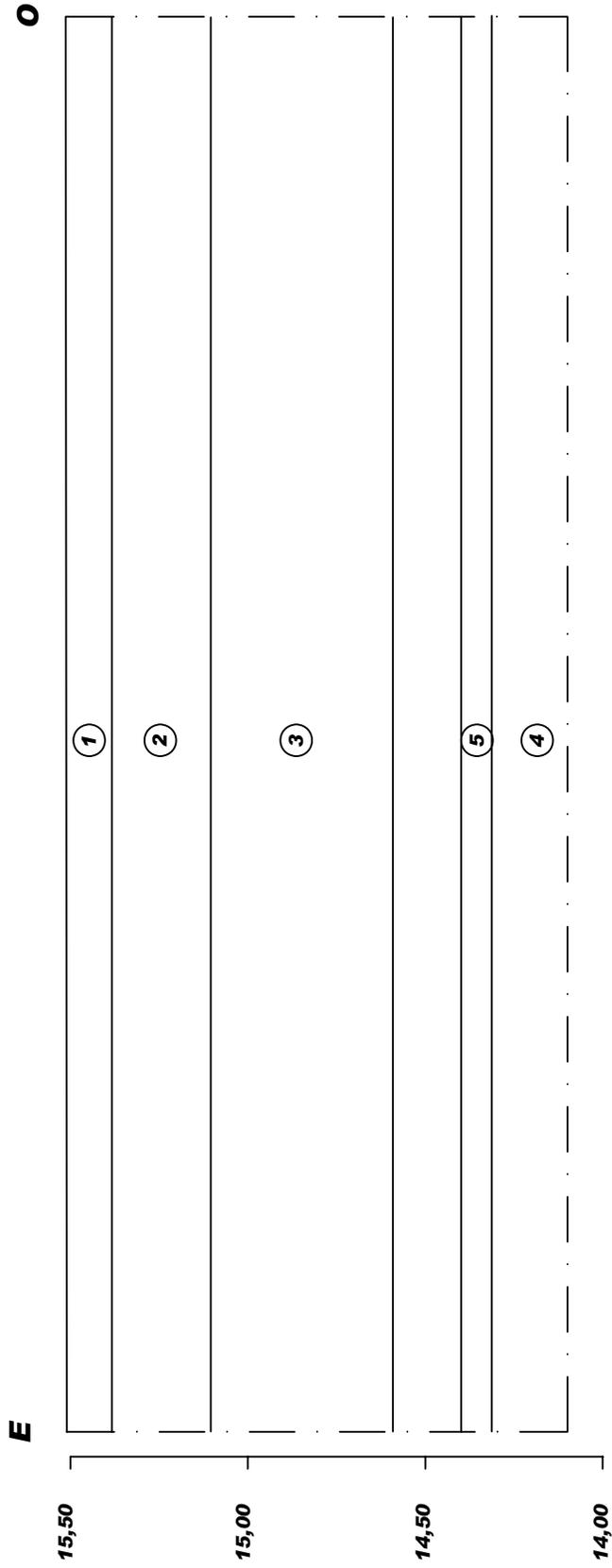
Séquence stratigraphique

Cinq couches distinctes ont été identifiées (plan 5). La **couche 1**, dont le sommet se profile à 15,51m NMM, correspond à la surface d'asphalte actuelle. Les **couches 2 et 3** sont des remblais ayant servi à la mise en place de cette surface. La **couche 2** est composée principalement de criblure de pierre calcaire grise, avec de la pierre calcaire concassée, alors que la **couche 3** est constituée essentiellement de pierre calcaire concassée avec de la poussière de pierre grise. Ces couches sont très compactes. Une conduite de céramique grise ayant comme numéro de lot 612G-16D1 a été mis au jour dans la paroi sud du sondage et constitue la **couche 5**. Cette conduite est contenue dans la **couche 4** qui est composée de sable brun, meuble et humide.

Tableau 4 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16D

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Asphalte	Niveau d'occupation de l'aire de circulation	Après 1970-2008
2	-	3	1	Criblure de pierre calcaire grise et pierre calcaire concassée, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
3	-	4	2	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
4	-	612G-16D1	3	Sable brun, meuble et humide	Remblai de nivellement associé à la pose du tuyau 612G-16D1	Après 1970-2008
5	612G-16D1	4	4	Conduite en céramique grise	Service public	Après 1970-2008

Niveaux en mètres



— Fin de fouille

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1.0 mètre

Échelle: 1:20

3.1.5 Le sondage 612G-16E (plans 1, 6; tableau 5)

Le sondage 612G-16E a aussi été implanté près de la guérite à l'entrée au coin sud-ouest, mais à l'intérieur de l'enceinte clôturée. La tranchée a été creusée en partie sous le chemin asphalté et en partie dans la terre plein gazonné, afin que l'axe du mur est du bassin No. 3 soit située en son milieu. Le sondage mesurant 5,00m par 2,00m, et qui a atteint une profondeur de 1,60m, n'a pas permis de découvrir un vestige du mur.

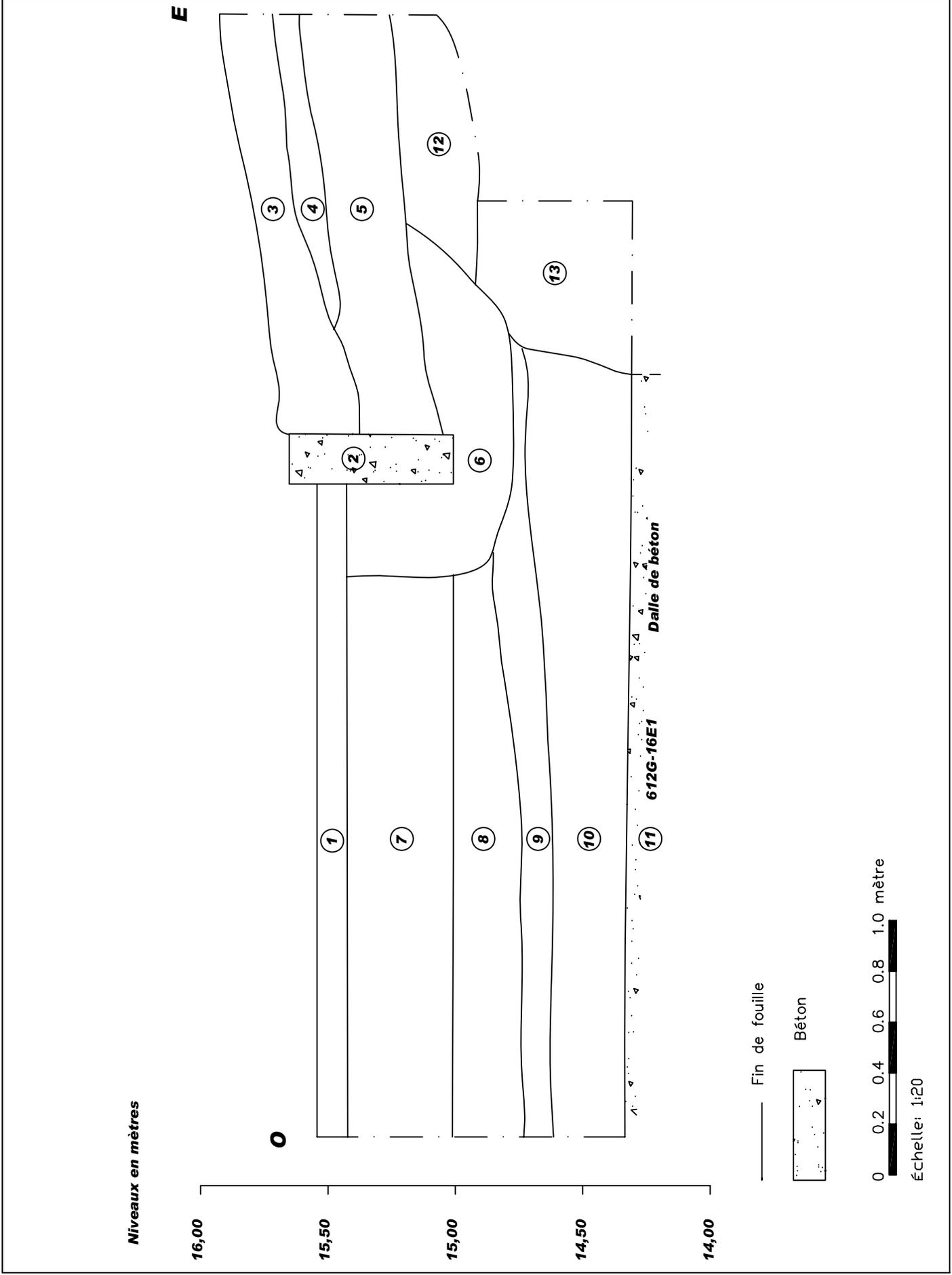
Séquence stratigraphique

Treize couches distinctes ont été identifiées (plan 6). Le nombre élevé de couches est dû à la distinction marquée entre le profil stratigraphique du côté du chemin asphalté et celui du côté du terre plein gazonné, les deux séparés par une bordure de rue en béton. La **couche 1**, dont le sommet atteint 15,53m NMM, correspond à la surface d'asphalte actuelle. La **couche 2** identifie le muret de béton en bordure du chemin. Sous l'aire de circulation, la **couche 7** est un remblai d'aménagement pour la pose de l'asphalte. Elle est constituée de pierre calcaire concassée, de poussière de pierre grise, et de sable brun - gris, le tout étant très compact. Les **couches** sous-jacentes **8, 9 et 10**, sont des remblais de nivellement et d'aménagement successifs qui reposent sur une dalle de béton partiellement dégagée, la **couche 11**, portant le numéro de lot 612G-16E1. La **couche 8** est constituée d'un mélange de pierre calcaire concassée et de sable brun, très compact. La **couche 9**, compacte, est aussi composée de pierre calcaire concassée, mais cette fois mélangée à de la poussière de pierre grise. La **couche 10**, compacte, est composée de sable grossier, brun, légèrement limoneux, et de criblure de pierre, et contient des inclusions de petits cailloux de schiste et un peu de pierre calcaire concassée. La **couche 6** correspond à la tranchée ayant été creusée pour la pose de la bordure de rue en béton. Cette tranchée a été creusée à travers les couches 7, 8 et 9 du côté du chemin et a grugé une partie de la couche 13 du côté du terre plein gazonné. La **couche 6**, moyennement compacte, est composée d'un mélange de sable grossier, brun - gris, et de criblure de pierre, le tout légèrement limoneux et contenant de très nombreux cailloux.

Du côté du terrain gazonné la séquence stratigraphique est différente. Les **couches 3 et 4** sont des remblais d'aménagement associés à la pose du gazon dont l'altitude maximale atteint 15,91m NMM. La **couche 3** est un sable fin, brun, légèrement limoneux. La **couche 4** est un peu différente, étant constituée d'un sable très fin, brun pâle, peu compact. La **couche 5** correspond à un remblai de nivellement compact. Elle est constituée de sable noir, avec de nombreux cailloux, un peu de pierre calcaire concassée, et quelques petits fragments de brique et de bois. La **couche 12**, excavée en partie seulement près de la limite est du sondage, est vraisemblablement la couche de démolition d'une structure adjacente au mur du bassin No. 3. Elle est composée d'un sable brun - noir, légèrement limoneux, compact, contenant de nombreux galets, plats et ronds, de taille variée, empilés les uns sur les autres, ainsi que de petits fragments de verre et de bois. Finalement, il est difficile de préciser à quel événement correspond la **couche 13**, compte tenu des nombreuses perturbations de la séquence stratigraphique de ce coin. C'est un argile gris, stérile archéologiquement, très compact. Selon le tracé connu du mur est du bassin No. 3, cette couche devait se trouver à l'extérieur du bassin.

Tableau 5 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16E

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	6 – 7	-	Asphalte	Niveau d'occupation de l'aire de circulation	Après 1970-2008
2	-	6	-	Muret en béton	Chaîne de rue	Après 1970-2008
3	-	4	-	Sable fin, brun, légèrement limoneux, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
4	-	5	3	Sable très fin, brun pâle, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
5	-	6 – 13	3 – 4	Sable noir, compact, avec de nombreux cailloux, un peu de pierre calcaire concassée, quelques petits fragments de brique et de bois	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3	Vers 1970
6	-	7 – 8 – 9 – 12 - 13	1 – 2 - 5	Sable grossier, brun - gris, et criblure de pierre, moyennement compact, légèrement limoneux, avec de très nombreux cailloux	Remblai de nivellement de la tranchée de la chaîne de rue (couche 2)	Après 1970-2008
7	-	8	1 – 6	Pierre calcaire concassée, poussière de pierre grise, et sable brun - gris, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel	Après 1970-2008
8	-	9	6 - 7	Pierre calcaire concassée et sable brun, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel	Après 1970-2008
9	-	10 - 12	6 - 8	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel	Après 1970-2008
10	-	612G-16E1	9 - 12	Sable grossier, brun, légèrement limoneux, et criblure de pierre, compact, avec de petits cailloux de schiste, un peu de pierre calcaire concassée	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel	Après 1970-2008
11	612G-16E1	-	10	Dalle de béton	Sommet d'une structure non - identifiée	Après 1970-2008
12	-	13	5 – 6	Sable brun – noir, légèrement limoneux, compact, avec de nombreux galets de taille variée (0,05m à 0,35m), plats et ronds, empilés les uns sur les autres, de petits fragments de verre, de petits fragments de bois	Remblai de démolition d'une structure adjacente au bassin No. 3	Vers 1970
13	-	-	6 – 9 – 10 - 12	Argile gris, très compact	Remblai de nivellement ou sol stérile en place ?	Inconnue



Plan A: Sous-ossature 612G-16E coule stratigraphique nardi nord



Figure 18: Mur nord du bassin No. 3 (612G-16A1). Cinq assises régulières de pierres équarries formant quatre empattements successifs sur le parement intérieur au bassin. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 8)

3.2 LE BASSIN NO. 2 (plan 1)

Cinq sondages ont été effectués dans le but de mettre au jour des segments des trois murs du bassin No. 2. Quatre sondages (16F, 16G, 16H et 16K) ont révélé un segment de mur composé d'un couronnement de béton sur des assises de bois. Un seul sondage (16J) n'a pas permis de mettre au jour un vestige du bassin.

3.2.1 Le sondage 612G-16F (plans 1, 7; tableau 6)

Le sondage 612G-16F a été implanté tout près du mur sud du bâtiment de l'ancien tri postal de Postes Canada, presque à mi-chemin entre les extrémités est et ouest du bâtiment, à l'emplacement présumé du mur ouest du bassin No. 2.

Un segment de ce mur (612G-16F1 - figure 19) orienté dans un axe nord-sud, est apparu à 0,65m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,48m NMM.

Le mur est ici constitué d'un couronnement de béton reposant sur une assise de bois. À cet endroit le segment du mur est formé de deux blocs de béton, représentant deux coulées différentes, appuyés l'un contre l'autre, la rencontre se faisant presque à mi-chemin de la largeur du sondage. Il n'y a qu'un très mince espace indiquant la séparation de ces deux blocs. Un autre mur (612G-16F2), vestige d'une construction autrefois érigée en bordure du bassin No. 2, vient s'appuyer sur le bloc sud.

Le sommet du bloc sud est, dans l'état actuel du vestige, plus élevé de 0,40m à 0,60m que le bloc nord. Le mur atteint ici une largeur maximale de 1,25m. Son état d'érosion permet d'observer que le béton du bloc sud est composé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. Dans le prolongement de ce bout de mur dans la paroi sud du sondage, on peut voir un petit morceau de béton qui forme une épaisseur supplémentaire au couronnement. Ce morceau, à la surface supérieure unie, représente l'état d'origine du sommet de ce bloc.

Le parement est (côté intérieur du bassin) est très érodé depuis le sommet, jusqu'à former une surface en pente. Seule une petite section à mi-hauteur est toujours verticale et présente une surface unie. Sous celle-ci, la surface du béton est de nouveau raboteuse, jusqu'à la jonction avec la pièce de bois sous-jacente.

Le bloc de béton formant la moitié nord de ce segment de mur est composé avec de plus petits agrégats de pierre. Le mur est ici plus large (maximum de 1,65m) que pour le bloc sud décrit plus haut, mais sa largeur initiale est inconnue puisque le mur est brisé en une cassure diagonale du côté du parement ouest (non dégagé). Ce bloc nord est incliné d'environ 10 degrés pour former une pente descendante vers l'intérieur du bassin (la surface supérieure du bloc sud, bien qu'irrégulière, est, elle, plutôt horizontale). Sa surface supérieure présente une finition unie, avec quelques fissures. Le parement intérieur au bassin de ce bloc de béton est sans finition, mais présente un plan essentiellement vertical jusqu'à la jonction avec l'assise de bois.

Il est possible, puisque la surface du bloc nord est bien préservée avec une finition unie, suggérant un sommet bien défini, qu'à cet endroit le mur du bassin ait toujours présenté cette différence d'altitude entre les deux coulées de béton nord et sud. Le pourquoi d'un tel aménagement reste à préciser.

Sous le couronnement de béton, seule une partie d'une première assise de bois a pu être dégagée, sur une profondeur de 0,15m, avant que l'eau n'envahisse la fond de la tranchée. La pièce de bois partiellement mis au jour est équarrie. Une tige de métal est fichée sur sa face supérieure à 0,25m au sud de la ligne de séparation des deux blocs de béton.

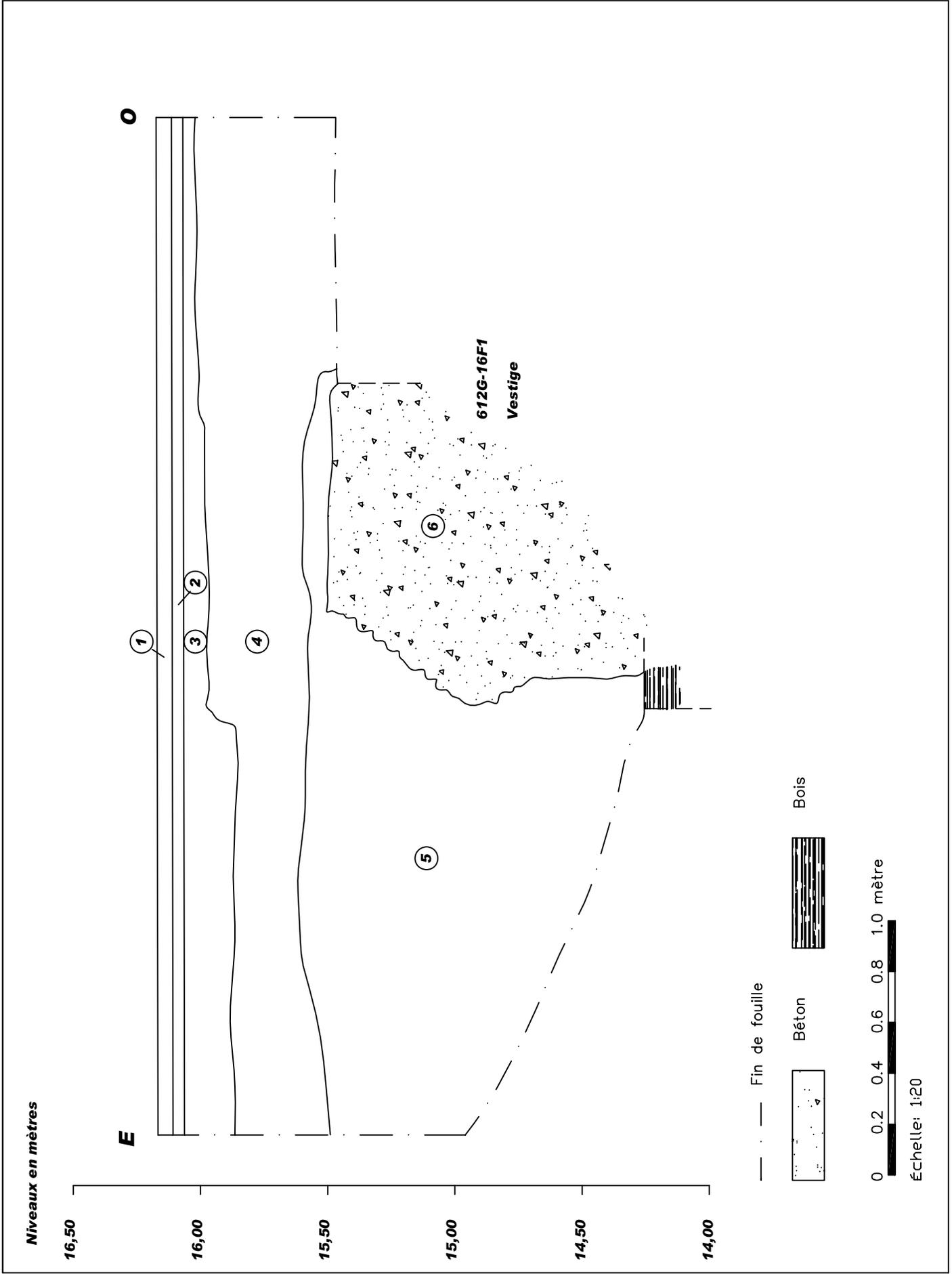
Un mur de béton orienté est-ouest (612G-16F2), donc perpendiculaire au mur du bassin, fut également mis au jour dans ce sondage. Il faisait partie d'une structure du côté du quai. Ce bout de structure est appuyé sur le bloc sud du mur 612G-16F1. Le mur 612G-16F2 court dans l'axe du parement nord du bloc sud du bassin No. 2. Son béton, moins grossier que celui du mur du bassin, vient recouvrir en partie ce dernier, et forme alors un ensemble continue joignant les deux vestiges (612G-16F1 et 612G-16F2). Leur sommet respectif est d'ailleurs à la même altitude. Seul le sommet et une partie du parement nord du mur 612H-16F2 ont été dégagés.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de 1,90M. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de six couches distinctes (plan 7). La **couche 1**, dont le sommet atteint 16,17m NMM, correspond à la surface d'asphalte actuelle. Les **couches 2 et 3** ont servi de lit de pose pour l'asphalte. La **couche 2** est mince couche et très compacte. Elle est composée de pierre calcaire concassée et de sable brun, légèrement limoneux. La **couche 3** est un limon brun foncé, tirant vers le noir, légèrement sablonneux, contenant de nombreux petits cailloux et quelques galets, le tout assez compact. La **couche 4** est constituée de pierre calcaire concassée, grisâtre. Elle correspond à un remblai de nivellement ayant été déposé suite à la désaffectation du bassin. La **couche 5** constitue le remblai de l'intérieur du bassin. Ce remblai vient également recouvrir le couronnement du mur. C'est un mélange compact de limon brun et de gros sable brun, avec de nombreuses inclusions de gros fragments de béton, des tiges d'armature métallique, et quelques fragments de brique. La **couche 6** est le bout de mur 612G-16F2 d'une structure inconnue qui vient s'appuyer sur le mur du bassin 612G-16F1, qui lui correspond à la **couche 7**.

Tableau 6 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16F

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Asphalte	Niveau d'occupation de l'aire de circulation	Après 1970-2008
2	-	3	1	Pierre calcaire concassée et sable brun, légèrement limoneux, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
3	-	4	2	Limon brun foncé - noir, légèrement sablonneux, compact, avec de nombreux petits cailloux et quelques galets	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
4	-	5 612G- 16F2	3	Pierre calcaire concassée, grisâtre	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
5	-	612G- 16F1	4	Limon brun et gros sable brun, compact, avec de nombreux gros fragments de béton, tiges d'armature métallique, quelques fragments de brique	Remblai de démolition et de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2	Vers 1970
6	612G- 16F2	-	5	Mur de béton	Mur d'une structure non identifiée	Après la mise en place du mur du bassin
7	612G- 16F1	-	5	Mur de bois et béton	Mur ouest du bassin No. 2	1848 ou 1875



Plan 7: Sous-opération 612G-16F, coupe stratigraphique, paroi sud

3.2.2 Le sondage 612G-16G (plans 1, 8; tableau 7)

Le sondage 612G-16G a été implanté tout près du mur sud du bâtiment de l'ancien tri postal de Postes Canada, presque à mi-chemin entre les extrémités est et ouest du bâtiment, à l'emplacement présumé du mur est du bassin No. 2.

Un segment de ce mur (612G-16G1 - figure 20) orienté dans un axe nord-sud, est apparu à 0,80m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,51m NMM. Le mur est ici constitué d'un couronnement de béton reposant sur une assise de bois. Le couronnement est large de 1,05m, et avec la pièce de bois qui excède le plan du parement intérieur, le mur atteint alors la largeur de 1,30m. Le parement ouest, du côté du bassin, a été dégagé sur une hauteur totale de 1,35m, incluant l'assise de bois, mais la base du mur n'a pas été atteinte. Le parement est n'a pas été dégagé.

Le béton est formé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. La surface supérieure, présentement raboteuse, a déjà présentée un fini plus régulier, tel qu'observé sur une petite section de béton près de la paroi nord. Le parement ouest ne présente aucune trace de travail de finition, et la présence de gros agrégats dans la composition du béton rend la surface très irrégulière. Ces imperfections esthétiques mises à part, le parement est dans un plan vertical jusqu'à la première assise de bois.

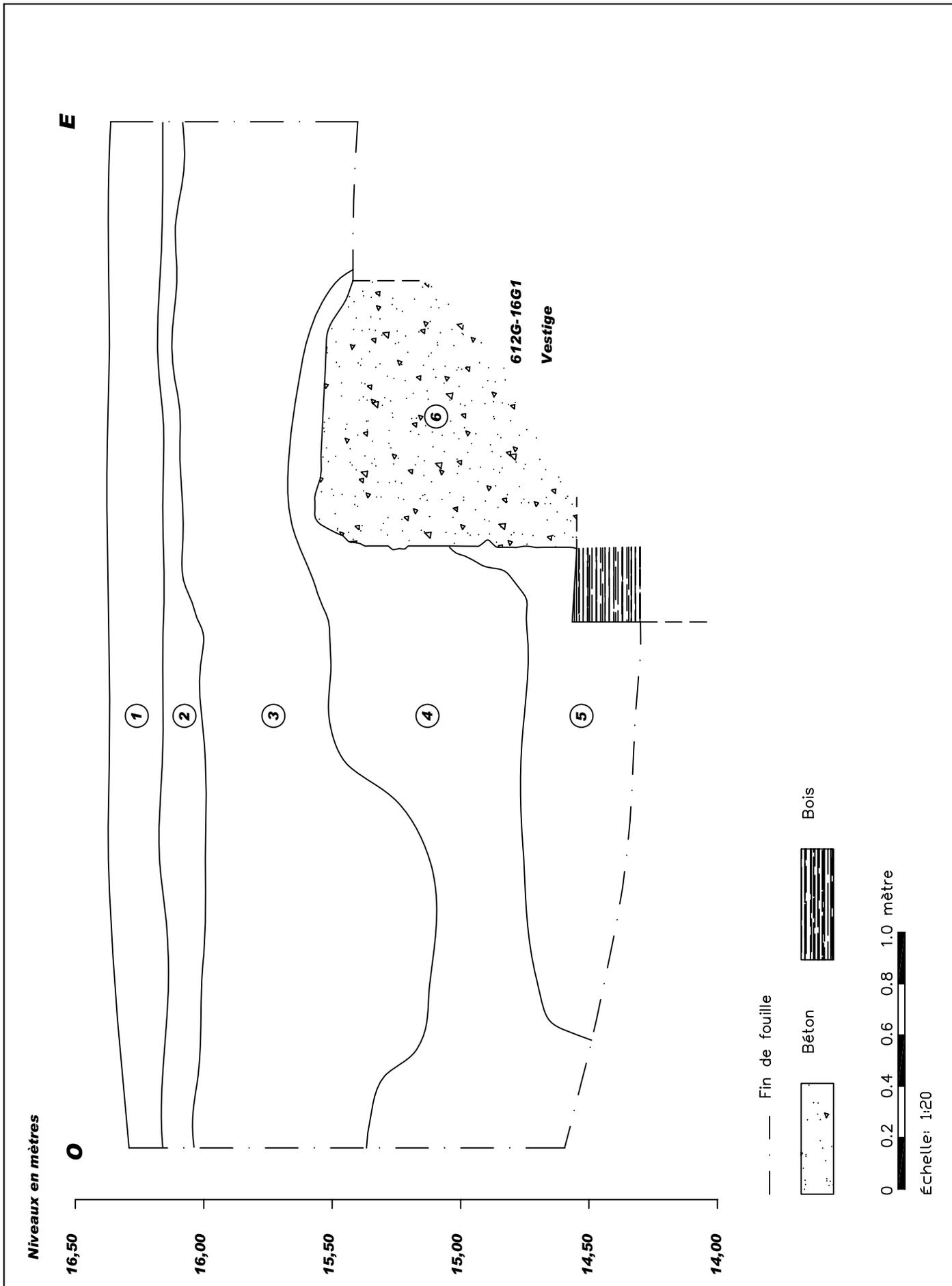
Celle-ci n'a pu être que partiellement dégagée. La pièce de bois est équarrie, presque carrée. Elle dépasse de 0,25m le plan vertical du parement du couronnement de béton. Cette pièce est d'une épaisseur de 0,35m. Dans un trou qui s'est rempli d'eau, il a été possible d'atteindre, au touché, la jonction de cette pièce de bois avec la suivante. Cela laisse supposer la présence d'une série d'assises de bois posées les unes sur les autres jusqu'à la profondeur originale du bassin. Deux solides tiges métalliques, rouillées et pliées, ont été trouvées enfoncées en surface de la pièce de bois. Elles sont situées à 1,40m l'une de l'autre.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de près de 2,00m. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de six couches distinctes, incluant le mur du bassin (plan 8). Les **couches 1 et 2** sont des remblais d'aménagement associés à la pose du lit du gazon dont la surface atteint 16,36m NMM. La **couche 1** est constituée d'un sable fin légèrement limoneux, moyennement compact, de couleur brune. La **couche 2** correspond à un mince niveau très compact où de la pierre calcaire concassée est mélangée à un sable limoneux brun foncé. La **couche 3** est un remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin, composé de pierre calcaire concassée. L'intérieur du bassin est en grande partie comblé par la **couche 4** qui vient également recouvrir le couronnement du mur. Cette couche est un mélange hétérogène d'argile gris, d'argile bleuté et de sable fin, brun. Le dernier remblai excavé dans ce sondage, la **couche 5**, vient recouvrir la première assise de bois sous le couronnement de béton. Ce remblai est composé d'argile brun, très compact, contenant des lentilles d'argile gris, de nombreux petits cailloux, des fragments de pierre calcaire de tailles variables, un fragment de béton, ainsi que des petits fragments de brique. La **couche 6** identifie le mur de béton et de bois qui porte le numéro de lot 612G-16G1.

Tableau 7 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16G

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable fin, brun, légèrement limoneux, moyennement compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Pierre calcaire concassée et sable limoneux brun foncé, très compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
3	-	4	2	Pierre calcaire concassée, grisâtre, très compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
4	-	5 612G-16G1	3	Mélange hétérogène d'argile gris et bleuté et de sable fin brun, très compact, avec un fragment de bouteille	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2	Vers 1970
5	-	6	4	Argile brun, très compact, avec lentilles d'argile gris, de nombreux petits cailloux, des fragments de pierre calcaire de taille variable (0,01m à 0,20m), de petits fragments de brique, un fragment de béton	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2	Vers 1970
6	612G-16G1	-	3 - 4	Mur de bois et béton	Mur est du bassin No. 2	1875



Plan 8: Sous-opération 612G-16G. coupe stratigraphique. paroi nord

3.2.3 Le sondage 612G-16H (plans 1, 9; tableau 8)

Le sondage 612G-16H a été excavé devant la zone de débarcadères du côté nord du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada. Un segment du mur est du bassin No. 2 (612G-16H1 - figure 21), orienté dans un axe nord-sud, est apparu à 0,80m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,58m NMM.

Le mur est ici aussi constitué d'un couronnement de béton reposant sur une assise de bois. Sa largeur est de 1,25m. Le couronnement de béton recouvre entièrement la pièce de bois. Le parement intérieur au bassin a été dégagé sur une hauteur totale de 1,10m, incluant l'assise de bois. La base du mur n'a pas été atteinte. Le parement est n'a pas été dégagé.

Le couronnement est constitué d'un sol bloc de béton formé d'agrégats de calcaire à grosse taille modulaire. L'épaisseur de ce segment de mur comprend deux coulées de béton, la dernière haute de 0,15m. La surface au sommet est inclinée d'environ 5 degrés vers l'intérieur du bassin. Cette surface est raboteuse, sans finition. On observe sur ce sommet un espace découpée dans le béton prenant la forme d'une cavité triangulaire dont la pointe ouest se prolonge en une rainure, à pente descendante, jusqu'au parement intérieur au bassin. Cette rainure de 0,10m de largeur a un fond et des parois lisses, alors que le reste de la cavité au sommet présente une texture bétonnée plutôt rugueuse (mais pas aussi irrégulière que les autres surfaces du mur).

Le fond de la cavité triangulaire au sommet correspond à la ligne de la dernière coulée de béton de 0,15m d'épaisseur. On peut penser qu'un élément de structure, maintenant arraché, occupait l'espace de cette cavité. Cet élément aurait été fixé à cet endroit au moment de la pose de la dernière coulée de béton. La rainure qui descend de cette cavité vers l'intérieur du bassin laisse croire qu'un objet (une amarre?) glissait régulièrement à cet endroit, jusqu'à rendre le béton lisse.

La parement ouest (intérieur du bassin) est très irrégulier, sauf sur une section de près de 0,50m de longueur depuis la paroi sud, et sur moins de 0,20m de hauteur, où la surface du parement est assez droite et en assez bon état pour que l'on observe toujours une ligne résultant de l'empreinte du coffrage mise en place lors de la coulée du béton. À partir d'un point à 0,60m depuis le sommet, le parement fuit en diagonale vers l'intérieur du mur jusqu'à la jonction avec l'assise de bois. À son point le plus avancé vers l'intérieur du bassin, le parement du mur de béton dépasse le plan vertical de l'assise de bois de 0,05m. Mais à la jonction des deux matériaux, à la suite de la fuite du parement, la surface de la pièce de bois se trouve quand même dégagée sur 0,35m de largeur.

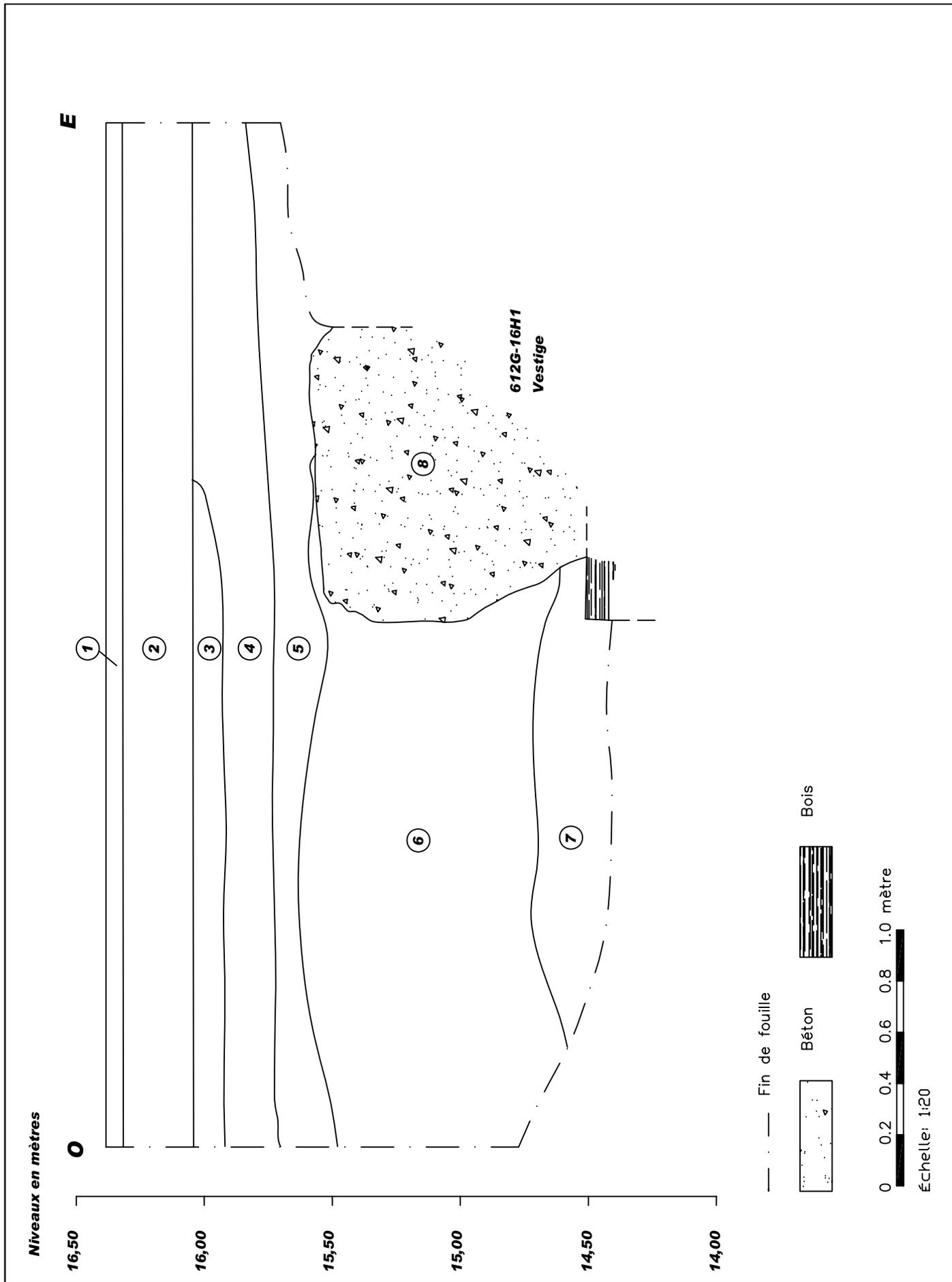
Une seule assise de bois a été en partie mise au jour. Elle est constituée ici de deux pièces de bois équarries alignées, espacées l'une de l'autre de 0,05m. Il y a une tige de métal fixée au sommet de la pièce de bois nord, à 0,50m de la jonction des deux pièces de bois.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de près de 2,00m. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de huit couches distinctes. (plan 9). La **couche 1**, dont le sommet est à l'altitude de 16,38m NMM, correspond au chemin asphalté devant les débarcadères. La **couche 2**, une accumulation très compacte de pierre calcaire concassée et de poussière de pierre grise foncée, a servi de lit de pose à la couche 1. Les **couches 3 et 4** sont des remblais de nivellement postérieurs à l'abandon du bassin qui peuvent aussi avoir été déposés lors de l'aménagement de la surface de circulation asphaltée. La **couche 3** est constituée de pierre calcaire concassée et de poussière de pierre de couleur gris pâle. La **couche 4** est un sable gris contenant de nombreux petits cailloux, ainsi que quelques fragments de pierre calcaire concassée. La **couche 5** correspond à un remblai de nivellement probablement contemporain des travaux de réaménagement du terrain au moment du remblaiement du bassin No. 2. Elle recouvre partiellement le couronnement du mur. C'est un mélange de sable grossier et de criblure de pierre, gris, très compact, avec quelques fragments de pierre calcaire concassée. L'intérieur du bassin est comblé en grande partie par un agile brun, très compact, avec de nombreuses inclusions de cailloux et de galets, ainsi que quelques fragments de brique, quelques fragments de bois et un peu de mortier. Ce remblai, la **couche 6**, vient recouvrir la moitié du couronnement de béton du côté de l'intérieur du bassin. Un dernier remblai qui cachait l'assise de bois sous le couronnement de béton a été partiellement excavé. Cette **couche 7** est un argile gris, aux teintes parfois bleutées, très compact, contenant des fragments de brique, des fragments de tuile goudronnée, quelques fragments de bois, et un peu de mortier. Ces inclusions dans l'argile permettent d'associer cette couche à un remblai datant de l'abandon du bassin, juste avant qu'il ne soit enterré. Le mur 612G-16H prend le numéro de **couche 8**.

Tableau 8 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16H

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Asphalte	Niveau d'occupation de l'aire de circulation	Après 1970-2008
2	-	3 - 4	1	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise foncée, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
3	-	4	2	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise pâle, très compact	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle	Après 1970-2008
4	-	5	2 - 3	Sable gris, avec de nombreux petits cailloux, quelques fragments de pierre calcaire concassée, très compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970
5	-	6 612G-16H1	4	Sable grossier et criblure de pierre, gris, quelques fragments de pierre calcaire concassée, très compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Vers 1970
6	-	7 612G-16H1	5	Argile brun, très compact, avec de nombreux cailloux, des galets, quelques fragments de brique, quelques fragments de bois, un peu de mortier	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2	Vers 1970
7	-	-	6	Argile gris - bleuté, très compact, avec fragments de brique, fragments de tuile goudronnée, quelques fragments de bois, un peu de mortier	Remblai d'abandon à l'intérieur du bassin No. 2	Vers 1970
8	612G-16H1	-	5-6	Mur de bois et béton	Mur est du bassin No. 2	1875



Plan 9: Sous-opération 612G-16H, coupe stratigraphique, paroi nord

3.2.4 Le sondage 612G-16J (plans 1, 10; tableau 9)

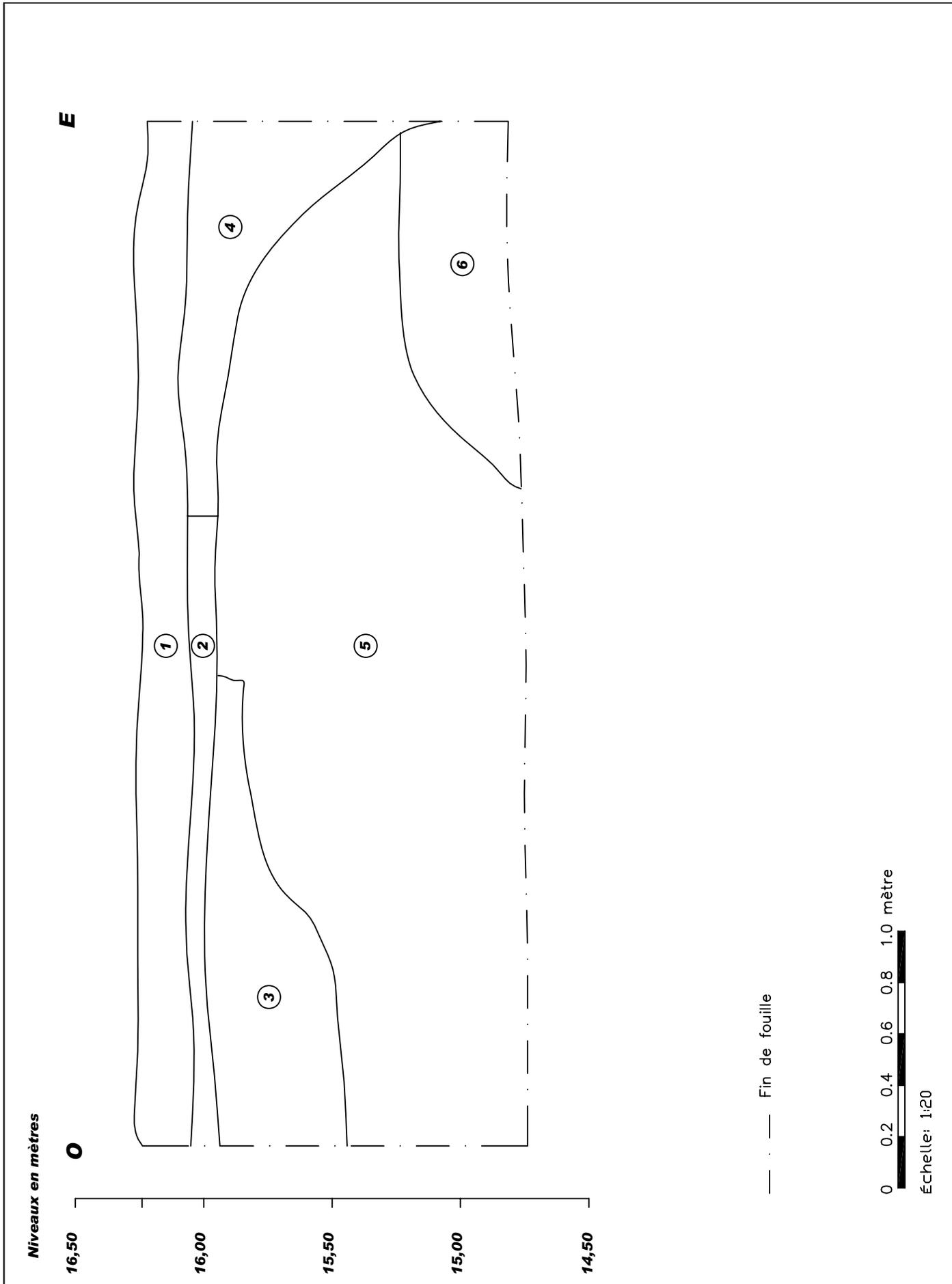
Le sondage 612G-16J a été excavé le long d'un petit chemin piétonnier asphalté, bordé de petits arbres, qui longe le mur nord de l'ancien tri postal de Postes Canada. À cet endroit on espérait découvrir un segment du mur ouest du bassin No. 2, mais le sondage s'est révélé négatif.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de près de 1,45m. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de six couches distinctes. (plan 10). La **couche 1**, un sable légèrement limoneux, brun, meuble, avec des racines, est un remblai d'aménagement dont le sommet se profile à 16,24m NMM. La **couche 2** est un remblai de nivellement compact constitué de poussière de pierre grise. La **couche 3** est constituée de pierre calcaire concassée. La **couche 4** est formée de poussière de pierre très compacte, de couleur grise à brune, avec un peu de pierre calcaire concassée. Il pourrait s'agir du comblement d'une tranchée qui a grugée une partie de la **couche 5** et qui se prolonge à l'extérieur du sondage à l'extrémité ouest. Cette **couche 5** constitue l'essentiel du volume de remblai excavé dans ce sondage. C'est un mélange hétérogène composé surtout d'argile, variant du gris au brun, très compact, avec de nombreux fragments de pierre calcaire, des lentilles de poussière de pierre grise, quelques galets, et de petits fragments de brique. Cette couche fut certainement déposée comme remblai de nivellement après l'abandon du bassin. La **couche 6**, partiellement excavée près de l'extrémité ouest du sondage, est composée d'un argile gris très compact, contenant des galets, des fragments de brique, du mortier blanchâtre et jaunâtre, des fragments de bois, et quelques fragments de tesselles de céramique blanche. Il s'agit vraisemblablement d'un remblai de démolition contemporain de l'abandon du bassin vers 1970.

Tableau 9 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16J

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable légèrement limoneux, brun, meuble, avec racines	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3 - 5	1	Poussière de pierre grise, compacte	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
3	-	5	2	Pierre calcaire concassée, grisâtre	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
4	-	5	1	Poussière de pierre grise à brune, très compacte, avec un peu de pierre calcaire concassée	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
5	-	-	2 - 3 - 4	Mélange hétérogène composé surtout d'argile gris à brun, très compact, avec de nombreux fragments de pierre calcaire, des lentilles de poussière de pierre grise, quelques galets, de petits fragments de brique	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
6	-	-	5	Argile gris, très compact, avec des galets, des fragments de brique, du mortier blanchâtre et jaunâtre, des fragments de bois, quelques fragments de tesselles de céramique blanche	Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Vers 1970



Plan 10: Sous-opération 612G-16J. coupe stratigraphique. paroi sud

3.2.5 Le sondage 612G-16K (plans 1, 11; tableau 10)

Le sondage 612G-16K a été excavé dans le gazon près de la rue Ottawa. Un segment du mur nord (612G-16K1 - figure 22) du bassin No. 2, orienté dans un axe est-ouest, est apparu à près de 1,10m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,23m NMM.

Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur des assises de bois équarri. Le mur a été détruit en partie à cet endroit. Autant le couronnement de béton que les assises de bois ont disparu sur une largeur de 0,80m depuis la paroi est du sondage. Dans son alignement, le mur a donc été dégagé sur une longueur maximum de 1,20m au niveau du couronnement de béton. Quelques pièces des assises de bois dépassent le couronnement de béton et ajoutent 0,40m à la longueur du mur. Le couronnement est large de 1,30m. Une des assises de bois dépasse vers l'intérieur du bassin le parement du couronnement, donnant au mur une largeur totale de 1,50m. Le parement intérieur au bassin a été dégagé sur une hauteur totale de 1,25m, incluant les assises de bois. La base du mur n'a pas été atteinte. Le parement sud n'a pas été dégagé.

Le couronnement est constitué d'un sol bloc de béton formé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. Il a été formé en deux coulées, la première épaisse de 0,45m, et la deuxième épaisse de 0,27m. La surface supérieure, mis à part les cassures, est assez régulière et même lisse par endroits. Le parement intérieur est par contre irrégulier à cause des agrégats dans le béton. Sur 0,40m depuis le sommet, ce parement est dans un plan vertical. Il fuit ensuite vers l'intérieur du mur jusqu'à la jonction avec la première assise de bois.

La brèche dans le mur offre l'unique opportunité d'observer les assises de bois sur la largeur du mur. Malheureusement, le bois est très pourri, au point d'obscurcir les divisions entre les différentes pièces. Il est néanmoins possible de faire quelques observations. Les assises de bois, du moins les deux premières, occupent toute la largeur du couronnement de béton et dépassent même celui-ci en largeur d'environ 0,20m du côté intérieur du bassin. Six rangées de pièces de bois ont été comptées sur la largeur du mur. Les pièces directement sous le couronnement semblent avoir été peu ou pas travaillées, alors que les pièces formant le parement intérieur du bassin sont équarries. À quelques endroits il a été possible d'observer que des pièces de bois étaient liées entre elles avec des clous découpés. Seulement deux assises de bois ont été mises au jour. Seule la première a pu être dégagée sur toute son épaisseur.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement et manuellement jusqu'à une profondeur de près de 2,37m. Six couches distinctes ont été identifiées. (plan 11). La **couche 1**, dont la surface gazonnée est légèrement inclinée, se profile à une altitude maximale de 16,41m NMM. Elle est composée d'un sable brun foncé, très graveleux, moyennement compact. Cette couche, de même que la **couche 2**, sont des remblais d'aménagement du terrain gazonné. Cette dernière couche est composée d'un limon sablonneux brun pâle, homogène et compact. La **couche 3** est un remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin.

Il recouvre le mur et vient comblé une partie de l'intérieur du bassin. Cette couche compacte est formée de pierre calcaire concassée et de poussière de pierre grise, avec des lentilles d'argile gris et des lentilles de pierre calcaire concassée qui contiennent des fragments de brique et de béton. La **couche 4** a été identifiée en bordure du parement intérieur du mur où elle vient recouvrir les assises de bois mises au jour sous le couronnement de béton. Ce remblai de nivellement, qui fut probablement mis en place lors de l'abandon du bassin vers 1970, est un mélange hétérogène d'argile brun, très compact, avec des lentilles d'argile gris, et contenant du mortier blanchâtre, des fragments de brique, et des fragments de conduite en céramique orange. La **couche 5** est une mince et étroite bande de sable jaunâtre qui apparaît seulement en bordure du sommet du parement nord du mur. À part cette petite couche, ce côté du mur du bassin ne fut pas excavé. Le mur 612G-16K1 correspond à la **couche 6** de ce sondage.

Tableau 10 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16K

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable brun foncé, très graveleux, moyennement compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Limon sablonneux homogène, brun pâle, compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
3	-	4 – 5 612G-16K1	2	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, compact, avec lentilles d'argile gris et lentilles de pierre calcaire concassée contenant des fragments de brique et de béton	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Après 1970-2008
4	-	612G-16K1	3	Mélange hétérogène d'argile brun, très compact, avec lentilles d'argile gris, et contenant du mortier blanchâtre, des fragments de brique, des fragments de conduite en céramique orange	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2	Vers 1970
5	-	-	3	Étroite et peu profonde bande de sable jaunâtre	Remblai à la fonction indéterminée	Indéterminée
6	612G-16K1	-	3	Mur de bois et béton	Mur nord du bassin No. 2	1853 ou 1875

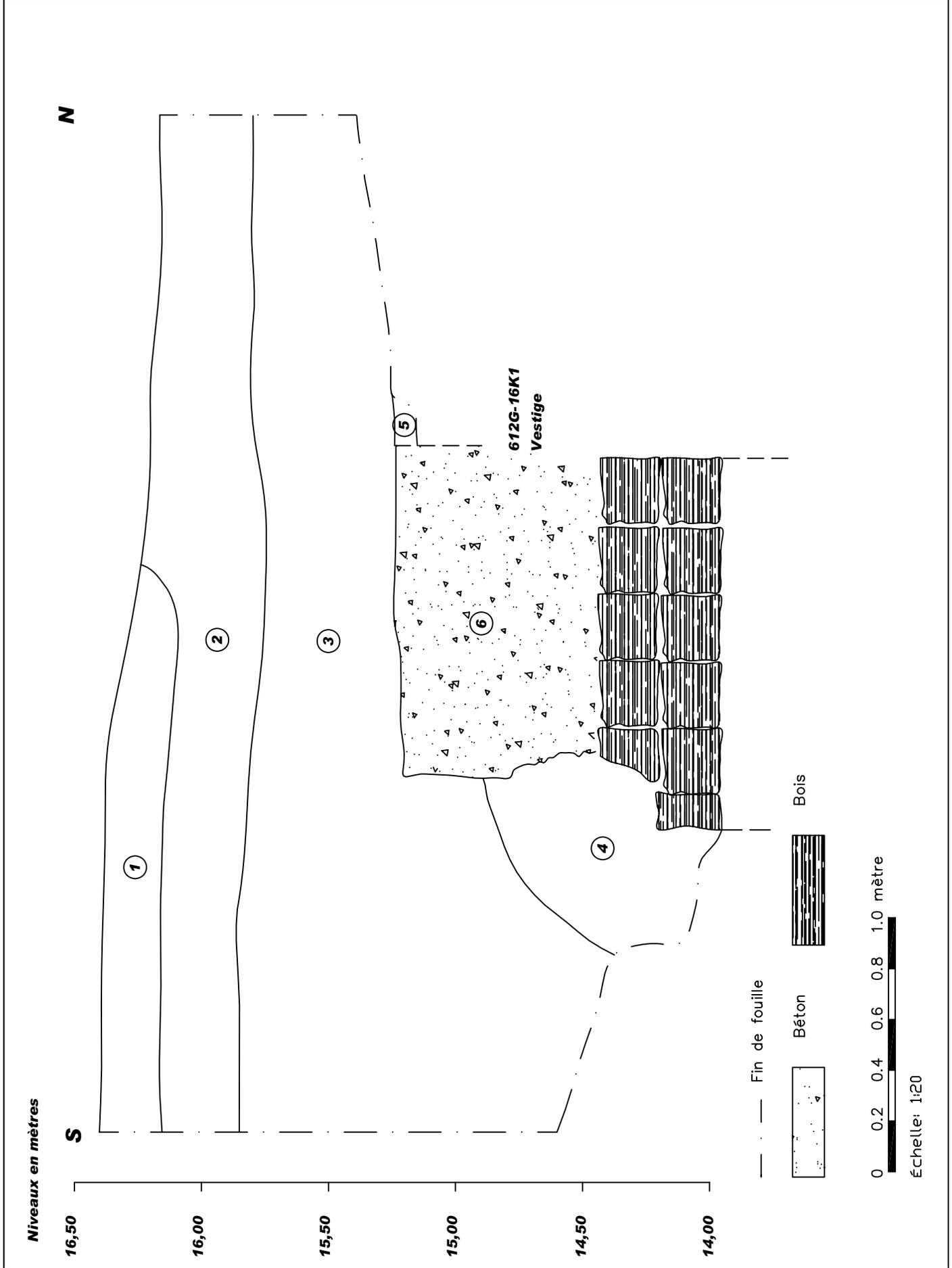




Figure 19: Mur ouest du bassin No. 2 (612G-16F1) et mur de structure inconnue à l'arrière (612G-16F2). Un couronnement de béton en deux sections sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 74)



Figure 20: Mur est du bassin No. 2 (612G-16G1). Un couronnement de béton sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 63)



Figure 21: Mur est du bassin No. 2 (612G-16H1). Un couronnement de béton sur une assise de bois.
(Photo numérique 612G08R1E, cliché 38)



Figure 22: Mur nord du bassin No. 2 (612G-16K1). Un couronnement de béton sur deux assises de bois disposées sur six rangées (Photo numérique 612G08R1E, cliché 15)

3.3 Le Bassin No. 1 (plan 1)

Cinq sondages ont été effectués dans le but de mettre au jour des segments des trois murs du bassin No. 1. Quatre sondages (16L, 16GM, 16N et 16P) ont révélé une partie du vestige, alors qu'un seul (16Q) n'a pas permis de mettre au jour la structure. Fait intéressant, les quatre segments de murs du bassin No. 1 qui ont été mis au jour diffèrent les uns des autres par leur type d'assemblage.

3.3.1 Le sondage 612G-16L (plans 1, 12; tableau 11)

Le sondage 612G-16L a été excavé dans un talus gazonné du terrain aménagé de l'ancien tri postal de Postes Canada, tout près de l'intersection des rues Ottawa et du Séminaire, à l'emplacement prévu d'un segment du mur nord du bassin No. 1.

Un segment de ce mur (612G-16L1 - figure 23) orienté dans un axe est-ouest, est apparu à 0,50m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,41m NMM.

L'assemblage de ce segment de mur est unique parmi tous ceux mis au jour jusqu'ici. Il est constitué d'une série d'assises de bois en fruit et est protégé du côté du bassin par un batardeau. Deux assises de bois ont été entièrement mises au jour, ainsi que le sommet d'une troisième. Le parement sud, du côté du bassin, a été dégagé sur une hauteur totale de 0,70m. La base du mur n'a pas été atteinte. Le parement nord n'a pas été dégagé.

La première assise est constituée d'une seule rangée de pièces de bois équarries, presque carrées. Le sommet du mur est donc étroit (0,27m). Deux pièces de bois alignées se rejoignent pour former la première assise. Près de leur jonction, on peut observer, dans chaque pièce, une tige de métal dépassant à peine le sommet. Ces tiges servent probablement à fixer la première assise à la suivante.

Une seule pièce équarrie forme la deuxième assise de bois. Elle est plus épaisse (0,35m) que la première (0,25m). Près de la paroi ouest, une pièce de bois en boutisse a été insérée à la jonction des deux premières assises. Les pièces de bois de ces deux assises ont été découpées de façon à ce que la pièce en boutisse s'insère parfaitement pour former ainsi un parement continu dans un même plan.

La deuxième assise a été travaillée de façon à ce que son arête inférieure soit nettement arrondie. Le résultat est que la jonction avec le sommet de la troisième assise se fait en retrait du plan du mur. Dans la ligne de ce plan se trouve alors un espace de 0,08m entre les assises 2 et 3.

Un amoncellement de pierres calcaires de taille modulaire variée forme un batardeau (612G-16L2) devant le mur de bois. Les pierres dans la moitié ouest de la tranchée ont été enlevées lors de l'excavation pour permettre de voir le mur de bois à l'arrière. Seule la moitié est du batardeau a donc été étudiée.

Il semble que les pierres aient été entassées jusqu'à la même hauteur que le sommet du mur. Le batardeau, tel qu'observé dans ce sondage, est d'une largeur constante de 1,0m. Une tige de métal rouillée court horizontalement le long d'un axe qui délimite la largeur et la hauteur maximum du batardeau.

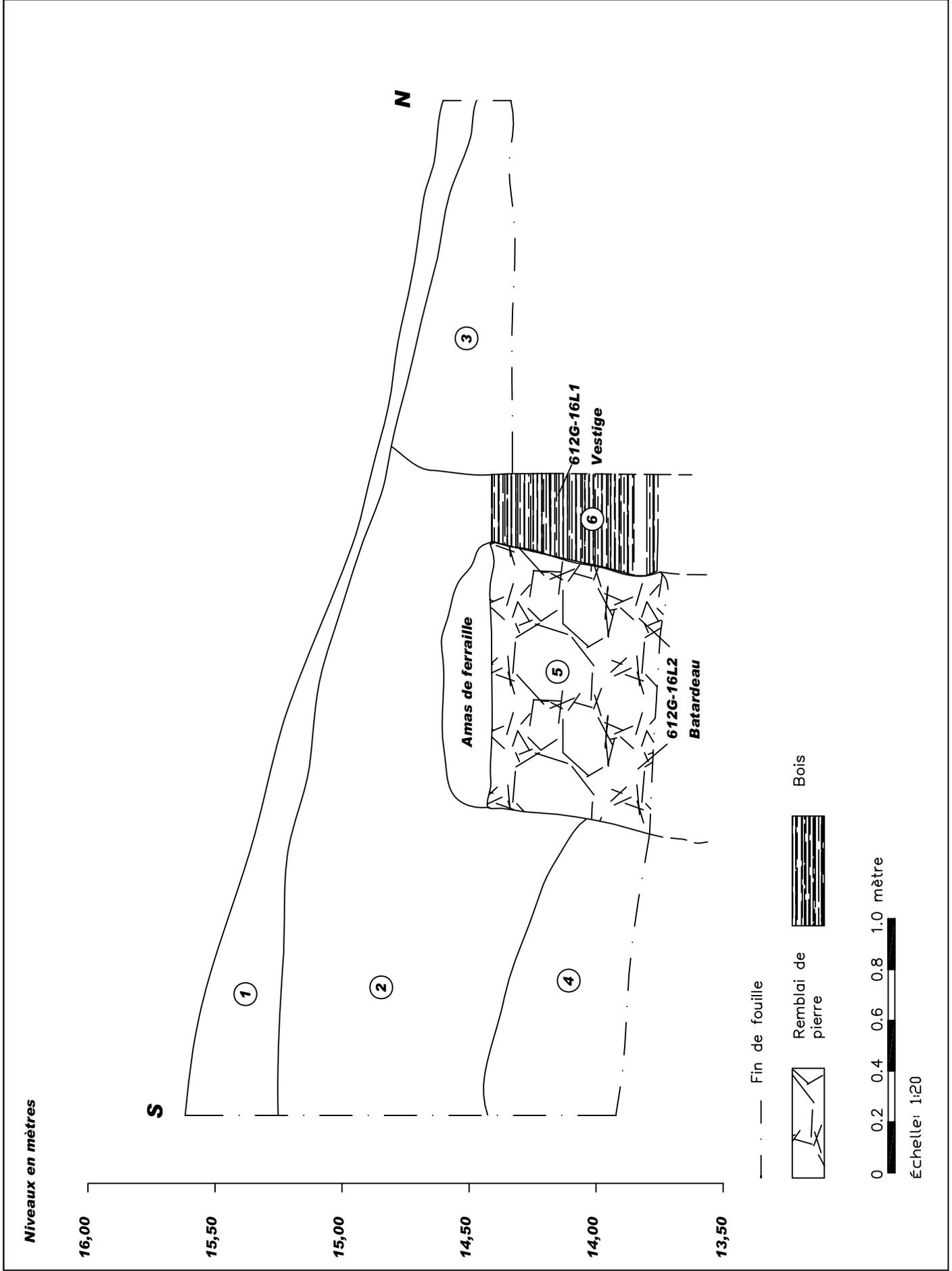
Cette tige a été sectionnée lors de l'excavation. Elle est beaucoup trop fragile pour retenir solidement une poussée des pierres du batardeau vers l'intérieur du bassin, mais elle pouvait quand même assurer une certaine retenue des pierres supérieures. Cette tige devait surtout servir comme marqueur de délimitation de la largeur du batardeau. Les pierres doivent surtout exercer une poussée du côté du mur de bois, puisque celui-ci est en fruit, donc en fuite vers l'extérieur du bassin vers le sommet.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement et manuellement jusqu'à une profondeur de 1,90M. L'analyse de la séquence stratigraphique a révélé la présence de six couches distinctes (plan 12), les deux dernières correspondant au mur du bassin (612G-16L1) et au batardeau qui s'y appuie (612G-16L2). La **couche 1**, dont le sommet atteint 15,61m NMM à l'extrémité sud de la tranchée, et 14,61m NNM à l'extrémité nord, selon la pente du talus, sert de lit de pose à la surface de gazon. Cette couche est composée d'un limon sablonneux brun, moyennement compact. Les **couches 2 et 3** sont des remblais de démolition et de nivellement contemporains, mais légèrement différents l'un de l'autre, dont la limite de séparation correspond à l'axe du parement nord du mur. Ils datent du remblaiement du bassin, juste après sa désaffectation vers 1970. La **couche 2** recouvre le mur et le batardeau et comble jusqu'à une faible profondeur une partie de l'intérieur du bassin. Cette couche est constituée d'un limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, très compact, contenant quelques lentilles d'argile, quelques fragments de brique, quelques morceaux de métal, ainsi qu'un amas de ferraille juste au-dessus du batardeau. La **couche 3** est formée d'un limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, compact, avec des inclusions de gros galets ainsi qu'un gros fragment de béton. La **couche 4**, un argile brun, très compact, avec des fragments de pierre calcaire et des galets, constitue un remblai de nivellement déposé à l'intérieur du bassin lors de son abandon. Le batardeau (612G-16L2) est identifié comme étant la **couche 5**, puisque les pierres qui le composent durent être déposées après la construction du mur (612G-16L1), qui prend alors le numéro de **couche 6**.

Tableau 11 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16L

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2 - 5	-	Limon sablonneux brun, moyennement compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3 – 4 612G-16L1 612G-16L2	1	Limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, très compact, avec quelques lentilles d'argile, quelques fragments de brique, quelques morceaux de métal, et plusieurs amas de ferraille juste au-dessus du batardeau et près du mur	Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Vers 1970
3	-	-	2	Limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, compact, avec plusieurs gros galets et un gros fragment de béton	Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Vers 1970
4	-	612G-16D1	3	Argile brun, très compact, avec fragments de pierre calcaire et galets	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Vers 1970
5	612G-16L2	-	2	Pierre calcaires grisâtres	Batardeau devant le mur à l'intérieur du bassin	1853 ou 1875
6	612G-16L1	-	2	Mur de bois	Mur nord du bassin No. 1	1853 ou 1875



Plan 12: Sous-opération 612G-16L. coupe stratigraphique. paroi ouest

3.3.2 Le sondage 612G-16M (plans 1, 13; tableau 12)

Le sondage 612G-16M a été implanté dans le gazon, en bordure de l'aire de circulation devant les débarcadères du côté nord du tri postal de Postes Canada. À cet emplacement se trouve un segment du mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1 - figure 24) orienté dans un axe nord-sud. Il est apparu à 0,57m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,55m NMM.

Ce segment de mur est également unique parmi tous ceux qui ont été étudiés. On se doit de préciser cependant qu'une paroi métallique (612G-16M2 – figure 25) a empêché l'étude de l'assemblage du mur, sauf les premiers trente centimètres depuis la surface.

On a observé que le couronnement du mur est en fait une plaque de métal recouverte d'une mince couche d'asphalte formant une dalle à la surface unie et horizontale. Ses dimensions maximales sont inconnues puisqu'elle continue au-delà du sondage. Le parement intérieur au bassin a été dégagé sur une hauteur totale de 1,25m.

Du côté de ce parement, derrière la paroi métallique, il a été possible d'établir au toucher (mais pas visuellement) que la plaque de métal supérieure est reliée à un autre niveau métallique (aussi une plaque de métal ou une structure métallique plus complexe ?) par des tiges métalliques qui la soutiennent. Entre les deux, un espace de 0,10m de hauteur est rempli de remblai sablonneux et limoneux. L'épaisseur de la plaque de métal supérieure est indéterminée. Aucune information n'a pu être recueillie sur le deuxième niveau métallique ou sur le reste de l'assemblage du mur à une plus grande profondeur.

La paroi métallique est en un morceau. Elle a été travaillée de façon à former une succession d'espaces en "U" – c'est-à-dire un espace concave suivi d'un espace convexe. Elle est appuyée et boulonnée au mur 612G-16M1. La partie supérieure de cet ouvrage dépasse quelque peu le sommet de la dalle. La section de métal qui dépasse a été en partie tordue et en partie cassée, probablement lors du remblayage du bassin. Le reste de la paroi est en excellent état quoique très rouillée. Cet ouvrage servait vraisemblablement de protection pour le mur contre les chocs. Si celui-ci présente plusieurs espaces en creux entre diverses pièces de son assemblage, comme observé entre les plaques métalliques près du sommet, la paroi métallique servait aussi à empêcher les eaux de pénétrer entre les éléments du mur.

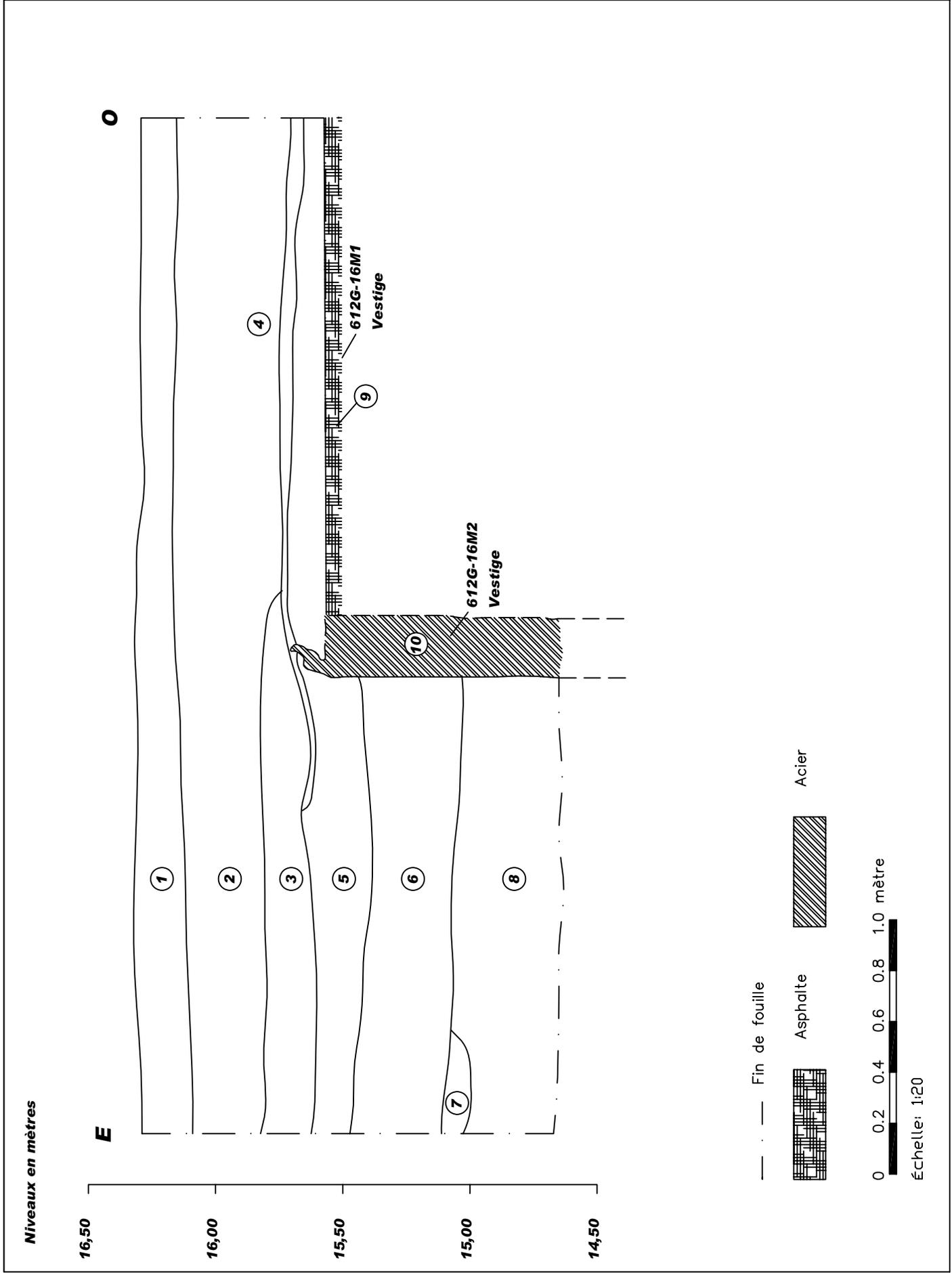
Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de 1,60M et a révélé une séquence stratigraphique avec dix couches distinctes (plan 13). La **couche 1**, dont le sommet atteint 16,29m NMM, correspond au lit de pose du gazon et est composé de limon sablonneux, brun, peu compact. La **couche 2** est un remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin, formé d'un argile brun, légèrement sablonneux et caillouteux, compact, avec quelques inclusions de petits galets, des fragments de verre de bouteille, de petits fragments de brique et de bois, et quelques fragments de métal rouillé. La **couche 3** est un remblai de nivellement qui, sauf pour une petite partie à son extrémité ouest qui est au-dessus de l'axe du mur, occupe un espace au-dessus de l'intérieur du bassin. Ce remblai est constitué d'un mélange très compact de gros sable, de limon et de cailloux, de couleur variant du brun foncé au gris. La

couche 4 est une très mince couche de nivellement qui occupe un espace inversé dans le plan horizontal par rapport à la couche 3. La couche 4 a donc été identifiée surtout au-dessus de l'axe du mur. C'est un gros sable très légèrement limoneux et très compact, de couleur variant de brun pâle à beige. La **couche 5** est le remblai de nivellement qui recouvre le sommet du mur et constitue également le dernier remblai à combler en partie l'intérieur du bassin. Cette couche est formée d'argile brun foncé, légèrement sablonneux, très compact, contenant des cailloux, des fragments de pierre calcaire de petits galets et des fragments de pierre schisteuse. Elle est aussi mouchetée de petits fragments de brique, de mortier et de charbon. Les **couches 6, 7 et 8** constituent les autres remblais qui ont comblé l'intérieur du bassin. La **couche 6** est un sable brun foncé, humide, peu compact, avec quelques rares cailloux. La **couche 7**, de la pierre calcaire concassée et de la poussière de pierre grise, apparaît seulement comme une petite lentille à l'extrémité est du sondage. Sinon la couche 8 se trouve directement sous la couche 6. La **couche 8** est composée d'un argile brun foncé à gris, très compact, contenant quelques lentilles de sable brun foncé peu compact, des galets, ainsi que de gros fragments de brique. Les **couches 9 et 10** sont identifiées respectivement comme le mur du bassin (612G-16M1) et comme la paroi métallique (612G-16M2) qui le protège.

Tableau 12 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16M

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Limon sablonneux brun, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3 - 4	1	Argile brun, légèrement sablonneux et caillouteux, compact, avec quelques petits galets, fragments de verre de bouteille, petits fragments de brique, petits fragments de bois, quelques fragments de métal rouillé	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
3	-	4 - 5	2	Gros sable et limon, brun foncé à gris, très compact, avec de nombreux cailloux	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
4	-	5	2 - 3	Gros sable brun pâle à beige, très légèrement limoneux, très compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
5	-	6 612G-16M1 612G-16M2	3 - 4	Argile brun foncé, légèrement sablonneux, très compact, avec cailloux, fragments de pierre calcaire (0,02m à 0,10m), de petits galets, des fragments de pierre schisteuse, et moucheté de petits fragments de brique, de mortier et de charbon	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Vers 1970
6	-	7 - 8	5	Sable brun foncé, humide, peu compact, avec quelques rares cailloux	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1	Vers 1970
7	-	8	6	Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, très compact	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1	Vers 1970
8	-	-	6 - 7	Argile brun foncé à gris, très compact, avec quelques lentilles de sable brun foncé peu compact, galets, de gros fragments de brique	Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1	Vers 1970
9	612G-16M2	-	5	Paroi métallique	Protection des chocs sur le mur du bassin	1875
10	612G-16M1	-	5	Surface d'asphalte sur une première plaque de métal liée par gros rivets à une surface de métal 0,10m plus bas (le reste de la structure n'a pu être examiné)	Surface d'un ensemble non excavé avec plaques de métal en surface et faisant office de segment du mur ouest du bassin No. 1	1875



Plan 13: Sous-opération 612G-16M. coupe stratigraphique. paroi sud

3.3.3 Le sondage 612G-16N (plans 1, 14; tableau 13)

Le sondage 612G-16N a été implanté près du coin nord-est du centre de tri postal, tout juste en haut du talus gazonné qui descend vers la rue du Séminaire, et tout juste au nord de l'escalier permettant de gravir ce talus.

Un segment du mur est du bassin No. 1 (612G-16N1 - figure 26), orienté dans un axe nord-sud, est apparu à 0,60m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,60m NMM.

Le parement intérieur au bassin a été dégagé sur une hauteur totale de 1,10m. À la profondeur excavée, le mur est constitué seulement de béton. Aucune assise de bois n'a été mise au jour, mais la base du mur n'a pas été atteinte. Le mur atteint une largeur de 1,25m. Le parement est n'a pas été dégagé.

Les surfaces dégagées de ce segment de mur, le sommet et le parement ouest, présentent une finition assez unie. Il y a quelques cassures au sommet, près de la paroi nord du sondage, qui se prolongent au parement ouest, mettant à nue un béton somme toute assez grossier. La moitié sud du parement est encore en excellent état et on aperçoit la ligne du coffrage ayant servie lors de la mise en place du béton.

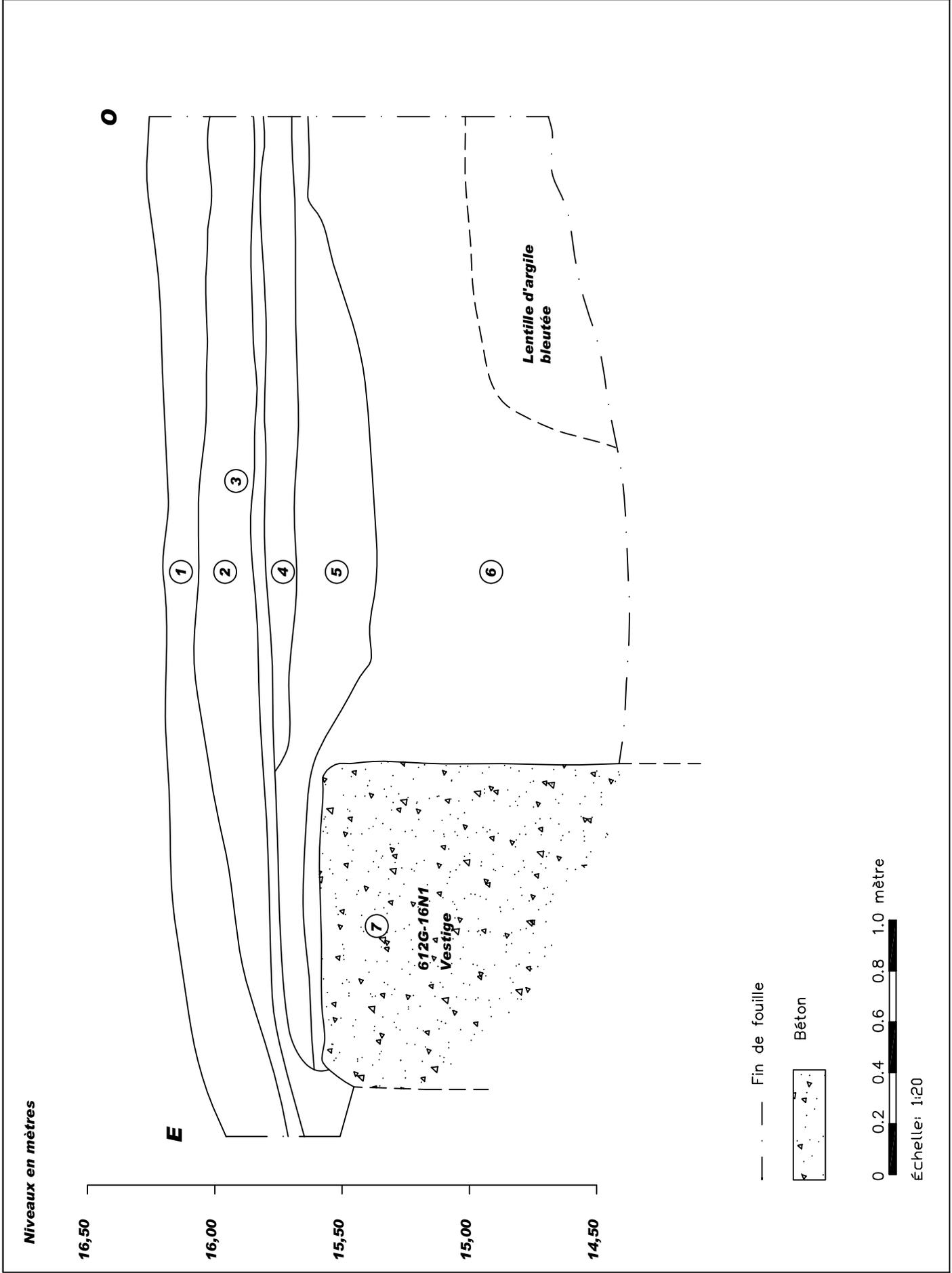
Une cavité rectangulaire de 0,06m de largeur est aménagée à la jonction du sommet et du parement est. Cette cavité est régulière et descend dans le mur de béton selon une pente de près de 45 degrés. Aucun élément de structure associé à cette activité n'a été retrouvé.

Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de 1,90M et a révélé une séquence stratigraphique avec sept couches distinctes (plan 14). La **couche 1**, dont l'altitude maximale atteint 16,25m NMM en bordure de la tranchée, et qui constitue le lit de pose du gazon, est un sable limoneux, brun, peu compact. La **couche 2** est un remblai de nivellement et d'aménagement composée de sable limoneux noir, moyennement compact, contenant des cailloux, quelques fragments de pierre calcaire, quelques fragments de brique, ainsi qu'un morceau de tôle. La **couche 3** est un mince remblai de nivellement compact, formé d'argile brun avec des inclusions de cailloux. La **couche 4** est aussi un mince remblai compact qui se trouve seulement dans la moitié ouest du sondage, soit au-dessus de l'intérieur du bassin. Elle est composée de sable grossier, brun à gris, avec un peu de pierre calcaire concassée. La **couche 5**, de la pierre calcaire concassée et du sable brun, a été déposée suite au remblaiement du bassin. Son extrémité du côté est correspond à la limite du parement extérieur du mur. La **couche 6** est le principal remblai excavé à l'intérieur du bassin. Ce remblai recouvre le couronnement du mur, et se termine, comme la couche 5, au parement extérieur de ce mur. C'est un remblai de démolition et de nivellement qui est hétérogène, étant composé majoritairement de sable brun, moyennement compact, avec de nombreuses lentilles d'argile brun, quelques lentilles d'argile bleuté, quelques poches de mortier jaunâtre, des fragments de brique, de petits cailloux, des galets, et quelques fragments de bois. Le segment de mur 612G-16N1 correspond à la **couche 7**.

Tableau 13 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16N

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable limoneux, brun, peu compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Sable limoneux noir, moyennement compact, avec cailloux, quelques fragments de pierre calcaire, quelques fragments de brique, un morceau de tôle	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
3	-	4 - 5	2	Argile brun, compact, avec quelques cailloux	Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
4	-	5	3	Sable grossier, brun - gris, compact, avec un peu de pierre calcaire concassée	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
5	-	6	3 - 4	Pierre calcaire concassée et sable brun, compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
6	-	612G-16N1	5	Couche hétérogène composée majoritairement de sable brun, moyennement compact, avec de nombreuses lentilles d'argile brun, quelques lentilles d'argile bleuté, quelques poches de mortier jaunâtre, des fragments de brique, de petits cailloux, des galets, quelques fragments de bois	Remblai de démolition et de nivellement du bassin No. 1	Vers 1970
7	612G-N1	-	6	Mur de béton	Mur est du bassin No. 1	1848 ou 1875



Plan 14. Carte archéologique 612G 16N1 - coupe stratigraphique nord-sud

3.3.4 Le sondage 612G-16P (plans 1, 15; tableau 14)

Le sondage 612G-16P a été excavé près du mur sud du centre de tri postal de Postes Canada, à quelques 30m du coin sud-est de ce bâtiment. Il a permis de mettre au jour un segment du mur ouest du bassin No. 1 (612G-16P1 - figure 27), orienté dans un axe nord-sud, qui est apparu à 0,95m sous la surface gazonnée, à une élévation de 15,34m NMM.

Faisant honneur aux autres segments de mur mis au jour sur le pourtour du bassin No. 1, le segment de mur 612G-16P1 présente lui aussi une caractéristique particulière. Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur une assise de bois équarri. Par contre, le couronnement de béton présente une largeur qui fait plus que le double de ceux observés à la plupart des autres endroits. Le parement intérieur au bassin a été dégagé sur une hauteur totale de 0,85m, incluant l'assise de bois. La base du mur n'a pas été atteinte. Le parement sud n'a pas été dégagé.

Dans l'état actuel du vestige, on peut voir une nette démarcation entre deux sections, une à l'est, très érodée, formant le parement du bassin, et une à l'ouest, du côté du quai. Mais c'est seulement sur les premiers quinze centimètres depuis la surface que l'on distingue cette séparation.

Il n'est pas possible de dire à la suite de cette intervention archéologique limitée si, au coeur de l'ouvrage, on pourrait distinguer deux masses de béton distinctes, appuyées l'une sur l'autre, ou bien si le mur est construit en un seul bloc faisant la largeur mesurée en surface. On observerait ainsi une séparation qui ne vaudrait que pour une dernière coulée de béton formant le sommet du mur. Une dernière coulée atteignant à peu près cette même épaisseur a d'ailleurs été observée pour d'autres segments de mur (par exemple 612G-16H). La largeur totale du couronnement de béton atteint 2,60m, soit 1,40m pour la section extérieure, et 1,20m pour la section du côté de l'intérieur du bassin. L'assise de bois dépassant le plan vertical du parement intérieur de 0,20m, la largeur totale de cet ensemble est donc de 2,80m.

La section ouest présente une surface plane, au sommet avec une finition assez lisse quoique un peu usée et légèrement fracturée. Cette surface est légèrement inclinée d'environ 5 degrés vers l'intérieur du bassin.

La section est qui forme le parement du bassin est beaucoup plus endommagée. Des fragments de béton détachés qui se trouvent en paroi indiquent qu'à l'origine cette section présentait aussi une surface horizontale au sommet, probablement à la même hauteur que la section à l'arrière. Mais dans l'état actuel du vestige, le béton a été en partie arraché et on observe une masse arrondie qui vient reposée sur une assise de bois.

Seul le sommet d'une première assise de bois a été partiellement mis au jour. Une couche d'argile de quelques centimètres d'épaisseur, très compacte, recouvre cette pièce. Il n'a pas été possible de prendre ses dimensions.

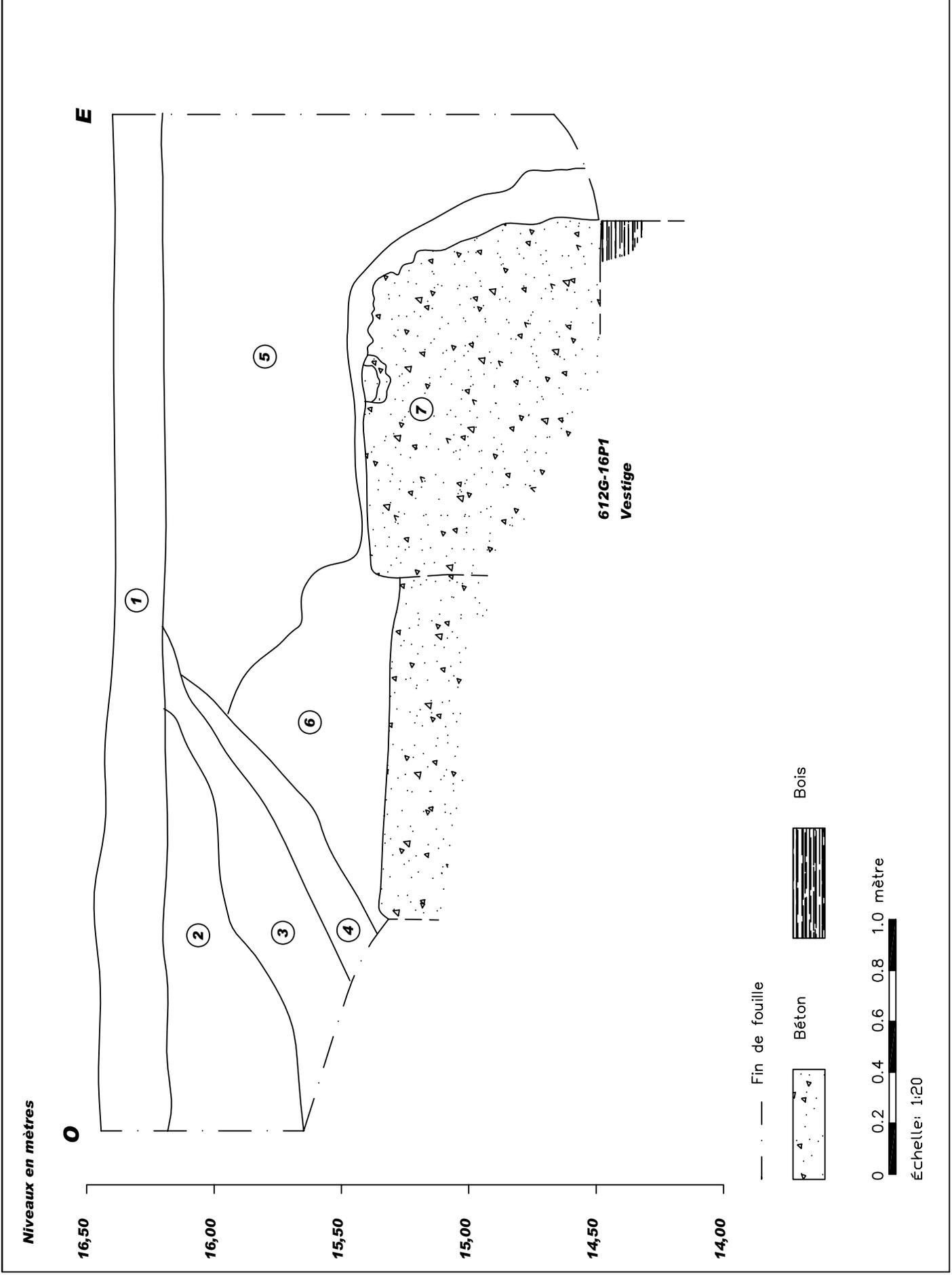
Séquence stratigraphique

Ce sondage, de 5,00m sur 2,00m a été excavé mécaniquement jusqu'à une profondeur de près de 2,00m. Une séquence stratigraphique de sept couches distinctes a été observée (plan 15). La **couche 1**, dont l'altitude maximale atteint 16,45m NMM, est un sable fin, brun, compact, qui constitue le lit de pose du gazon.

Les **couches 2, 3 et 4** sont des remblais obliques, compacts, représentant possiblement le comblement d'une tranchée pour un travail d'aménagement qui s'est déroulée au-delà du sondage, du côté ouest, depuis l'abandon du bassin. La **couche 2** est constituée de pierre calcaire concassée et de sable brun. La **couche 3** est formée de criblure de pierre grise. La **couche 4** est associée à une bande de pierre calcaire concassée et de sable fin, de couleur variant du gris foncé au brun. La **couche 5** est un épais remblai de nivellement compact, composé de pierre calcaire concassée et de limon brun, qui, sauf là où il a été coupé par les trois dernières couches décrites ci-haut, apparaît déjà sous la couche 1 et occupe un volume qui comble l'intérieur du bassin. La **couche 6** est un remblai de nivellement qui enveloppe le parement intérieur du bassin et le sommet du mur en une mince bande, avant de prendre plus de volume au-dessus de la section extérieur du mur, là où ce remblai fut aussi coupé par les couches en oblique. Ce remblai très compact est formé de limon de couleur brune foncée à noir, avec des inclusions de petits fragments de brique. Ce remblai doit dater de la période autour de 1970 quand le bassin fut remblayé et il est fort possible qu'il ait été grugé par la couche 5, qui représenterait un aménagement beaucoup plus récent de ce secteur. Enfin, la **couche 7** représente le mur 612G-16P1.

Tableau 14 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16P

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2 - 3 - 5	-	Sable fin, brun, compact	Remblai de nivellement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Pierre calcaire concassée et sable brun, compact	Remblai de nivellement	Après 1970-2008
3	-	4	1 - 2	Criblure de pierre grise, très compact	Remblai de nivellement	Après 1970-2008
4	-	5 - 6	3	Pierre calcaire concassée avec sable fin, gris foncé à brun, compact	Remblai de nivellement	Après 1970-2008
5	-	6	1 - 3 - 4	Pierre calcaire concassée avec limon brun, compact	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
6	-	612G-16P1	4 - 5	Limon brun foncé à noir, très compact, avec petits fragments de brique	Remblai de nivellement du bassin No. 1	Vers 1970
7	612G-16P1	-	6	Mur de bois et béton	Mur ouest du bassin No. 1	1875



Plan 15: Sous-opération 612G-16P. coupe stratigraphique. paroi nord

3.3.5 Le sondage 612G-16Q (plans 1, 16; tableau 15)

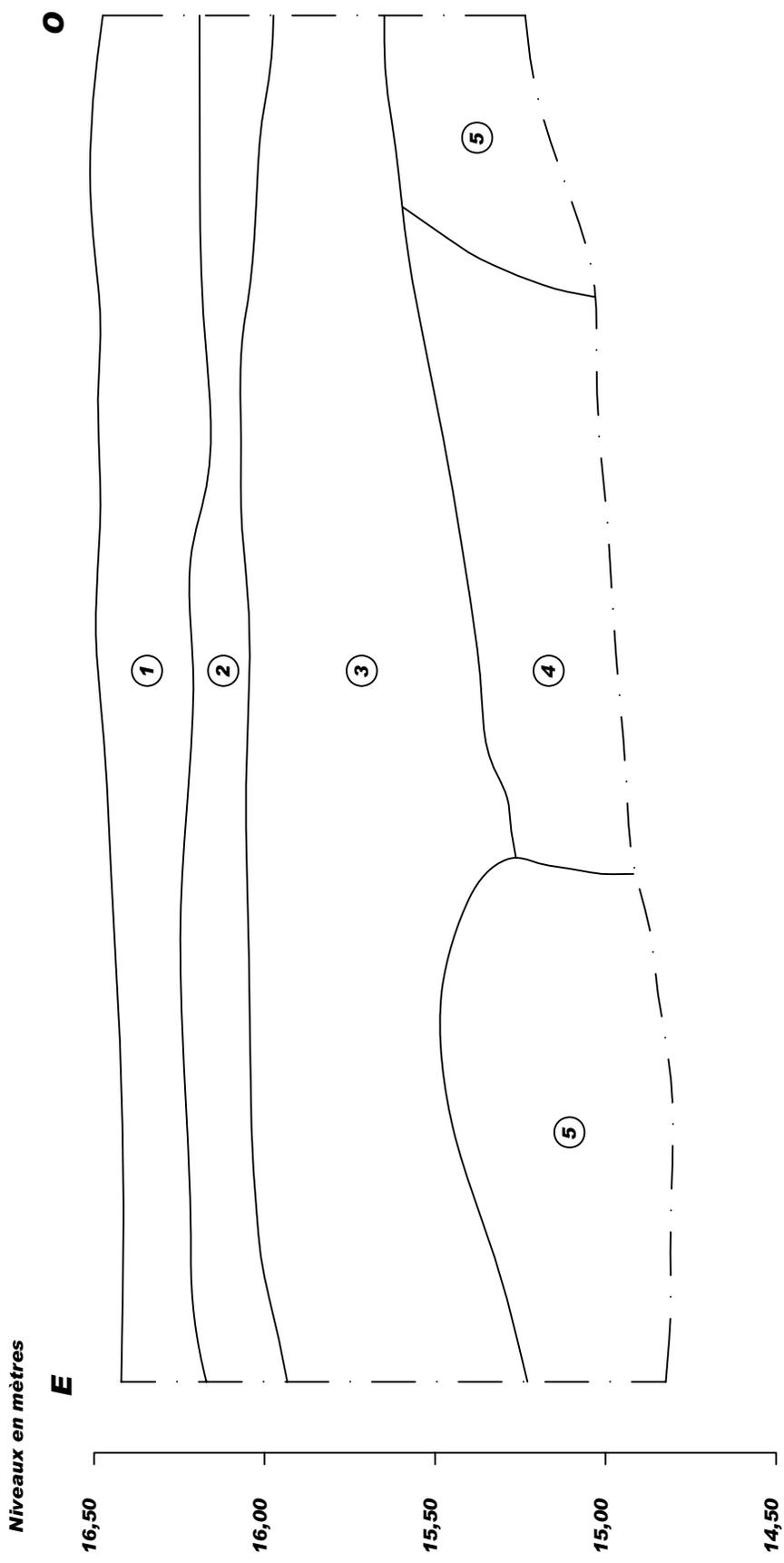
Le sondage 612G-16Q a été implanté au coin sud-est du bâtiment du tri postal, entre le mur est de ce bâtiment et un groupe de conifères. Le sondage mesurant 5,00m par 2,00m, a atteint une profondeur de 1,60m. Il devait révéler un segment du mur est du bassin No. 1, mais aucun vestige n'a été découvert.

Séquence stratigraphique

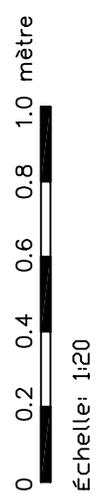
Cinq couches distinctes ont été identifiées (plan 16). La **couche 1** est un remblai d'aménagement du terrain sous la surface de gazon, dont le sommet se profile à 16,46m NMM. Elle est composée d'un sable légèrement limoneux, brun, moyennement compact. La **couche 2** est un remblai de nivellement très compact formé de sable limoneux, brun, moucheté de limon brun pâle, et contenant quelques cailloux, quelques petits poches d'argile brun, quelques petits fragments de pierre calcaire, ainsi que quelques fragments de bois en décomposition. La **couche 3** est un remblai hétérogène très compact constitué de sable brun et de poussière de pierre grise, contenant des fragments de pierre calcaire, des fragments d'asphalte, des fragments de métal rouillé, des fragments de briques ainsi que quelques briques entières, et un sac de plastique. La **couche 4**, de la pierre concassée, vient coupée en deux, au centre du sondage, la **couche 5**, qui elle correspond à un remblai de nivellement contenant des éléments de démolition. C'est un mélange hétérogène, très compact, d'argile gris, d'argile brun et de sable brun. On observe dans ce remblai des cailloux, des fragments de pierre calcaire, un bloc de pierre calcaire équarrie, beaucoup de briques et fragments de brique, quelques fragments de bois, ainsi qu'un un peu de mortier.

Tableau 15 : Description stratigraphique et repères chronologiques du sondage 16Q

No. de couche	No. de lot	sur	sous	Description	Interprétation des activités	Chronologie
1	-	2	-	Sable légèrement limoneux, brun, moyennement compact	Remblai d'aménagement associé au lit du gazon	Après 1970-2008
2	-	3	1	Sable limoneux, brun, très compact, moucheté de limon brun pâle, avec quelques cailloux, quelques petits poches d'argile brun, quelques petits fragments de pierre calcaire, quelques fragments de bois en décomposition	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
3	-	4 - 5	2	Mélange hétérogène de sable brun et poussière de pierre grise, très compact, avec fragments de pierre calcaire, fragments d'asphalte, fragments de métal rouillé, fragments de briques et quelques briques entières, un sac de plastique	Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008
4	-	-	3	Pierre calcaire concassée, très compact	Idem couche 3	Après 1970-2008
5	-	-	3	Mélange hétérogène d'argile gris, d'argile brun et de sable brun, très compact, avec cailloux, fragments de pierre calcaire, un bloc de pierre calcaire équarrie, beaucoup de briques et fragments de brique, quelques fragments de bois, un peu de mortier	Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1	Après 1970-2008



— — — Fin de fouille



Plan 16: Sous-opération 612G-16Q, coupe stratigraphique, paroi sud



Figure 23: Mur nord du bassin No. 1 (612G-16L1). Des assise de bois protégées par un batardeau (Photo numérique 612G08R1E, cliché 24)



Figure 24: Mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1). Une surface d'asphalte recouvrant une plaque de métal. Une paroi métallique (612G-16M2) se trouve devant le parement intérieur. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 89)



Figure 25: Paroi métallique (612G-16M2) devant le parement du mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1). (Photo numérique 612G08R1E, cliché 92)



Figure 26: Mur est du bassin No. 1 (612G-16N1). Aucune assise sous-jacente ne fut mise au jour sous ce bloc de béton. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 46)



Figure 27: Mur ouest du bassin No. 1 (612G-16P1). Un couronnement de béton, de largeur double, en une ou deux sections, reposant sur une assise de bois. (Photo numérique 612G08R1E, cliché 50)

4. POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE SUR LE SITE DES BASSINS Nos. 4, 3, 2, et 1 ET STRATÉGIE D'INVENTAIRE AU TERRAIN

4.1 Le potentiel archéologique (étude polyphasée, plans 17 à 21)

La démarche utilisée afin d'établir le potentiel archéologique du terrain à l'étude s'inscrit à travers plusieurs étapes incluant la recherche cartographique, la superposition des plans anciens sur la trame actuelle et son analyse (étude polyphasée), et l'impact des bouleversements générés par l'évolution du bâti et l'implantation des infrastructures souterraines. L'état des connaissances acquises grâce aux études et aux interventions archéologiques antérieures a été synthétisé dans un tableau qui présente les différentes ressources archéologiques potentielles (tableau 16). Ce tableau fait une brève description de chacune des ressources potentielles, balise la période chronologique entre son apparition et sa disparition, et indique quelles sont les recommandations qui s'imposent. Ces ressources sont identifiées par un numéro faisant référence à l'étude de potentiel archéologique du canal de Lachine¹⁹.

Afin de statuer sur le potentiel archéologique du terrain à l'étude, chacune des ressources archéologiques potentielles a été reportée sur le plan 22 qui illustre la synthèse du potentiel archéologique et la stratégie de la phase III de inventaire archéologique sur le site à l'étude .

Période 1 : 1840-1879 (plan 17): Durant cette période, le canal de Lachine est élargi entre 1843 et 1848. C'est dans le cadre de ces travaux que le bassin Saint Gabriel (ressources Pot. Lach. 1652, 1655) est aménagé en 1848 dans la partie est du site à l'étude. Les limites de ce bassin dans sa phase initiale correspondent à la rue Basin au nord, la rue Aqueduc à l'ouest et la rue du Séminaire à l'est. Les plans de l'époque montrent une île au centre de l'ouvrage qui sert à entreposer le bois d'œuvre. Le bassin Saint Gabriel est agrandi vers le nord jusqu'à la rue Ottawa dès 1853. Il présente à cette époque deux îles centrales séparées par une voie de service. De nouveaux travaux vers 1875 viennent scinder le bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts, les bassins Nos. 1 et 2 (ressources Pot. Lach. 146, 1651). La superposition réalisée dans le cadre de l'étude cartographique polyphasée place les limites de l'ancien bassin Saint-Gabriel à l'extérieur de celles des bassins Nos. 1 et 2 aménagés postérieurement. La phase II de l'inventaire archéologique a permis de localiser et de caractériser les vestiges des murs des bassins Nos. 1 et 2 (voir plan 1). La tranchée réalisée au nord du bassin No. 1 a également permis de mettre au jour les vestiges d'un mur de revêtement en bois présentant un fruit consolidé d'un batardeau adossé à son parement (612G-16L1). Le type de construction de cet ouvrage pourrait vraisemblablement être associé à un état antérieur du bassin No. 1, ou à la seconde phase du bassin Saint-Gabriel suite à son agrandissement en 1853. Des vestiges associés à ces ressources archéologiques sont encore conservés en périphérie et sous le bâtiment du tri postal. Toute la superficie du site à l'étude a été utilisée durant cette période pour l'entreposage du bois, du charbon, du sable et de la pierre concassée (ressource Pot. Lach. 761). Ces dépôts de matériaux ont laissé une couche d'occupation qui témoigne de ces activités durant la seconde moitié du XIXe siècle.

¹⁹ Archemi, *Étude de potentiel archéologique du canal de Lachine*, Montréal, Parcs Canada, 1999.

Période 2 : 1879-1896 (plan 18): Cette période correspond au second élargissement du canal de Lachine entre 1873 et 1885, et au développement important de la fonction de transbordement et d'entreposage dans le secteur à l'étude. C'est en 1883 que l'on construit les bassins Nos. 3 et 4 (ressources Pot. Lach. 145 et 1650) dans la portion ouest du site à l'étude. On assiste également au développement bâti qui se traduit par la construction vers 1879 de deux entrepôts entre les bassins Nos. 1 et 2 (ressource Pot. Lach. 746) et de deux ensembles de bâtiments localisés en partie à l'emplacement de la limite est du bassin No. 4, dont sept sont en brique et les autres en bois (ressources Pot. Lach. 727, 953). Plus à l'est, entre les bassins Nos. 2 et 3, 13 petits bâtiments en bois dont un est localisé de front sur la rue Ottawa apparaissent vers 1881 (ressource Pot. Lach. 952). Les vestiges archéologiques des bassins No. 3 et 4 ont été localisés et caractérisés dans le cadre des phases I et II de l'inventaire archéologique du site à l'étude. Ces vestiges maçonnés sont intègres en sous-sol dans le cas du bassin No. 4 mais ont été passablement dérasés ou démolis au bassin No. 3 lors de la construction de l'édifice du tri postal ou des infrastructures adjacentes. L'hypothèse de la présence de cales sèches intégrées à la portion nord du bassin No. 4 n'a pas encore été vérifiée archéologiquement. La construction du bassin No. 4 en 1883 a probablement eu un impact important sur certains vestiges des bâtiments adjacents du côté est du bassin. De plus, l'implantation d'une conduite d'aqueduc de 620cm de diamètre et d'un conduit électrique d'hydro-Québec parallèlement à la limite est du bassin No. 4 ont eu un impact important sur la conservation des vestiges résiduels de ces bâtiments. De même dans la zone comprise entre les bassins Nos. 2 et 3, la construction de l'édifice du tri postal en 1978 a certainement eu un impact important sur les vestiges des bâtiments de la fin du XIXe siècle dans ce secteur. Les entrepôts datant de 1879 localisés entre les bassins Nos. 1 et 2 sont utilisés durant toute la première moitié du XXe siècle. La construction du bâtiment du tri postal a toutefois probablement eu un impact important sur ces ressources archéologiques.

Période 3 : 1896-1920 (Plan 19): Le début du XXe siècle correspond à l'établissement et au développement des grandes entreprises industrielles dans le secteur du canal de Lachine. Ceci a comme effet d'augmenter encore plus les activités de transbordement et d'entreposage sur le site à l'étude. C'est durant cette époque que tout l'espace disponible est utilisé pour entreposer du bois d'œuvre, du sable et de la pierre concassée, matériaux utilisés pour subvenir aux besoins des entrepreneurs en construction. D'importantes quantités de charbon transitent également dans la zone des bassins. Les hangars à charbon de la *Farqhar Robertson Ltd.* (Réf. Pot, Lach. 734, 735, 742, 743) et leurs bâtiments administratifs attenants à la rue Ottawa apparaissent entre les bassins No. 2 et 3. Des chutes à charbon (réf. Pot. Lach. 729) associées à la *Ogdensburgs Coal & Towing Co.* sont construites le long du bassin No. 1 et de la rue du Séminaire, tandis qu'un ensemble de bâtiments de la *Canadian Sand & Gravel Co.* (réf. Pot. Lach. 730, 731) occupent la zone au nord-ouest du bassin No. 4. Toute la zone du site à l'étude longeant le côté sud de rue Ottawa a probablement conservée en sous-sol une bonne partie des vestiges associés aux bâtiments présents durant cette période. La construction de l'édifice du tri postal en 1978 a par contre complètement démolit ou fortement dérasée les fondations et traces d'occupation laissées par les bâtiments et équipements localisés sous sa superficie et en marge de la rue du Séminaire.

Période 4 : 1920-1939 (plan 20): L'activité au canal de Lachine reste passablement dynamique durant cette période. Très peu de changement est observable au niveau des infrastructures et du bâti sur le site à l'étude durant cette période. Deux bâtiments sont construits le long de la limite est du bassin No. 1, en marge de la rue du Séminaire (ressource Pot. Lach. 747). Étant à l'origine propriété du gouvernement provincial, ils sont acquis vers 1933 par la *Oka Sand Co.* Ces bâtiments viennent détruire les installations antérieures localisées au même endroit. Ils seront démolis à leur tour lors du réaménagement du site durant les années 60 et 70. Du côté ouest du bassin No. 4, un bâtiment muni de trois rampes et qui appartient à la *Grier Jimber Co. Ltd.* sert au déchargement et à l'entreposage du bois d'œuvre. Des vestiges de ces bâtiments démolis dans les années 60 après la fermeture du canal de Lachine sont probablement encore conservés en sous-sol.

Période 5 : 1939-2008 (plan 21) : C'est durant cette période que le déclin industriel s'accroît au canal de Lachine jusqu'à sa fermeture en 1959. Malgré tout, de nombreux nouveaux bâtiments sont construits sur le site à l'étude durant cette période. Deux nouveaux entrepôts de la *Canada Steamship Lines Ltd.* occupent tout l'espace disponible entre les bassins Nos. 2 et 3. Entre les bassins Nos. 3 et 4, les entrepôts de la *Eastern Canada Shipping Ltd.* au sud et de *Poirier Transport Ltée* plus au nord sont construits entre 1948 et 1964. Le terminal de la *Montreal Transport Ltd* occupe la zone au nord-ouest du bassin No. 4. La construction de ce complexe vient démolir les bâtiments de la *Canadian Sand & Gravel Co.* (réf. Pot. Lach. 730, 731) datant de 1896-1920 localisé à cet endroit. L'ensemble des autres bâtiments de cette période sera démolit durant les années 60 et 70, lors du remblaiement des bassins et du réaménagement du terrain. Des vestiges de ces dernières occupations sont potentiellement conservés en sous-sol à l'ouest du bassin No. 4 et entre les bassins Nos. 4 et 3. La construction de l'édifice du tri postal en 1978 a probablement fait disparaître les traces des entrepôts de la *Canada Steamship Lines Ltd.* Des vestiges de ces bâtiments sont toutefois conservés dans les zones situées en dehors du périmètre du tri postal. La tranchée 612G-16F située le long du mur ouest du bassin No. 2 a d'ailleurs permis de mettre au jour les vestiges du mur du bassin (612G-16F1) et d'une structure bétonnée (612G-16F2) accolée à son parement aveugle du côté ouest. Cette fondation de béton serait vraisemblablement associée aux entrepôts de la *Canada Steamship Lines Ltd.*



Lieu historique national du Canada
Canal de Lachine

Étude cartographique polyphasée
Bassins no. 4, 3, 2 et 1
Site 612C

Plan 17 Période 1840-1879

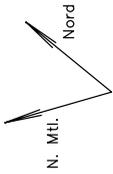
Ressources archéologiques potentielles
apparus entre 1840-1879



Arbres



Référence Pot. Lach. 1999



Date de création :
Octobre 2005

Date de mise à jour :
4 décembre 2008

Système de coordonnées : NAD 83

Plan base Ville de Montréal
No 31H05-010-3835-3935-3936

Base de données, Pot. Lach. 1999, Parc Canada

Échelle 1:1500





Lieu historique national du Canada
Canal de Lachine

Étude cartographique polyphasée
Bassins no. 4, 3, 2 et 1
Site 612C

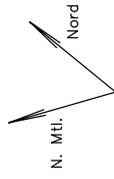
Plan 18 Période 1879-1896

Ressources archéologiques potentielles
apparus entre 1840-1879
Ressources archéologiques potentielles
apparus entre 1879-1896



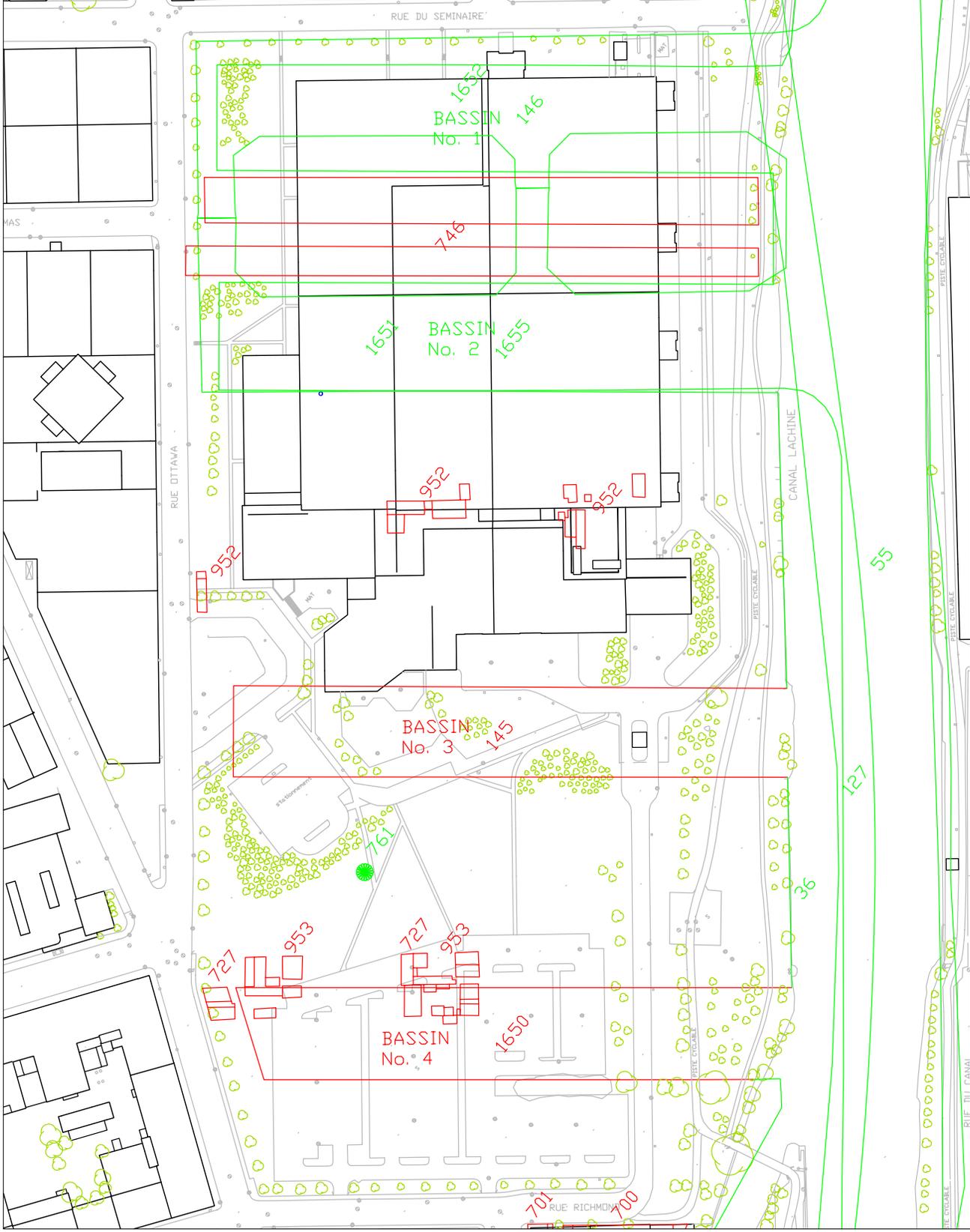
Arbres
761

Référence Pot. Lach. 1999



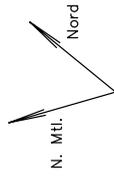
Date de création :
Octobre 2005
Date de mise à jour :
4 décembre 2008

Système de coordonnées : NAD 83
Plan base Ville de Montréal
No 31H05-010-3835-3836-3935-3936
Base de données Pot. Lach. 1999, Parc Canada
Échelle 1:1500

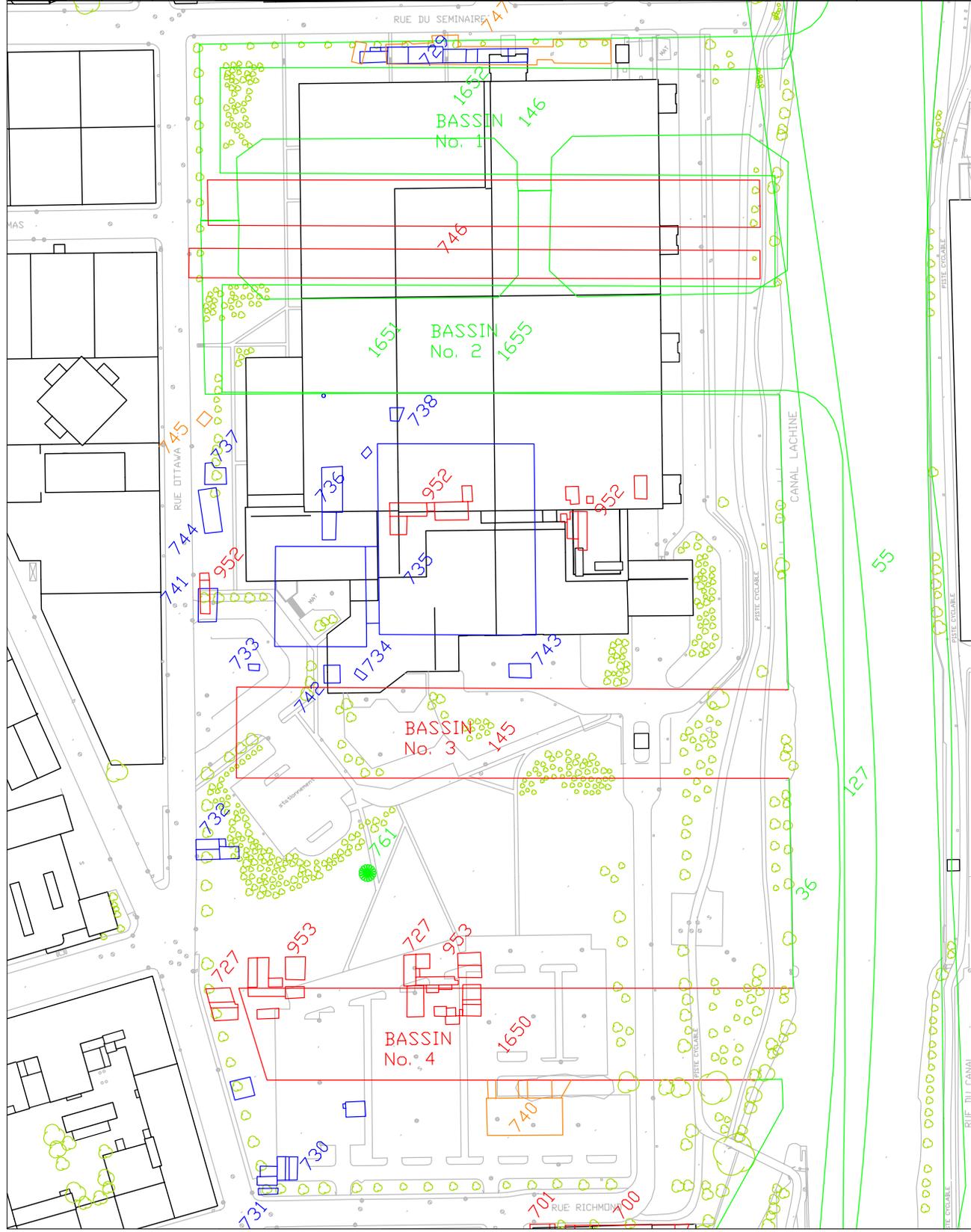
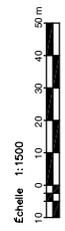


- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1840-1879
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1879-1896
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1896-1920
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1920-1939

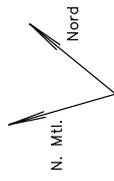
- Arbres
- Réference Pot. Lach. 1999



Date de création : Octobre 2005
Date de mise à jour : 4 décembre 2008
Système de coordonnées : NAD 83
Plan base Ville de Montréal
No 31H05-010-3835-3935-3936



- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1840-1879
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1879-1896
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1896-1920
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1920-1939
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1939-2008
- Arbres
- 75%
- Référence Pot. Loach, 1999



Date de création : 16 juillet 2008
Date de mise à jour : 16 juillet 2008
Système de coordonnées : NAD 83
Plan base Ville de Montréal
No 31H05-010-3835-3935-3936

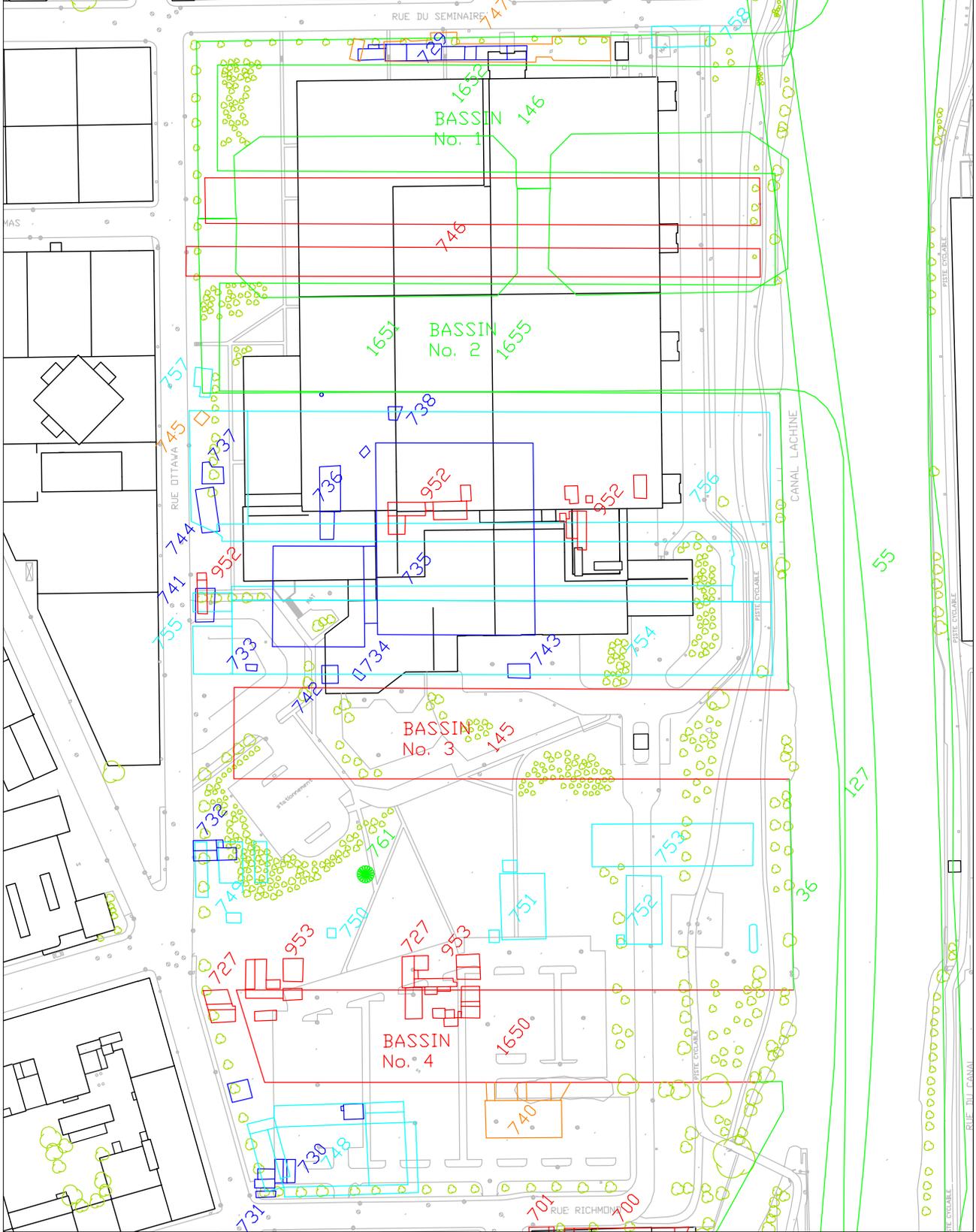


Tableau 16 : Liste des ressources archéologiques potentielles sur le terrain à l'étude

Ressource	Description	Période	Recommandations
145	Bassin No. 3. Bassin à revêtement de maçonnerie, mur nord caractérisé en 2008, portions résiduelles semblent fortement dérasées ou démolies suite à la construction du tri postal.	1883 - 1970	Supervision archéologique lors des travaux d'excavation, mise en valeur <i>in situ</i>
146	Bassin Nos. 1 et 2. Bassin à revêtement de pièces de bois couronné de béton. Plusieurs segments caractérisés en 2008, état général intègre en sous-sol.	1875-1965	Supervision archéologique afin de vérifier la nature des vestiges sous l'édifice du tri postal, mise en valeur pour évoquer les premiers ouvrages hydrauliques en bois du canal de Lachine.
727	Dix-huit bâtiments. Groupe de bâtiments construits avant le bassin No. 4. Démolis en partie ou en totalité suite à la construction du bassin No. 4, de l'implantation d'une conduite d'aqueduc de 620cm de diamètre et d'un conduit électrique de 120-315 KV d'Hydro-Québec.	1881-1890	Vérifier lors de la phase III de l'inventaire archéologique la présence des vestiges et contextes associés aux bâtiments dans la partie nord de l'ensemble.
729	Huit bâtiments. Bâtiments accolés et alignés le long du bassin 1. Du nord au sud: les premiers bâtiments ont un étage de haut. Les trois derniers ont respectivement 3, 6 et 3 étages et l'annotation Coal Chutes est présente sur le bâtiment central.	1909-1912	Aucune
730	Sept bâtiments. 5 bâtiments sont accolés. Un des deux autres bâtiments semble posséder une entrée privée.	1909-1912	Vérifier lors de la phase III de l'inventaire archéologique la présence des vestiges et contextes associés au bâtiment indépendant au nord-est de l'ensemble.
735	Trois entrepôts à charbon. Deux des bâtiments sont carrés et annotés Coal Shed. Ils sont reliés par un bâtiment rectangulaire. Le bâtiment le plus au nord est divisé en trois par des trois murs de refends. Deux d'entre-eux forment un passage.	1909-1933	Aucune
736	Trois bâtiments. Les bâtiments sont rectangulaires et accolés. Ils sont situés à proximité des entrepôts à charbon (fiche 735). Un des bâtiments possède un toit en gravier et goudron.	1909-1933	Aucune

737	Bâtiment en bois. Bâtiment en forme de L.	1912-1949	Aucune
740	Bâtiment . Bâtiment rectangulaire situé le long du bassin no. 4. Trois rampes de chargement (?) partent du bâtiment en direction du bassin.	1920-1960	Aucune
744	Office. Bâtiment rectangulaire d'un étage en bois.	1909 - 1949	Aucune
746	Deux entrepôts. Deux bâtiments allongés d'un étage à toit en gravier et goudron. Ils sont annotés Freight Shed et séparés par le prolongement de la rue Saint-Thomas.	1879-1964	Vérifier dans le cadre de la phase III de l'inventaire la nature des vestiges résiduels
748	Deux bâtiments et réservoir	1960-1977	Aucune
749	Quatre bâtiments	1964-1977	Aucune
750	Bâtiment	1974-1977	Aucune
751	Trois bâtiments	1964-1977	Aucune
752	Bâtiment	1960-1977	Aucune
753	Deux bâtiments et réservoir	1964-1977	Aucune
754	Deux bâtiments	1949-1977	Aucune
756	Neuf bâtiments et réservoir	1960-1977	Aucune
758	Bâtiment	1964-1977	Aucune
761	Cours des bassins 1 à 4. Entre bassin 2 et 3, empilement de charbon et de sable. Entre bassin 3 et 4, chantier de bois du Gouvernement et cour à bois et charbon. Entre bassin 4 et rue Richmond, chantier de bois.	1857-1970	Vérifier la présence des anciens niveaux d'occupation et dépôts associés aux activités de transbordement et d'entreposage
952	Treize bâtiments. Ces 13 petits bâtiments sont situés entre les bassins 2 et 3 et sont regroupés en trois.	1881-1907	Procéder à l'inventaire archéologique du bâtiment localisé au nord en marge de la rue Ottawa

953	Sept bâtiments. Groupe de bâtiments construits avant le bassin No. 4. Démolis en partie ou en totalité suite à la construction du bassin No. 4, de l'implantation d'une conduite d'aqueduc de 620cm de diamètre et d'un conduit électrique de 120-315 KV d'Hydro-Québec. Les trois bâtiments en brique sont accolés. Les bâtiments en bois sont séparés sauf pour deux. Ils sont accolés avec des bâtiments décrits à la fiche 727.	1879-1890	Vérifier lors de la phase III de l'inventaire archéologique la présence des vestiges et contextes associés aux bâtiments dans la partie nord de l'ensemble
1650	Bassin no. 4. Bassin à revêtement de maçonnerie, caractérisé en 2008, intègre en sous-sol, portions nord de l'ouvrage possiblement aménagé en cales sèches.	1883-1970	Supervision archéologique lors des travaux d'excavation, mise en valeur <i>in situ</i>
1652 et 1655	Bassin Saint-Gabriel. Époque initiale et agrandissement du bassin vers le nord jusqu'à la rue Ottawa vers 1853. Vestige mis au jour en 2008 (612G-16L1) possiblement apparenté à la phase de 1853.	1848-1875	Procéder à l'inventaire archéologique de cet ouvrage dans la portion nord-est du site

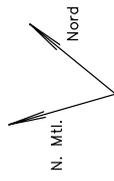
PLAN 22

Stratégie d'inventaire archéologique, phase III, bassins 4, 3, 2, 1, site 612G

Localisation des interventions proposées

Plan 22
Localisation des interventions proposées

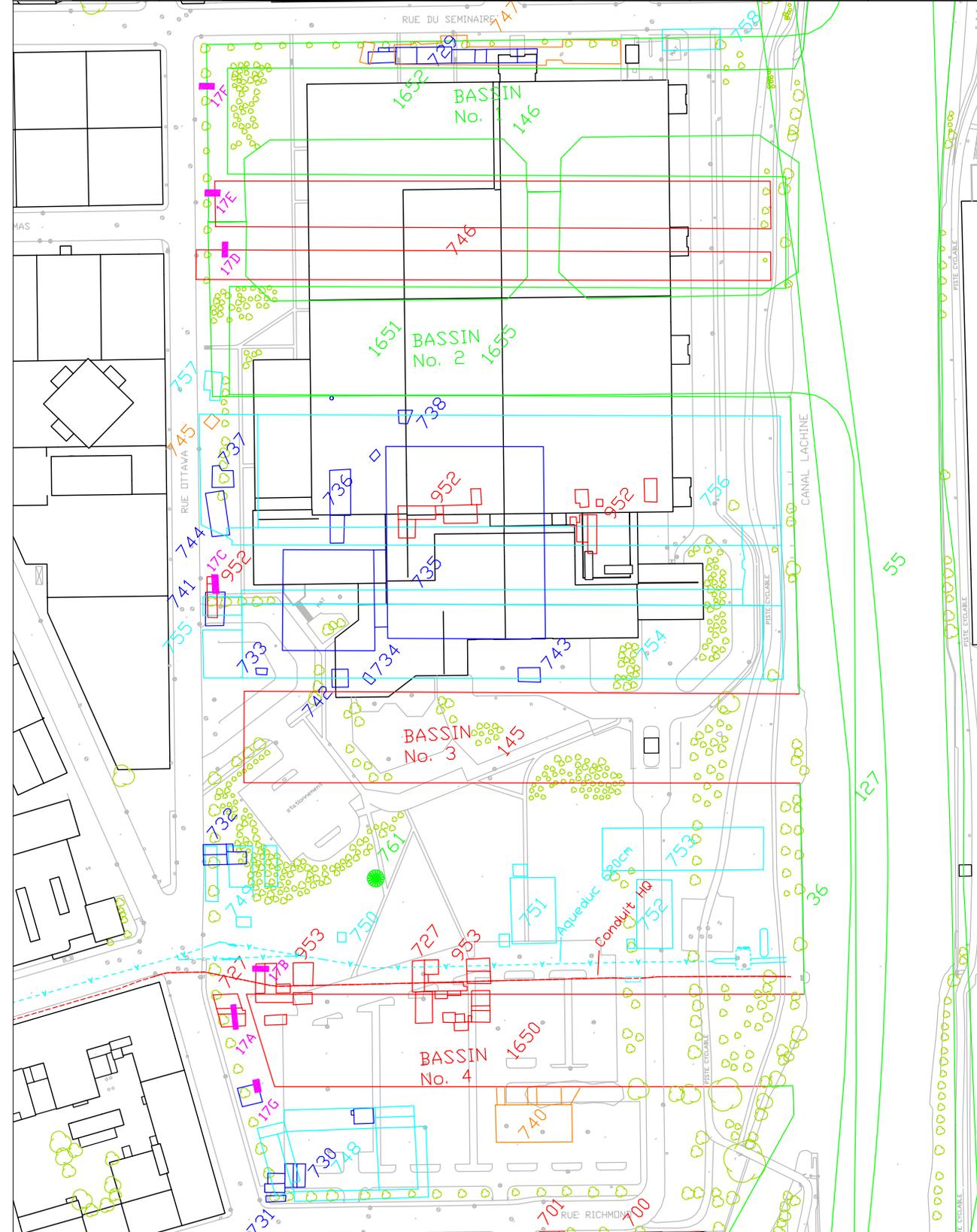
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1840-1879
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1879-1896
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1896-1920
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1920-1939
- Ressources archéologiques potentielles apparues entre 1939-2008
- Arbres
- Référence Pot. Lach. 1999
- Tranchées archéologiques proposées
- Aqueduc 620cm
- Conduit électrique Hydro-Québec



Date de création : Octobre 2005
Date de mise à jour : 9 décembre 2008
Système de coordonnées : NAD 83
Plan base Ville de Montréal
No 31H05-010-3835-3935-3936



SACL
Société d'archéologie
Chronogramme-Louvetec
5580 Chabot, bureau 304
Montréal, Québec
H2H 2S7 Tél. 514-645-7540



4.2 La stratégie d'inventaire au terrain

4.2.1 L'opération 17 (plan 22)

Tranchée 17A : La tranchée 17A est implantée à l'emplacement d'un ancien bâtiment construit vers 1881 de front sur la rue Ottawa (727). Ce bâtiment fait partie d'un ensemble construit avant le bassin No. 4 et démoli en partie ou en totalité suite à la construction du bassin, de l'implantation d'une conduite d'aqueduc de 620cm de diamètre et d'un conduit électrique de 120-315 KV d'Hydro-Québec. Cette tranchée permettra de vérifier la présence de vestiges et de contextes qui permettront le cas échéant de documenter la fonction de ce bâtiment. Dimensions : 10m sur 2m.

Tranchée 17B : La tranchée 17B est implantée à l'emplacement d'un ancien bâtiment (953) construit vers 1879 à l'angle nord-est du bassin No. 4. Ce bâtiment fait partie d'un ensemble construit avant le bassin No. 4 et démoli en partie ou en totalité suite à la construction du bassin, de l'implantation d'une conduite d'aqueduc de 620cm de diamètre et d'un conduit électrique de 120-315 KV d'Hydro-Québec. Cette tranchée permettra de vérifier la présence de vestiges et de contextes qui permettront le cas échéant de documenter la fonction de ce bâtiment. Dimensions : 5m sur 2,5m.

Tranchée 17C : La tranchée 17C est implantée à l'emplacement d'un ancien bâtiment (952) construit vers 1881 de front sur la rue Ottawa, entre les bassins Nos. 3 et 2. Il fait partie d'un groupe de 16 bâtiments contemporains occupant cette zone avant la construction du bassin No. 3 en 1883. Cette tranchée permettra de vérifier la présence de vestiges et de contextes qui permettront le cas échéant de documenter la fonction de ce bâtiment. Dimensions 7,5m sur 2,5m.

Tranchée 17D : La tranchée 17D a été positionnée afin de caractériser les vestiges d'un ancien entrepôt (746) apparaissant vers 1879 à cet endroit. Cette tranchée permettra de vérifier les méthodes de construction et les contextes archéologiques associés à ce bâtiment. Dimensions : 6m sur 2m.

Tranchée 17E : La tranchée 17E a été implantée à l'emplacement d'un ancien entrepôt datant également de 1879 (746). Cette tranchée permettra de vérifier les méthodes de construction et les contextes archéologiques associés à ce bâtiment. Elle permettra également de localiser et de caractériser les vestiges potentiels à l'emplacement de la limite nord du bassin Saint-Gabriel (1652) suite à son agrandissement en 1853. Dimensions : 6m sur 2m.

Tranchée 17F : La tranchée 17F est implantée à l'emplacement de la limite nord de l'ancien bassin Saint-Gabriel (1652) suite à son agrandissement en 1853. Dimensions : 6m sur 2m.

Tranchée 17G : La tranchée 17G est vise à vérifier la présence de vestiges et de contextes archéologiques à l'emplacement d'un ancien bâtiment (730) datant de la fin du XIXe siècle, et de documenter son occupation. Dimensions : 6,5m sur 2m.

4.2.2 Méthodologie d'intervention

Les tranchées seront décapées mécaniquement, pour atteindre plus rapidement le sommet des vestiges architecturaux et permettre l'enlèvement efficace des remblais. Ces remblais seront toutefois caractérisés et échantillonnés. Les couches d'occupation seront échantillonnées manuellement.

Les différentes étapes à réaliser sont les suivantes :

- Implantation d'un polygone rattaché au réseau géoréférencé de la Ville de Montréal;
 - Installation du chantier;
 - Implantation des différentes tranchées et décapage mécanique;
 - Fouille systématique des différentes sous-opérations, enregistrement des données, photographies, dessin des coupes stratigraphiques et des vestiges architecturaux;
 - Relevés d'arpentage de l'emplacement des sondages, des coupes stratigraphiques et des vestiges architecturaux;
 - Pose de géotextile sur les vestiges architecturaux et remblaiement des tranchées;
 - Dépôt des recommandations préliminaires, analyse des données et rédaction du rapport.
-

BILAN ET RECOMMANDATIONS

L'inventaire archéologique réalisé sur le site à l'étude a permis de confirmer la présence des vestiges des bassins Nos. 1, 2 et 3 conservés autour du bâtiment de l'ancien tri postal de Postes Canada. L'intervention a entre autre permis de caractériser ces murs et de comparer leur état d'un bassin à l'autre. Au cours de cette intervention, quinze sondages mécaniques ont permis de mettre au jour neuf segments de murs.

Au bassin No. 3, les tranchées implantées à l'emplacement des limites est et ouest de l'ouvrage témoignent de la démolition totale ou d'un dérasement important des murs. Ainsi, sur les cinq sondages entrepris dans ce secteur, seul le sondage 612G-16A a permis de localiser l'ancienne limite nord du bassin. Le vestige mis au jour témoigne d'un ouvrage maçonné présentant certaine différence avec ceux découverts en 2005 au bassin No. 4. Les parements des murs du bassin No. 4 étaient construits en escalier, avec plusieurs empattements successifs, tandis que le mur nord du bassin No. 3 ne présente pas cette caractéristique. Les résultats de l'intervention révèlent entre autres que ces bassins construits en 1883 lors du second élargissement du canal de Lachine possédaient une architecture différente de celle des bassins Nos. 1 et 2 aménagés à même le bassin Saint-Gabriel et qui datent de 1875.

Les vestiges rencontrés à l'emplacement du bassin No. 2 confirment l'intégrité de cet ouvrage en sous-sol. Les quatre segments des murs mis au jour présentent le même type architectural, soit un couronnement de béton sur une assise constituée de pièces de bois équarries. Au bassin No. 1, deux des segments de mur mis au jour sont similaires et vraisemblablement contemporains à ceux du bassin No. 2. Dans certain cas, à la tranchée 16N par exemple, aucune assise de bois ne fut découverte sous le béton. La profondeur maximale des excavations à cet endroit n'a pas permis de vérifier si une assise de bois se profilait sous le béton. Dans la tranchée 16M, le vestige du mur mis au jour présentait un assemblage particulier constitué de plaques de métal et d'une surface asphaltée. Le parement métallique limitait l'observation du mur en contrebas qui pouvait comporter un couronnement de béton ou du moins des assises de bois. À la limite nord du bassin No. 1, la tranchée a révélée la présence d'un mur constitué d'un parement simple de pièces de bois superposées horizontalement et présentant un fruit. Un batardeau constitué de blocs de pierre calcaire déposés en vrac avait été aménagé contre ce parement. Ce mur de revêtement pourrait possiblement être associé à l'agrandissement du bassin Saint-Gabriel vers la rue Ottawa en 1853.

Plusieurs des caractéristiques des murs de ces bassins restent à préciser car aucun des segments n'a pu être dégagé jusqu'à sa base. Pour les bassins Nos. 3 et 4 construits en maçonnerie de pierre calcaire ébauchée et jointoyée avec du mortier, certains ouvrages européens apportent des éléments de comparaison intéressants.

Par exemple, en 1879, la carte d'Hopkins (figure 6) montre très clairement sur le futur emplacement du bassin No. 4 (*proposed bassin n° 4*), des cales sèches (*Dry Docks*), alors représentées en pointillés, qui sont proposées à son extrémité nord. En 1881 le plan de Goad (figure 7) précise que le bassin 4 et les cales sèches sont encore au stade de projet. En 1890 Goad indique que le bassin 4 empiète sur l'extrémité est des lots 1191, 1192 et 1195 (figure 8).



Figure 29: La cale sèche no 4 de Chatham en Angleterre présente également une série d'empattements en forme d'escaliers. Cet ouvrage avait été agrandi entre 1908 et 1910. (Source : www.chdt.org.uk/NetsiteCMS.php?pageid=131).

Le chantier maritime de Chatham en Angleterre est considéré comme l'un des sites maritimes historiques les mieux conservés²⁰. Cet endroit qui a été en opération entre 1613 et 1984, couvre une superficie de 80 acres qui regroupe une centaine de bâtiments et trois cales sèches (*Dry docks*). La cale sèche n° 4 de ce complexe (figure 28), présente également une série d'empattements, tels qu'observés au bassin No. 4²¹.

²⁰ : www.chdt.org.uk/NetsiteCMS.php?pageid=131

²¹ SACL Inc, *Inventaire archéologique, bassin No. 4, Canal de Lachine, 612G. Rapport préliminaire*. Société Immobilière du Canada, 2005.

À cause du manque de données historiques disponibles à ce jour, nous ignorons toutefois si les murs du bassin No. 4 ont été construits sur le même modèle que ceux du chantier britannique de Chatham. En Angleterre, ce type de construction s'applique surtout aux cales sèches, et soulève l'hypothèse quant à la présence de ce type d'ouvrage à l'emplacement du bassin No. 4. Ce bassin aurait-il servi de cale sèche au moment de sa construction, ou même après ? Nous l'ignorons. La découverte éventuelle d'un système associé à des portes à vantaux pourrait confirmer cette hypothèse.

Si le projet de mise en valeur de ce site patrimonial allait de l'avant, il conviendrait de respecter le caractère historique et la volumétrie des lieux, tout en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs dans le monde, notamment à Birmingham et à Little Venice au Royaume-Uni, mais aussi au bassin des cygnes à Bruges en Belgique²² ou encore au bassin de la Villette à Paris²³.

De nombreux ensembles architecturaux se sont succédés sur le pourtour des bassins jusqu'à leur remblaiement entre 1965 et 1971. Des recommandations pour la poursuite de la recherche sont formulées dans le tableau 16 du présent rapport et une stratégie d'inventaire archéologique au terrain est également proposée afin de procéder à la caractérisation des vestiges et contextes associés au bâti significatif conservé en périphérie des bassins. Cette phase d'inventaire servira également à préciser certaines hypothèses dont la localisation potentielle des limites du bassin Saint-Gabriel.

Un programme de supervision archéologique doit également être élaboré dans le cadre du projet d'aménagement du site à l'étude. Cette étape importante de la démarche doit servir à l'acquisition des informations qui viendront compléter le corpus de données acquis lors des inventaires archéologiques. En bout de ligne, ce corpus constitue l'un des éléments clé dans l'orientation de l'aménagement. Il sert également de support au concept de mise en valeur qui devra illustrer l'évolution des bassins et du bâti significatif qui les entoure.

²² Voir à ce sujet Décarie Catherine & al. *Les bassins de Griffintown : un site patrimonial à découvrir. Relevé iconographique et cartographique*. Lieu historique du Canada du Canal-de-Lachine, Parcs Canada, 2000.

²³ <http://paris19.lesverts.fr/article280.html>

BIBLIOGRAPHIE

Archemi, *Étude de potentiel archéologique du canal de Lachine*, Montréal, Parcs Canada, 1999.

Archemi, *Inventaire et évaluation des ressources culturelles, Canal de Lachine*, soumis à Parcs Canada, Montréal 14 novembre 1995. (Fiche 5VC03N).

Arkéos inc. *Interventions archéologiques aux bassins à farine 3 et 4, (601G7, 8, 10 et 11). Lieu historique du Canada du Canal-de-Lachine, 2001 et 2002.* Parcs Canada, juin 2003 : 28.

Contant, Isabelle. *Évolution du site de la zone de l'écluse de Saint-Gabriel.* Canal de Lachine, dossiers structuraux Parcs Canada, octobre 1981.

Décarie, Catherine & al. *Les bassins de Griffintown : un site patrimonial à découvrir. Relevé iconographique et cartographique.* Lieu historique du Canada du Canal-de-Lachine, Parcs Canada, 2000.

Portes, Michel. *Transformation des ouvrages de génie et des activités humaines associés au canal de Lachine selon la recension des documents administratifs relatifs à la période 1820-1945.* Parcs Canada, 22 janvier 2002.

Prud'homme, Chantal. *Canal de Lachine. Analyse du paysage du canal de Lachine*, mars 1995.

Potlash, fiches 740, 748, 750, 761, 953, 1650, base de données de Parcs Canada, 1997.

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

Documents de la session 19 à 20, vol XLII no 9, 1907- 1908.

Documents de la session 29 à 20a, Vol XLIII, N0 2, 1909.

Documents parlementaires 7-8 Edouard VII, chap. 24, 1908.

Parcs Canada, Lieu historique National du Canal-de-Lachine. Les bassins nos 1, 2, 3, 4. Document non daté.

Rapport des Commissaires des Travaux publics pour l'année 1867, Ottawa, 1868.

Rapport de JMM Duff et A Brunet à HR Emmerson. 1906-6-2, ANC, RG 43, B, I, 1, vol.1387.

SACL inc., *Inventaire archéologique, bassin No. 4, Canal de Lachine, 612G. Rapport préliminaire.* Société Immobilière du Canada, 2005.

SITES INTERNET

[www.chdt.org.uk/ NetsiteCMS.php?pageid=131](http://www.chdt.org.uk/NetsiteCMS.php?pageid=131)

<http://www.mccord-museum.qc.ca/>

<http://paris19.lesverts.fr/article280.html>

ANNEXES

ATTRIBUTION DES LOTS

ATTRIBUTION DES LOTS ET DESCRIPTION DES COUCHES RETROUVÉES DANS LES SONDAGES BASSINS Nos. 1-2-3 (612G)

Sondage 16A

Couche 1 : Sable limoneux, brun, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Limon sablonneux, brun à grisâtre, très compact, avec lentilles de sable blanc, lentilles d'argile gris, petits fragments de pierre calcaire, de brique et de métal rouillé. Remblai de nivellement du bassin No. 3.

Couche 3 : Argile gris très compact, nombreuses inclusions de fragments de calcaire de taille variée (0,01m à 0,20m, quelques petits fragments de brique et de métal rouillé. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 3.

Couche 4 : Mur de pierres calcaires équarries. **Mur nord du bassin No. 3 (612G-16A1).**

Sondage 16B

Couche 1 : Sable brun, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, très compact, avec de nombreux cailloux, fragments de pierre calcaire, quelques petits fragments de brique, un fil de fer. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3

Couche 3 : Pierre calcaire concassée grisâtre, grossière. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Couche 4 : Poussière de roche, brune à grise, moyennement compacte, avec inclusions de pierre calcaire concassée. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Sondage 16C

Couche 1 : Sable fin, brun pâle, peu compact, avec radicelles. Remblai de nivellement associé au lit des arbustes.

Couche 2 : Limon brun foncé à gris, légèrement sablonneux, compact, avec de nombreux petits fragments de schiste gris, quelques fragments de pierre calcaire. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du terrain actuel.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée et sable grossier, brun-gris, légèrement limoneux, compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Couche 4 : Criblure de pierre grise, légèrement limoneuse, peu compacte. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Couche 5 : Limon sablonneux gris foncé, compact, avec de nombreux fragments de pierre calcaire de tailles diverses (0,02m à 0,30m). Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Couche 6 : Limon brun très sablonneux, avec galets, fragments de pierre calcaire (0,01m à 0,20m), fragments de brique. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Sondage 16D

Couche 1 : Asphalte. Niveau d'occupation de l'aire de circulation.

Couche 2 : Criblure de pierre calcaire grise et pierre calcaire concassée, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 4 : Sable brun, meuble et humide. Remblai de nivellement associé à la pose du tuyau 612G-16D1.

Couche 5 : Conduite en céramique grise. Service public.

Sondage 16E

Couche 1 : Asphalte. Niveau d'occupation de l'aire de circulation.

Couche 2 : Muret en béton. Chaîne de rue.

Couche 3 : Sable fin, brun, légèrement limoneux, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 4 : Sable très fin, brun pâle, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 5 : Sable noir, compact, avec de nombreux cailloux, un peu de pierre calcaire concassée, quelques petits fragments de brique et de bois. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 3.

Couche 6 : Sable grossier, brun - gris, et criblure de pierre, moyennement compact, légèrement limoneux, avec de très nombreux cailloux. Remblai de nivellement de la tranchée de la chaîne de rue (couche 2).

Couche 7 : Pierre calcaire concassée, poussière de pierre grise, et sable brun - gris, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel.

Couche 8 : Pierre calcaire concassée et sable brun, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel.

Couche 9 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel.

Couche 10 : Sable grossier, brun, légèrement limoneux, et criblure de pierre, compact, avec de petits cailloux de schiste, un peu de pierre calcaire concassée : Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement du chemin actuel.

Couche 11 : Dalle de béton. Sommet d'une structure non - identifiée.

Couche 12 : Sable brun – noir, légèrement limoneux, compact, avec de nombreux galets de taille variée (0,05m à 0,35m), plats et ronds, empilés les uns sur les autres, de petits fragments de verre, de petits fragments de bois. Remblai de démolition d'une structure adjacente au bassin No. 3.

Couche 13 : Argile gris, très compact. Remblai de nivellement ou sol stérile en place ?

Sondage 16F

Couche 1 : Asphalte. Niveau d'occupation de l'aire de circulation.

Couche 2 : Pierre calcaire concassée et sable brun, légèrement limoneux, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 3 : Limon brun foncé - noir, légèrement sablonneux, compact, avec de nombreux petits cailloux et quelques galets. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 4 : Pierre calcaire concassée, grisâtre. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 5 : Limon brun et gros sable brun, compact, avec de nombreux gros fragments de béton, tiges d'armature métallique, quelques fragments de brique. Remblai de démolition et de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2.

Couche 6 : Mur de béton. **Mur d'une structure non - identifiée (612G-16F2).**

Couche 7 : Mur de bois et béton. **Mur ouest du bassin No. 2 (612G-16F1).**

Sondage 16G

Couche 1 : Sable fin, brun, légèrement limoneux, moyennement compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Pierre calcaire concassée et sable limoneux brun foncé, très compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée, grisâtre, très compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 4 : Mélange hétérogène d'argile gris et bleuté et de sable fin brun, très compact, avec un fragment de bouteille. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2.

Couche 5 : Argile brun, très compact, avec lentilles d'argile gris, de nombreux petits cailloux, des fragments de pierre calcaire de taille variable (0,01m à 0,20m), de petits fragments de brique, un fragment de béton. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2.

Couche 6 : Mur de bois et béton. **Mur est du bassin No. 2 (612G-16G1).**

Sondage 16H

Couche 1 : Asphalte. Niveau d'occupation de l'aire de circulation.

Couche 2 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise foncée, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise pâle, très compact. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin. Aménagement de l'aire de circulation actuelle.

Couche 4 : Sable gris, avec de nombreux petits cailloux, quelques fragments de pierre calcaire concassée, très compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 5 : Sable grossier et criblure de pierre, gris, quelques fragments de pierre calcaire concassée, très compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 6 : Argile brun, très compact, avec de nombreux cailloux, des galets, quelques fragments de brique, quelques fragments de bois, un peu de mortier. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 2.

Couche 7 : Argile gris - bleuté, très compact, avec fragments de brique, fragments de tuile goudronnée, quelques fragments de bois, un peu de mortier. Remblai d'abandon à l'intérieur du bassin No. 2.

Couche 8 : Mur de bois et béton. **Mur est du bassin No. 2 (612G-16H1).**

Sondage 16J

Couche 1 : Sable légèrement limoneux, brun, meuble, avec racines. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Poussière de pierre grise, compacte. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée, grisâtre. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 4 : Poussière de pierre grise à brune, très compacte, avec un peu de pierre calcaire concassée. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 5 : Mélange hétérogène composé surtout d'argile gris à brun, très compact, avec de nombreux fragments de pierre calcaire, des lentilles de poussière de pierre grise, quelques galets, de petits fragments de brique. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 6 : Argile gris, compact, avec des galets, des fragments de brique, du mortier blanchâtre et jaunâtre, des fragments de bois, quelques fragments de tesselles de céramique blanche. Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin 2.

Sondage 16K

Couche 1 : Sable brun foncé, très graveleux, moyennement compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Limon sablonneux homogène, brun pâle, compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 3 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, compact, avec lentilles d'argile gris et lentilles de pierre calcaire concassée contenant des fragments de brique et de béton. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 2.

Couche 4 : Mélange hétérogène d'argile brun, très compact, avec lentilles d'argile gris, et contenant du mortier blanchâtre, des fragments de brique, des fragments de conduite en céramique orange. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin 2.

Couche 5 : Étroite et peu profonde bande de sable jaunâtre. Remblai à la fonction indéterminée.

Couche 6 : Mur de bois et béton. **Mur nord du bassin No. 2 (612G-16K1).**

Sondage 16L

Couche 1 : Limon sablonneux brun, moyennement compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, très compact, avec quelques lentilles d'argile, quelques fragments de brique, quelques morceaux de métal, et plusieurs amas de ferraille juste au-dessus du batardeau et près du mur. Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 3 : Limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, compact, avec plusieurs gros galets et un gros fragment de béton. Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 4 : Argile brun, très compact, avec fragments de pierre calcaire et galets. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 5 : Pierre calcaires grisâtres. **Batardeau devant le mur à l'intérieur du bassin (612G-16L2).**

Couche 6 : Mur de bois. **Mur nord du bassin No. 1 (612G-16L1)**.

Sondage 16M

Couche 1 : Limon sablonneux brun, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Argile brun, légèrement sablonneux et caillouteux, compact, avec quelques petits galets, fragments de verre de bouteille, petits fragments de brique, petits fragments de bois, quelques fragments de métal rouillé. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 3 : Gros sable et limon, brun foncé à gris, très compact, avec de nombreux cailloux. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 4 : Gros sable brun pâle à beige, très légèrement limoneux, très compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 5 : Argile brun foncé, légèrement sablonneux, très compact, avec cailloux, fragments de pierre calcaire (0,02m à 0,10m), de petits galets, des fragments de pierre schisteuse, et moucheté de petits fragments de brique, de mortier et de charbon. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 6 : Sable brun foncé, humide, peu compact, avec quelques rares cailloux. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1.

Couche 7 : Pierre calcaire concassée et poussière de pierre grise, très compact. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1.

Couche 8 : Argile brun foncé à gris, très compact, avec quelques lentilles de sable brun foncé peu compact, galets, de gros fragments de brique. Remblai de nivellement de l'intérieur du bassin No. 1.

Couche 9 : **Paroi métallique (612G-16M2)**. Protection des chocs sur le mur du bassin.

Couche 10 : Surface d'asphalte sur une première plaque de métal, liée par gros rivets à une surface de métal 0,10m plus bas. (le reste de la structure n'a pu être examinée). Surface d'un ensemble non excavé avec plaques de métal en surface et faisant office de segment du **mur ouest du bassin No. 1 (612G-16M1)**.

Sondage 16N

Couche 1 : Sable limoneux, brun, peu compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Sable limoneux noir, moyennement compact, avec cailloux, quelques fragments de pierre calcaire, quelques fragments de brique, un morceau de tôle. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 3 : Argile brun, compact, avec quelques cailloux. Remblai d'aménagement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 4 : Sable grossier, brun - gris, compact, avec un peu de pierre calcaire concassée. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 5 : Pierre calcaire concassée et sable brun, compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 6 : Couche hétérogène composée majoritairement de sable brun, moyennement compact, avec de nombreuses lentilles d'argile brun, quelques lentilles d'argile bleuté, quelques poches de mortier jaunâtre, des fragments de brique, de petits cailloux, des galets, quelques fragments de bois. Remblai de démolition et de nivellement du bassin No. 1.

Couche 7 : Mur de béton. **Mur est du bassin No. 1 (612G-16N1).**

Sondage 16P

Couche 1 : Sable fin, brun, compact. Remblai de nivellement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Pierre calcaire concassée et sable brun, compact. Remblai de nivellement.

Couche 3 : Criblure de pierre grise, très compact. Remblai de nivellement.

Couche 4 : Pierre calcaire concassée avec sable fin, gris foncé à brun, compact. Remblai de nivellement.

Couche 5 : Pierre calcaire concassée avec limon brun, compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 6 : Limon brun foncé à noir, très compact, avec petits fragments de brique. Remblai de nivellement du bassin No. 1.

Couche 7 : Mur de bois et béton. **Mur nord du bassin No. 1 (612G-16P1).**

Sondage 16Q

Couche 1 : Sable légèrement limoneux, brun, moyennement compact. Remblai d'aménagement associé au lit du gazon.

Couche 2 : Sable limoneux, brun, très compact, moucheté de limon brun pâle, avec quelques cailloux, quelques petits poches d'argile brun, quelques petits fragments de pierre calcaire, quelques fragments de bois en décomposition. Remblai d'aménagement associé au lit du gazon.

Couche 3 : Mélange hétérogène de sable brun et poussière de pierre grise, très compact, avec fragments de pierre calcaire, fragments d'asphalte, fragments de métal rouillé, fragments de briques et quelques briques entières, un sac de plastique. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 4 : Pierre calcaire concassée, très compact. Remblai de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

Couche 5 : Mélange hétérogène d'argile gris, d'argile brun et de sable brun, très compact, avec cailloux, fragments de pierre calcaire, un bloc de pierre calcaire équarrie, beaucoup de briques et fragments de brique, quelques fragments de bois, un peu de mortier. Remblai de démolition et de nivellement postérieur à l'abandon du bassin No. 1.

LISTE DES COORDONNÉES D'ARPENTAGE

BASSINS4, 3, 2, 1.TRF

1	5038794.01725825	299702.93413618	13.74600000	17.0000
2	5038862.40163235	299602.40439267	16.16544500	17.0000
3	5038913.60674175	299556.26286382	17.84610961	17.0000
4	5038752.59874770	299720.31501495	15.62044565	17.0000
5	5038672.54429112	299808.43229916	15.49733169	17.0000
6	5039039.52800000	299997.35000000	14.21000000	10.0000
7	5039234.89000000	300092.45400000	13.48000000	10.0000
10	5038756.30100000	299695.76700000	0.00000000	17.0000
11	5038753.54800000	299699.94800000	0.00000000	17.0000
12	5038751.88500000	299698.82000000	0.00000000	17.0000
13	5038754.64800000	299694.66100000	0.00000000	17.0000
14	5038741.16700000	299730.20200000	0.00000000	17.0000
15	5038744.29400000	299734.11000000	0.00000000	17.0000
16	5038742.72200000	299735.34500000	0.00000000	17.0000
17	5038739.59200000	299731.44600000	0.00000000	17.0000
18	5038716.75200000	299701.60600000	0.00000000	17.0000
19	5038719.89100000	299705.50500000	0.00000000	17.0000
20	5038718.31100000	299706.74500000	0.00000000	17.0000
21	5038715.18000000	299702.85000000	0.00000000	17.0000
22	5038625.65100000	299776.11800000	0.00000000	17.0000
23	5038628.78100000	299780.01700000	0.00000000	17.0000
24	5038627.21100000	299781.25700000	0.00000000	17.0000
25	5038624.08100000	299777.35800000	0.00000000	17.0000
26	5038648.44100000	299806.46300000	0.00000000	17.0000
27	5038651.57100000	299810.36200000	0.00000000	17.0000
28	5038650.00100000	299811.60200000	0.00000000	17.0000
29	5038646.87100000	299807.70300000	0.00000000	17.0000
30	5038756.31515185	299695.84767434	16.07903657	71.0000
31	5038753.13787212	299700.79161543	16.02934671	71.0000
32	5038751.33883815	299699.20099537	16.01304388	71.0000
33	5038754.64083409	299694.60752010	16.06360284	71.0000
34	5038755.10122938	299697.26096327	15.42428394	71.0000
35	5038754.59853052	299698.11985724	15.21880053	71.0000
36	5038754.57737775	299698.23244957	14.55203579	71.0000
37	5038754.52049119	299698.36826469	14.27599880	71.0000
39	5038753.72888528	299696.26229323	15.39132372	71.0000
40	5038753.20563714	299696.93265909	15.22048870	71.0000
41	5038753.07424999	299697.16670846	14.59856965	71.0000
42	5038752.91612757	299697.30136128	14.27771344	71.0000
43	5038753.14046300	299697.63812194	14.00319323	71.0000
44	5038753.93925490	299695.90602778	15.47413574	71.0000
45	5038749.40909611	299728.09665858	15.60610241	71.0000
46	5038746.73666017	299723.89651026	15.51480767	71.0000
47	5038746.79513957	299723.99109858	15.55247621	71.0000
48	5038751.17810335	299727.02928236	15.62438373	71.0000
49	5038748.54318045	299726.63622678	14.85779894	71.0000
50	5038748.01558387	299725.80028533	14.91308454	71.0000
51	5038747.89230444	299725.63060853	14.25086302	71.0000
52	5038747.84042400	299725.47184163	13.93660918	71.0000
53	5038747.71363921	299725.27961413	13.58495969	71.0000
54	5038749.99959691	299725.42235296	14.89256133	71.0000
55	5038749.29565632	299724.73917793	14.90975613	71.0000
56	5038749.22070867	299724.57511273	14.26122475	71.0000
57	5038749.25159027	299724.33190683	13.94319318	71.0000
58	5038749.07394423	299724.16266632	13.64006969	71.0000
59	5038751.09711380	299727.03012428	15.05192331	71.0000
60	5038716.74674236	299701.58655464	15.54103274	71.0000
61	5038719.88024103	299705.51789752	15.52015369	71.0000
62	5038718.29424576	299706.74494267	15.53756827	71.0000
63	5038715.17406003	299702.82240363	15.55525241	71.0000
64	5038716.73897370	299701.69653572	14.92041430	71.0000
65	5038716.77190211	299701.77709492	14.28754237	71.0000
66	5038716.91299226	299701.88364397	14.02933488	71.0000

BASSINS4, 3, 2, 1.TRF

67	, 5038715.31812881	, 299702.92144511	, 14.93579603	, 71.0000
68	, 5038715.40648413	, 299702.96464402	, 14.56715365	, 71.0000
69	, 5038715.49841369	, 299702.99767308	, 14.30131355	, 71.0000
70	, 5038716.76229356	, 299701.66561012	, 15.38474866	, 71.0000
71	, 5038645.17719644	, 299803.90328661	, 15.95694894	, 17.0000
72	, 5038649.84234418	, 299811.44750813	, 15.89248458	, 71.0000
73	, 5038646.90454678	, 299807.62045726	, 15.89773181	, 71.0000
74	, 5038648.16224161	, 299806.17105355	, 15.92264879	, 71.0000
75	, 5038649.20146727	, 299810.37696833	, 15.57377984	, 71.0000
76	, 5038648.58490271	, 299809.53638816	, 15.52726377	, 71.0000
77	, 5038648.55302752	, 299809.45339549	, 14.30327651	, 71.0000
78	, 5038648.58292896	, 299809.46858965	, 13.90539495	, 71.0000
79	, 5038650.44001642	, 299809.09224660	, 15.35880370	, 71.0000
80	, 5038649.90989383	, 299808.36577250	, 15.53269236	, 71.0000
81	, 5038649.82912238	, 299808.31113498	, 14.31488186	, 71.0000
82	, 5038649.70002022	, 299808.57688558	, 13.89546785	, 71.0000
83	, 5038649.71547679	, 299811.19295274	, 15.73023055	, 71.0000
84	, 5038631.11688268	, 299784.77046137	, 15.99496359	, 17.0000
85	, 5038625.69643344	, 299776.13897205	, 15.96059703	, 71.0000
86	, 5038628.65962641	, 299779.77039236	, 15.93653632	, 71.0000
87	, 5038627.12256737	, 299781.15496972	, 15.96738235	, 71.0000
88	, 5038626.24232982	, 299777.10711193	, 15.62352564	, 71.0000
89	, 5038626.79800378	, 299777.76572556	, 15.53482432	, 71.0000
90	, 5038626.87830816	, 299777.92364210	, 14.95167975	, 71.0000
91	, 5038626.88491388	, 299778.01886138	, 14.09261320	, 71.0000
92	, 5038624.97304356	, 299778.31651419	, 15.69150135	, 71.0000
93	, 5038625.49780882	, 299778.93713303	, 15.49605325	, 71.0000
94	, 5038625.57501933	, 299778.97306707	, 15.19991634	, 71.0000
95	, 5038625.61983527	, 299779.07028704	, 14.11716171	, 71.0000
96	, 5038624.33030130	, 299777.44501153	, 15.86210196	, 71.0000
106	, 5039039.52800000	, 299997.35000000	, 14.21000000	, 10.0000
107	, 5039234.89000000	, 300092.45400000	, 13.48000000	, 10.0000
108	, 5039007.92638435	, 300023.71087865	, 15.27352832	, 71.0000
109	, 5038889.07923837	, 300140.96912103	, 15.66147839	, 71.0000
110	, 5038783.38289681	, 300022.73104845	, 15.96518343	, 71.0000
111	, 5039002.33030004	, 299956.08644700	, 14.25869438	, 71.0000
112	, 5038957.70507016	, 299903.64009752	, 14.52514307	, 71.0000
113	, 5038854.27954989	, 299781.48086918	, 14.13663022	, 71.0000
114	, 5038680.12646519	, 299863.88029005	, 15.48186638	, -5.0000
115	, 5038867.26168396	, 300119.71002619	, 15.84041377	, 17.0000
150	, 5038846.86000000	, 299793.81700000	, 0.00000000	, 71.0000
151	, 5038842.92800000	, 299796.95000000	, 0.00000000	, 71.0000
152	, 5038841.70100000	, 299795.36400000	, 0.00000000	, 71.0000
153	, 5038845.62400000	, 299792.24400000	, 0.00000000	, 71.0000
154	, 5038840.53200000	, 299809.47300000	, 0.00000000	, 71.0000
155	, 5038843.66500000	, 299813.40400000	, 0.00000000	, 71.0000
156	, 5038842.07900000	, 299814.63100000	, 0.00000000	, 71.0000
157	, 5038838.95900000	, 299810.70900000	, 0.00000000	, 71.0000
158	, 5038775.52300000	, 299814.75700000	, 0.00000000	, 71.0000
159	, 5038778.65600000	, 299818.68900000	, 0.00000000	, 71.0000
160	, 5038777.07000000	, 299819.91600000	, 0.00000000	, 71.0000
161	, 5038773.95000000	, 299815.99300000	, 0.00000000	, 71.0000
162	, 5038792.11400000	, 300012.91500000	, 0.00000000	, 71.0000
163	, 5038790.52800000	, 300014.14200000	, 0.00000000	, 71.0000
164	, 5038787.40800000	, 300010.21900000	, 0.00000000	, 71.0000
165	, 5038788.98100000	, 300008.98400000	, 0.00000000	, 71.0000
166	, 5038712.83700000	, 299920.74900000	, 0.00000000	, 71.0000
167	, 5038711.25100000	, 299921.97600000	, 0.00000000	, 71.0000
168	, 5038708.13000000	, 299918.05400000	, 0.00000000	, 71.0000
169	, 5038709.70300000	, 299916.81800000	, 0.00000000	, 71.0000
170	, 5038708.00100000	, 299877.03300000	, 0.00000000	, 71.0000
171	, 5038706.41500000	, 299878.26000000	, 0.00000000	, 71.0000
172	, 5038703.29500000	, 299874.33800000	, 0.00000000	, 71.0000

BASSINS4, 3, 2, 1.TRF

173	, 5038704.86800000	, 299873.10200000	, 0.00000000	, 71.0000
174	, 5038820.95000000	, 300047.36100000	, 0.00000000	, 71.0000
175	, 5038819.36400000	, 300048.58800000	, 0.00000000	, 71.0000
176	, 5038816.24300000	, 300044.66600000	, 0.00000000	, 71.0000
177	, 5038817.81600000	, 300043.43000000	, 0.00000000	, 71.0000
178	, 5038946.34200000	, 299944.52100000	, 0.00000000	, 71.0000
179	, 5038944.75600000	, 299945.74800000	, 0.00000000	, 71.0000
180	, 5038941.63500000	, 299941.82500000	, 0.00000000	, 71.0000
181	, 5038943.20800000	, 299940.58900000	, 0.00000000	, 71.0000
182	, 5038930.13100000	, 299899.88400000	, 0.00000000	, 71.0000
183	, 5038928.54500000	, 299901.11100000	, 0.00000000	, 71.0000
184	, 5038925.42400000	, 299897.18900000	, 0.00000000	, 71.0000
185	, 5038926.99700000	, 299895.95300000	, 0.00000000	, 71.0000
186	, 5038952.42900000	, 299912.73500000	, 0.00000000	, 71.0000
187	, 5038948.49700000	, 299915.86900000	, 0.00000000	, 71.0000
188	, 5038947.27000000	, 299914.28300000	, 0.00000000	, 71.0000
189	, 5038951.19300000	, 299911.16200000	, 0.00000000	, 71.0000
190	, 5039015.05500000	, 299987.99000000	, 0.00000000	, 71.0000
191	, 5039011.12300000	, 299991.12300000	, 0.00000000	, 71.0000
192	, 5039009.89600000	, 299989.53700000	, 0.00000000	, 71.0000
193	, 5039013.81900000	, 299986.41700000	, 0.00000000	, 71.0000
194	, 5038976.40500000	, 299979.59200000	, 0.00000000	, 71.0000
195	, 5038974.81900000	, 299980.81900000	, 0.00000000	, 71.0000
196	, 5038971.69900000	, 299976.89700000	, 0.00000000	, 71.0000
197	, 5038973.27100000	, 299975.66100000	, 0.00000000	, 71.0000
198	, 5038879.82600000	, 300115.29100000	, 0.00000000	, 71.0000
199	, 5038878.24000000	, 300116.51800000	, 0.00000000	, 71.0000
200	, 5038875.12000000	, 300112.59600000	, 0.00000000	, 71.0000
201	, 5038876.69300000	, 300111.36000000	, 0.00000000	, 71.0000
202	, 5038850.13000000	, 300082.71100000	, 0.00000000	, 71.0000
203	, 5038848.54400000	, 300083.93800000	, 0.00000000	, 71.0000
204	, 5038845.42400000	, 300080.01500000	, 0.00000000	, 71.0000
205	, 5038846.99700000	, 300078.78000000	, 0.00000000	, 71.0000
206	, 5039004.37900000	, 300013.46400000	, 0.00000000	, 71.0000
207	, 5039002.79300000	, 300014.69100000	, 0.00000000	, 71.0000
208	, 5038999.67300000	, 300010.76900000	, 0.00000000	, 71.0000
209	, 5039001.24600000	, 300009.53300000	, 0.00000000	, 71.0000
300	, 5038839.03408710	, 299810.67719377	, 15.63292938	, 71.0000
301	, 5038840.42130548	, 299809.35770491	, 15.71344545	, 71.0000
302	, 5038843.75020361	, 299813.30517985	, 16.03566772	, 71.0000
303	, 5038842.08304770	, 299814.56213845	, 15.89480457	, 71.0000
304	, 5038841.09531016	, 299795.71785147	, 15.28889835	, 71.0000
305	, 5038844.99202961	, 299792.96615204	, 15.24013832	, 71.0000
306	, 5038846.18768173	, 299794.39639376	, 15.27824893	, 71.0000
307	, 5038840.41402557	, 299798.92540020	, 15.32485088	, 71.0000
308	, 5038844.62799224	, 299795.43783215	, 14.90835544	, 71.0000
309	, 5038843.65630753	, 299794.15773952	, 14.86684653	, 71.0000
310	, 5038844.02458288	, 299796.01162006	, 14.90646740	, 71.0000
311	, 5038843.24238846	, 299795.43684472	, 14.64274151	, 71.0000
312	, 5038843.18765636	, 299795.44208426	, 14.37169708	, 71.0000
313	, 5038843.08936224	, 299795.47239172	, 14.11392640	, 71.0000
314	, 5038842.92056291	, 299794.77634819	, 14.94251393	, 71.0000
315	, 5038846.02113209	, 299794.45785863	, 14.96751122	, 71.0000
316	, 5038929.77724806	, 299899.56848698	, 15.33814145	, 71.0000
317	, 5038947.19446932	, 299914.35361141	, 16.43307466	, 71.0000
318	, 5038951.09125166	, 299911.16785540	, 16.06699392	, 71.0000
319	, 5038948.93729276	, 299913.04137636	, 15.22549335	, 71.0000
320	, 5038949.92669838	, 299912.22153381	, 15.25562483	, 71.0000
321	, 5038950.74708033	, 299913.06887132	, 14.95025953	, 71.0000
322	, 5038949.47625249	, 299913.63319968	, 14.88612869	, 71.0000
323	, 5038947.83313517	, 299913.90701391	, 15.57587583	, 71.0000
324	, 5039015.08380627	, 299987.85943663	, 14.63520512	, 71.0000
325	, 5039013.76558821	, 299986.33001919	, 14.60447791	, 71.0000

BASSINS4, 3, 2, 1.TRF

326	, 5039012.37718533	, 299987.53542013	, 14.38009679	, 71.0000
327	, 5039012.26325532	, 299988.22873063	, 13.69370583	, 71.0000
328	, 5039012.63162914	, 299989.79932052	, 14.43686575	, 71.0000
329	, 5039011.56034739	, 299988.29257546	, 14.41877654	, 71.0000
330	, 5039010.32568848	, 299989.28684829	, 14.58161488	, 71.0000
331	, 5039013.55975354	, 299988.98440575	, 14.41127115	, 71.0000
332	, 5038944.78316599	, 299945.71593378	, 16.30641901	, 71.0000
333	, 5038946.31501022	, 299944.45251256	, 16.32318168	, 71.0000
334	, 5038942.08784176	, 299939.48189025	, 16.38173688	, 71.0000
335	, 5038942.38685227	, 299939.95577120	, 15.84788434	, 71.0000
336	, 5038943.11111618	, 299943.43266947	, 15.53064550	, 71.0000
337	, 5038944.38831569	, 299942.35956174	, 15.52972105	, 71.0000
338	, 5038943.74744798	, 299941.54371839	, 15.33147716	, 71.0000
339	, 5038942.41924324	, 299942.56413127	, 15.32934622	, 71.0000
340	, 5038879.59206033	, 300115.40178995	, 16.45903731	, 71.0000
341	, 5038877.97466454	, 300116.74000827	, 16.43600566	, 71.0000
342	, 5038874.71595445	, 300112.38956877	, 16.30357542	, 71.0000
343	, 5038877.52020736	, 300115.89910812	, 15.94403452	, 71.0000
344	, 5038846.33991776	, 300078.71114053	, 16.31373752	, 71.0000
345	, 5038845.06724774	, 300079.85538285	, 16.28628943	, 71.0000
346	, 5038849.11371891	, 300084.55815999	, 16.22708043	, 71.0000
347	, 5038846.68595392	, 300078.98482144	, 15.94725849	, 71.0000
348	, 5038847.40234448	, 300079.99026376	, 14.56896425	, 71.0000
349	, 5038845.91864289	, 300080.75214490	, 15.18653361	, 71.0000
350	, 5038846.78868625	, 300081.79503053	, 15.20613853	, 71.0000
351	, 5038848.04758227	, 300080.69234910	, 15.33623559	, 71.0000
352	, 5038849.01329406	, 300081.77475793	, 14.93106016	, 71.0000
353	, 5038847.47373936	, 300082.84469975	, 14.89640306	, 71.0000
354	, 5038848.26999526	, 300082.39020279	, 14.42209245	, 71.0000
355	, 5039000.67473387	, 300009.40694425	, 16.18511757	, 71.0000
356	, 5038999.28020743	, 300010.48609499	, 16.19148847	, 71.0000
357	, 5039002.06943215	, 300013.80774438	, 15.92668867	, 71.0000
358	, 5039001.94077710	, 300013.56631611	, 15.71367096	, 71.0000
359	, 5039001.79183706	, 300013.36998180	, 15.59905223	, 71.0000
360	, 5039003.18602098	, 300012.20434310	, 15.59940515	, 71.0000
361	, 5039002.47805782	, 300011.33511483	, 15.50758798	, 71.0000
362	, 5039001.03738316	, 300012.58066014	, 15.56771786	, 71.0000
363	, 5038821.10187160	, 300047.33278705	, 16.35486184	, 71.0000
364	, 5038819.38112695	, 300048.64025458	, 16.26837468	, 71.0000
365	, 5038816.11759286	, 300044.52572472	, 16.27638834	, 71.0000
366	, 5038818.17337919	, 300043.96008870	, 15.88368940	, 71.0000
367	, 5038819.67032519	, 300045.74693666	, 15.51267858	, 71.0000
368	, 5038820.33254630	, 300046.60032149	, 15.49011077	, 71.0000
369	, 5038818.93860333	, 300047.73445876	, 15.50665299	, 71.0000
370	, 5038818.28648839	, 300046.93527509	, 15.48902223	, 71.0000
371	, 5038818.74157451	, 300046.15862993	, 14.82189842	, 71.0000
372	, 5038974.48703543	, 299980.08642719	, 16.22628987	, 71.0000
373	, 5038975.98774941	, 299978.64302749	, 16.18572490	, 71.0000
374	, 5038972.46816959	, 299974.96104417	, 16.26377994	, 71.0000
375	, 5038974.09562769	, 299979.62203945	, 16.08628241	, 71.0000
376	, 5038972.89468285	, 299977.95743784	, 15.55293393	, 71.0000
377	, 5038974.08482760	, 299976.92115027	, 15.55533991	, 71.0000
378	, 5038712.99060788	, 299920.58557216	, 15.94324513	, 71.0000
379	, 5038708.13304852	, 299918.10360607	, 15.52802318	, 71.0000
380	, 5038712.66663532	, 299920.47725658	, 15.25397920	, 71.0000
381	, 5038711.36839797	, 299922.03274217	, 15.94465453	, 71.0000
382	, 5038708.01770582	, 299877.06597501	, 15.50654541	, 71.0000
383	, 5038706.45500624	, 299878.23812439	, 15.50716437	, 71.0000
384	, 5038703.29975778	, 299874.35809822	, 15.45597384	, 71.0000
385	, 5038775.45782404	, 299814.76936969	, 16.63297723	, 71.0000
386	, 5038773.94598966	, 299816.20764232	, 16.60326943	, 71.0000
387	, 5038778.38356819	, 299818.23982574	, 17.02728689	, 71.0000
388	, 5038788.94696394	, 300009.10673879	, 16.11233106	, 71.0000

		BASSINS4, 3, 2, 1.TRF		
389 ,	5038787.39880707 ,	300010.28807763 ,	16.14512006 ,	71.0000
390 ,	5038790.59176300 ,	300014.15929121 ,	16.16902383 ,	71.0000
391 ,	5038790.09113484 ,	300013.49899254 ,	15.96447958 ,	71.0000
392 ,	5038790.44090305 ,	300010.88200059 ,	14.91608557 ,	71.0000
393 ,	5038789.10006869 ,	300012.03560410 ,	15.17767696 ,	71.0000
394 ,	5038788.28800705 ,	300011.21246947 ,	15.48163919 ,	71.0000
395 ,	5038788.76732212 ,	300010.76584228 ,	15.42660886 ,	71.0000
396 ,	5038788.06470026 ,	300009.69414002 ,	15.47744407 ,	71.0000
397 ,	5038789.69564080 ,	300010.05749958 ,	15.03596892 ,	71.0000
398 ,	5038788.77414089 ,	300010.28190361 ,	15.08107071 ,	71.0000
399 ,	5038789.82698910 ,	300011.53335808 ,	14.70605949 ,	71.0000
901 ,	5038794.01900000 ,	299702.93200000 ,	13.74600000 ,	10.0000
903 ,	5038913.60500000 ,	299556.26500000 ,	17.86700000 ,	10.0000

CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES

CATALOGUE DE PHOTOS NUMÉRIQUES

Site : Canal de Lachine Film n°: 612G08R1E

Sujet: Tranchées et segments de murs des bassins Nos. 1 -2 -3

Cliché	Sujet	Description	Vue
1	16A - bassin 3	Tranchée avant excavation	N
2	16B - bassin 3	Paroi nord	N
3	16J - bassin 2	Début d'excavation	O
4	16L - bassin 1	Avant excavation	S
5	16A - bassin 3	Couronnement du mur nord	E
6	16A - bassin 3	Couronnement du mur nord	O
7	16A - bassin 3	Parement sud (intérieur du bassin) du mur nord	N
8	16A - bassin 3	Parement sud (intérieur du bassin) du mur nord	N
9	16A - bassin 3	Parement sud du mur nord – vue en plongée sur les empattements	E
10	16A - bassin 3	Profil stratigraphique – paroi est	E
11	16B - bassin 3	Profil stratigraphique – paroi sud	S
12	16K - bassin 2	Couronnement en béton du mur nord	O
13	16K - bassin 2	Couronnement en béton du mur nord	O
14	16K - bassin 2	Couronnement en béton du mur nord	S
15	16K - bassin 2	Parement sud (intérieur du bassin) du mur nord	N
16	16K - bassin 2	Parement sud du mur nord – gros plan sur le couronnement de béton	N
17	16K - bassin 2	Parement sud du mur nord – gros plan sur les assises de bois	N
18	16K - bassin 2	Parement sud du mur nord – gros plan sur les assises de bois sectionnées	O
19	16K - bassin 2	Gros plan sur les assises de bois sectionnées dans le prolongement du mur - côté est	O
20	16K - bassin 2	Profil stratigraphique – paroi ouest	O
21	16K - bassin 2	Profil stratigraphique – paroi ouest	O
22	16L - bassin 1	Assise supérieure en bois du mur nord	S
23	16L - bassin 1	Assise supérieure en bois du mur nord	S
24	16L - bassin 1	Parement sud (intérieur du bassin) du mur nord	N
25	16L - bassin 1	Parement sud du mur nord et batardeau	N
26	16L - bassin 1	Mur nord et batardeau – vue en plongée	E
27	16L - bassin 1	Parement sud du mur nord - gros plan sur les trois assises de bois et la pièce en boutisse	N
28	16L - bassin 1	Profil stratigraphique – paroi ouest (photo floue)	O
29	16L - bassin 1	Profil stratigraphique – paroi ouest (photo floue)	O

CATALOGUE DE PHOTOS NUMÉRIQUES

Site : Canal de Lachine Film n°: 612G08R1E

Sujet: Tranchées et segments de murs des bassins Nos. 1 -2 -3

Cliché	Sujet	Description	Vue
30	16J - bassin 2	Profil stratigraphique – paroi sud (moitié ouest)	S
31	16J - bassin 2	Profil stratigraphique – paroi sud (moitié est)	S
32	16L - bassin 1	Pierre calcaire avec perforation circulaire	-
33	16H - bassin 2	Détail de l'empreinte sur le couronnement de béton – vue en plan	N
34	16H - bassin 2	Détail de l'empreinte sur le couronnement de béton – vue de profil	E
35	16H - bassin 2	Couronnement en béton du mur est	N
36	16H - bassin 2	Sommet de la première assise de bois du mur est sous le couronnement de béton	E
37	16H - bassin 2	Sommet de la première assise de bois du mur est sous le couronnement de béton	E
38	16H - bassin 2	Parement ouest (intérieur du bassin) du mur est	E
39	16H - bassin 2	Parement ouest (intérieur du bassin) du mur est	E
40	16H - bassin 2	Parement ouest (intérieur du bassin) du mur est	E
41	16H - bassin 2	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
42	16N - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
43	16N - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
44	16N - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi sud	S
45	16N - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi sud	S
46	16N - bassin 1	Couronnement en béton du mur est	O
47	16N - bassin 1	Gros plan sur la cavité rectangulaire au sommet du mur de béton	O
48	16N - bassin 1	Gros plan sur la cavité rectangulaire au sommet du mur de béton	O
49	16N - bassin 1	Parement ouest (intérieur du bassin) du mur est	E
50	16P - bassin 1	Parement est (intérieur du bassin) du mur ouest	O
51	16P - bassin 1	Parement est (intérieur du bassin) du mur ouest	O
52	16P - bassin 1	Vue en plongée de la moitié est du couronnement de béton du mur ouest	E
53	16P - bassin 1	Parement est du mur ouest – gros plan sur la première assise de bois	O
54	16P - bassin 1	Profil stratigraphique (extérieur du bassin et au-dessus du mur) – paroi nord	N
55	16P - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
56	16P - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
57	16P - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi sud	S
58	16P - bassin 1	Gros plan sur segment de béton déplacé	NO

CATALOGUE DE PHOTOS NUMÉRIQUES

Site : Canal de Lachine Film n°: 612G08R1E

Sujet: Tranchées et segments de murs des bassins Nos. 1 -2 -3

Cliché	Sujet	Description	Vue
59	16P - bassin 1	Gros plan sur segment de béton déplacé	NO
60	16P - bassin 1	Gros plan sur segment de béton déplacé	NO
61	16P - bassin 1	Gros plan sur segment de béton déplacé et la cavité ouverte par ce déplacement	O
62	16G - bassin 2	Couronnement en béton du mur est	O
63	16G - bassin 2	Parement ouest (intérieur du bassin) du mur est	E
64	16G - bassin 2	Parement ouest du mur est – gros plan sur la première assise de bois	E
65	16G - bassin 2	Parement ouest du mur est – gros plan sur la première assise de bois	E
66	16G - bassin 2	Parement ouest du mur est – vue en plongée	N
67	16G - bassin 2	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi nord	N
68	16Q - bassin 1	Profil stratigraphique – paroi sud	S
69	16Q - bassin 1	Profil stratigraphique – paroi sud	S
70	16F - bassin 2	Parement est (intérieur du bassin) du mur ouest	O
71	16F - bassin 2	Parement est (intérieur du bassin) du mur ouest	O
72	16F - bassin 2	Parement est du mur ouest – gros plan sur la première assise de bois	O
73	16F - bassin 2	Parement est (intérieur du bassin) du mur ouest	O
74	16F - bassin 2	Couronnement en béton du mur ouest – moitiés nord et sud distinctes	O
75	16F - bassin 2	Couronnement en béton du mur ouest – moitiés nord et sud distinctes	O
76	16F - bassin 2	Couronnement en béton du mur ouest – vue en plongée au-dessus du parement est	N
77	16F - bassin 2	Couronnement en béton du mur ouest – moitiés nord et sud distinctes	E
78	16F - bassin 2	Gros plan sur la ligne de jonction des moitiés nord et sud du mur ouest	O
79	16F - bassin 2	Gros plan sur un morceau de l'ancienne surface unie de la moitié sud du couronnement	S
80	16F - bassin 2	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi sud	S
81	16F - bassin 2	Profil stratigraphique (au-dessus du mur) – paroi sud	S
82	16F - bassin 2	Profil stratigraphique (au-dessus du mur) – paroi sud	S
83	16E - bassin 3	Profil stratigraphique (côté chemin) – paroi nord	N
84	16E - bassin 3	Profil stratigraphique et débris de démolition (côté terrain aménagé) – paroi nord	N
85	16E - bassin 3	Profil stratigraphique et débris de démolition (côté terrain aménagé) – paroi nord	N
86	16E - bassin 3	Profil stratigraphique et débris de démolition (côté terrain aménagé) – paroi nord	N
87	16C - bassin 3	Profil stratigraphique – paroi nord (moitié ouest)	N

CATALOGUE DE PHOTOS NUMÉRIQUES

Site : Canal de Lachine Film n°: 612G08R1E

Sujet: Tranchées et segments de murs des bassins Nos. 1 -2 -3

Cliché	Sujet	Description	Vue
88	16C - bassin 3	Profil stratigraphique – paroi nord (au centre)	N
89	16M - bassin 1	Couronnement en asphalte du mur ouest	E
90	16M - bassin 1	Couronnement en asphalte du mur ouest et paroi métallique – vue en plongée	N
91	16M - bassin 1	Paroi métallique rouillée devant le parement est du mur ouest	O
92	16M - bassin 1	Paroi métallique rouillée devant le parement est du mur ouest	O
93	16M - bassin 1	Profil stratigraphique (au-dessus du mur) – paroi sud	S
94	16M - bassin 1	Profil stratigraphique (intérieur du bassin) – paroi sud	S
95	-	Aménagement semi-circulaire avec des pierres récupérées des murs de bassin	SE
96	-	Aménagement semi-circulaire avec des pierres récupérées des murs de bassin	SE
97	16D - bassin 3	Profil stratigraphique – paroi sud (au centre de la tranchée)	S

RÉPERTOIRE DES VESTIGES IMMOBILIERS

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16A1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

7 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur nord du bassin 3, canal de Lachine

Localisation générale

Près de l'entrée au stationnement, rue Ottawa, section nord-ouest du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada

Relation avec les vestiges adjacents

Nil

Description

Ce vestige est un segment du mur nord du bassin 3, orienté dans un axe est-ouest. Le mur est ici constitué entièrement de grosses pierres calcaires équarries posées en une série d'assises régulières. Chaque nouvelle assise forme un étroit empattement par rapport à celle qui la précède. Les quatre premières assises ont été dégagées entièrement et une cinquième le fut partiellement. Le parement sud, du côté du bassin, a été dégagé sur une hauteur totale de 1,20m, mais la base du mur n'a pas été atteinte. Le parement nord n'a pas été dégagé.

Le couronnement de ce segment du mur est apparu à 0,55m sous la surface gazonnée. Les pierres de ce couronnement sont brisées en formes irrégulières et sont en partie déstructurées. On distingue entre ces pierres un liant de mortier jaunâtre, sablonneux et granuleux, moyennement compact.

Il manque une pierre du côté ouest au niveau de la première assise, et des cassures sont visibles en bordure de tranchée du côté est, au niveau des assises 1, 2 et 4. Sinon, le parement est en excellent état de conservation. Certaines pierres sont parfaitement adossées l'une à l'autre, alors que des joints en creux, d'une largeur variant de 0,02m à 0,10m sont apparents entre les autres. Aucun mortier n'a été décelé dans ces espaces mais ils n'ont été dégagés que sur une profondeur de quelques centimètres seulement.

Chaque nouvelle assise forme un empattement par rapport à celle qui la précède. Ces empattements sont de largeur irrégulières, et somme toute assez étroits. Ils peuvent être le résultat de l'action combinée du gel et du dégel. Les pierres formant le couronnement ont subi une plus grande poussée vers le nord, et un ressaut de 0,20m est ainsi formé avec la première assise. Le ressaut le plus étroit, entre les deux dernières assises, n'est que de 0,02m à 0,04m.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16A1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement : 1,00m à 1,05m
Épaisseur du couronnement : 0,30m
Ressaut du premier empattement : 0,20m
Épaisseur du premier empattement : 0,25m
Ressaut du deuxième empattement : 0,05m à 0,10m
Épaisseur du deuxième empattement : 0,25m à 0,28m
Ressaut du troisième empattement : 0,10m
Épaisseur du troisième empattement : 0,22m à 0,24m
Ressaut du quatrième empattement : 0,02m à 0,04m
Épaisseur du quatrième empattement : plus de 0,15m

Élévations

Sommet du mur: 14,92m NMM
Sommet du 1er empattement: 14,62m NMM
Sommet du 2e empattement: 14,37m NMM
Sommet du 3e empattement: 14,12m NMM
Sommet du 4e empattement: 13,90m NMM

Matériaux et description

Blocs de pierres calcaires équarris dont les tailles modulaires sont: 0,50m à plus de 1,12m (pierre partiellement ensevelie) de longueur sur 0,40m à 0,60m de largeur et 0,22m à 0,30m d'épaisseur

Sols associés

Le couronnement est recouvert d'une couche hétérogène formée d'un limon sablonneux, brun à grisâtre, très compact, avec des lentilles de sable blanc et d'argile gris, et de petits fragments de pierre calcaire et de brique. Le remblai à l'intérieur du bassin est constitué d'un argile gris, très compact, contenant des fragments de pierre calcaire, de brique, et même quelques fragments de béton.

Assemblage

Ce segment de mur est constitué d'un couronnement de pierres calcaires qui repose sur une série d'assises régulières, formées de blocs de pierres calcaires équarris et liés ensemble au mortier. À la base de la première assise se profile le premier empattement, suivi par au moins trois autres empattements successifs. La base de ce vestige n'a pas été atteinte.

Interprétation fonctionnelle

Mur nord du bassin 3

Datation

1883

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16A1

État de conservation lors de la découverte

Ce vestige est bien conservé. Par contre on observe un certain déplacement des différentes assises, probablement à la suite de l'action combinée du gel et du dégel. Le couronnement a peut-être aussi été poussé par un engin mécanique lors de travaux d'aménagement.

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

En 1882, on réalise les plans de construction des bassins 3 et 4. En 1883 le contrat de construction est accordé à Messieurs Rodger et Farrel. Ces bassins auront une largeur de 125 pieds et on dispose entre ceux-ci des emplacements de lots de 145 pieds, 280 pieds et 400 pieds en partant d'amont en aval. Ces surfaces seront utilisées entre autres pour le déchargement du bois (Isabelle Contant, 1981 : 22-23)

Recommandations

4/5

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16A1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi est du sondage 16A

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 1 et 5 à 10.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16A1

Documents divers

Contant, Isabelle. *Canal Lachine : dossiers sturcturaux.* Parcs Canada, 2 volumes, Québec, 1981-1982

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16F1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

19 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur ouest du bassin 2, canal de Lachine

Localisation générale

Près du mur sud du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada, côté ouest

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16G1, 612G-16H1 et 612G-16K1

Description

Ce vestige est un segment du mur ouest du bassin 2, orienté dans un axe nord-sud. Le mur est ici constitué d'un couronnement de béton reposant sur une assise de bois. À cet endroit le segment du mur est formé de deux blocs de béton, représentant deux coulées différentes, appuyés l'un contre l'autre, la rencontre se faisant presque au milieu de la largeur du sondage. Il n'y a qu'un très mince espace indiquant la séparation de ces deux coulées. Un autre mur (612G-16F2) vient s'appuyer sur la portion sud de ce segment du mur du bassin 2.

Le sommet du bloc sud du couronnement est, dans l'état actuel du mur, plus élevé de 0,40m à 0,60m que le bloc nord. Au sommet, et sur ces parements est et nord, on peut observer que ce béton est composé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. Dans le prolongement de ce bout de mur dans la paroi sud, on peut voir un petit morceau de béton qui forme une épaisseur supplémentaire. Ce morceau présente une surface supérieure unie qui est l'état original de la surface de ce bout de mur. Son parement est (côté intérieur du bassin) est très érodé depuis le sommet, de façon à former une surface en pente. Seule une petite section à mi-hauteur est toujours verticale et présente une surface unie. Sous celle-ci, la surface du béton est de nouveau grossière, jusqu'à la jonction avec la pièce de bois sous-jacente.

Le bloc de béton formant la moitié nord de ce segment de mur est composé avec de plus petits agrégats de pierre. La surface sans finition de son parement est permet une telle observation. Sa surface supérieure présente une finition unie, avec quelques fissures. Au niveau de ce bloc de béton, le mur est plus large que pour le bloc sud décrit plus haut, mais sa largeur initiale est inconnue puisque le mur est brisé en une cassure diagonale du côté du parement ouest (non dégagé). Ce bloc nord est incliné d'environ 10 degrés en pente vers l'intérieur du bassin (la surface supérieure du bloc sud, bien qu'irrégulière, est, elle, plutôt horizontale). Le parement est de ce bloc de béton est sans finition mais présente un plan essentiellement vertical jusqu'à la jonction avec l'assise de bois.

Il est possible, compte tenu de l'état de finition uni de la surface du bloc nord, que le mur du bassin à cet endroit ait toujours présenté cette différence d'altitude entre les deux coulées de béton. Une petite tige de fer tordue qui est toujours fichée dans le parement nord du bloc sud renforce cette hypothèse. En effet, elle n'aurait pas de raison d'être si le bloc de béton de la moitié nord était aussi élevé que le bloc de la moitié sud et appuyé sur celui-ci.

Seule une partie d'une première assise de bois a pu être dégagée, sur une profondeur de 0,15m, avant que l'eau n'envahisse la fond de la tranchée. La pièce de bois partiellement mis au jour est équarrie. Une tige de métal est fichée sur sa face supérieure à 0,25m au sud de la ligne de séparation des deux coulées de béton.

Le couronnement de la coulée sud de ce segment du mur est apparu à près de 0,70m de la surface. La base du mur n'a pas été atteinte.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16F1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton
bloc sud : 1,25m
bloc nord : 1,65m (brisé)
Épaisseur du couronnement de béton
bloc sud : 1,10m
bloc nord : 0,50m
Largeur de la pièce de bois : indéterminée
Épaisseur de la pièce de bois : indéterminée

Élévations

Sommet du mur:
bloc sud : 15,48m NMM
bloc nord : entre 14,92m et 15,04m NNM
Sommet de l'assise de bois : 14,27m
NMM

Matériaux et description

Deux coulées de béton, l'une, du côté sud, formée d'agrégats de pierres calcaires à plus grosse taille modulaire que la coulée du côté nord. Ces deux parties du couronnement repose sur une pièce de bois équarrie.

Sols associés

Le couronnement de ce segment de mur est recouvert d'un mélange de limon brun et de gros sable brun, contenant de nombreux gros fragments de béton, des tiges d'armature métallique, et quelques fragments de brique. Ce même remblai remplit toute la partie excavée à l'intérieur du bassin.

Assemblage

Un couronnement de béton sur une assise de bois équarri. D'autres assises de bois existent probablement à une plus grande profondeur. La base de ce vestige n'a pas été atteinte.

Interprétation fonctionnelle

Mur ouest du bassin 2

Datation

1848 s'il fut construit comme mur du bassin Saint-Gabriel.
1875 si, quand le bassin Saint-Gabriel fut divisé en bassins 1 et 2, de nouveaux murs furent construits

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16F1****État de conservation lors de la découverte**

Le mur garde en gros sa forme originelle, mais la plupart des faces de béton sont fracturées ou érodées.

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Nil

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16F1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi sud du sondage 16F

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 70 à 82.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16F1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16F2

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

19 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur d'une structure non identifiée

Localisation générale

Près du mur sud du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada, côté ouest

Relation avec les vestiges adjacents

Appuyé sur le segment mis à jour du mur ouest (16F1) du bassin 2

Description

Un mur de béton orienté est-ouest qui faisait partie d'une structure non identifiée du côté du quai du bassin. Ce mur est appuyé sur le bloc sud du segment de mur 16F1 du bassin 2. Ce mur de béton court dans l'axe du parement nord du bloc sud et se trouve donc dans l'axe de la jonction des deux coulées de béton formant ce segment du mur ouest du bassin 2.

Ce mur est formé d'un béton moins grossier que celui du mur du bassin. Ce béton vient recouvrir en partie le béton du mur du bassin et forme alors un ensemble continue joignant les deux vestiges (16F1 et 16F2). Leur sommet respectif est à la même altitude.

Seul le parement nord de ce mur a été dégagé, jusqu'à la même profondeur que le sommet du bloc de béton nord du mur du bassin. La base n'a donc pas été atteinte. Son sommet est apparu à 0,70m de la surface.

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16F2****Dimensions horizontales**

Longueur excavée : 1,25m
largeur : 0,25m

Élévations

Sommet : 15,48m NNM

Matériaux et description

Béton

Sols associés

Ce vestige est recouvert de pierres calcaires concassées grisâtre.

Assemblage

Une seule courte section de mur, en une seule coulée de béton, a été dégagée.

Interprétation fonctionnelle

Probablement une fondation.

Datation

Avant 1970

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16F2****État de conservation lors de la découverte**

Excellente conservation de la section mis au jour

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Cette fondation de béton serait vraisemblablement associée à l'occupation des entrepôts de la Canada Steamship Lines Ltd.

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16F2****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Nil

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 74 - 75, 77, 81, 82

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16F2

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16G1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

14 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur est du bassin 2, canal de Lachine

Localisation générale

Près du mur sud du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada, presque vis-à-vis le milieu du bâtiment.

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16F1, 612G-16H1 et 612G-16K1

Description

Ce vestige est un segment du mur est du bassin 2. Il est orienté dans un axe nord - sud. Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur une solide assise de bois équarri.

Le béton est formé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. La surface supérieure, présentement raboteuse, a déjà présentée un fini plus régulier, tel qu'observé sur une petite section de béton près de la paroi nord. Le parement ouest ne présente aucune trace de travail de finition, et la présence de gros agrégats dans la composition du béton rend la surface très irrégulière. Ces imperfections esthétiques mises à part, le parement est dans un plan vertical jusqu'à la première assise de bois. Celle-ci n'a pu être que partiellement dégagée.

La pièce de bois est équarrie, presque carrée. Elle dépasse de 0,25m le plan vertical du parement du couronnement du béton. Elle fait 0,35m d'épaisseur. Dans un trou qui s'est rempli d'eau, il a été possible d'atteindre au touché la jonction de cette pièce de bois avec la suivante. Cela laisse supposer la présence d'une série de pièces de bois posées les unes sur les autres jusqu'à la profondeur originale du bassin.

Deux solides tiges métalliques, rouillées et pliées, ont été trouvées enfoncées en surface de la pièce de bois. Elles sont situées à 1,40m l'une de l'autre.

Le couronnement de ce segment de mur est apparu à 0,80m de la surface. Sa base n'a pas été atteinte.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16G1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton : 1,05m
Épaisseur du couronnement de béton : 1,0m
Largeur de la 1ère assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 1ère assise de bois : 0,35m

Élévations

Sommet du mur: 15,51m NMM
Sommet de la 1ère assise de bois :
14,58m NMM

Matériaux et description

Couronnement de béton formée de gros agrégats de pierre calcaire et d'au moins une assise de pièce de bois équarrie.

Sols associés

Le couronnement de ce vestige est recouvert d'un mélange hétérogène d'argile gris et bleuté et de sable fin brun, très compact. Ce même remblai rempli en grande partie le volume excavé à l'intérieur du bassin.

Assemblage

Ce segment de mur est constitué d'un couronnement de béton qui repose sur une pièce de bois équarrie.

Interprétation fonctionnelle

Mur est du bassin 2

Datation

3/5

Construit au moment de la division du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts en 1875.

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16G1****État de conservation lors de la découverte**

Ce vestige est bien conservé.

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Nil

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16G1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi nord du sondage 16G

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 62 à 67

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16G1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16H1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

12 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur est du bassin 2, canal de Lachine

Localisation générale

Près des débarcadères du côté nord du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16F1, 612G-16G1 et 612G-16K1

Description

Ce vestige est un segment du mur est du bassin 2. Il est orienté dans un axe nord - sud. Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur une assise de bois équarri.

Le couronnement est constitué d'un bloc de béton formé d'agrégats de calcaire à grosse taille modulaire. L'épaisseur de ce segment de mur est constituée de deux coulées de béton, la dernière épaisse de 0,15m. La surface du sommet est inclinée d'environ 5 degrés vers l'intérieur du bassin. Cette surface est raboteuse, sans finition. On observe sur ce sommet un espace découpée dans le béton prenant la forme d'une cavité triangulaire dont la pointe ouest se prolonge en une rainure, à pente descendante, jusqu'au parement intérieur au bassin. Cette rainure, qui fait 0,10m de largeur, a un fond et des parois lisses, alors que le reste de la cavité présente une texture bétonnée plutôt rugueuse (mais pas aussi irrégulière que les autres surfaces du mur).

La parement ouest (intérieur du bassin) est très irrégulier, sauf sur une section de près de 0,50m de longueur depuis la paroi sud, et sur moins de 0,20m de hauteur, où la surface du parement est assez droite et en assez bon état pour que l'on observe toujours une ligne résultant de l'empreinte du coffrage mise en place lors de la coulée du béton. À partir de 0,60m du sommet, le parement fuit en diagonale vers l'intérieur du mur jusqu'à la jonction avec l'assise de bois. À son point le plus avancé vers l'ouest, le parement du mur de béton dépasse le plan vertical de l'assise de bois de 0,05m. Mais à la jonction des deux matériaux, à la suite de la fuite du parement, la surface de la pièce de bois se trouve dégagée sur 0,35m de largeur.

Une seule assise de bois a été dégagée en partie. Elle est constituée ici de deux pièces de bois équarries alignées, espacées l'une de l'autre de 0,05m. Il y a une tige de métal fixée au sommet de la pièce de bois nord, à 0,50m de la jonction des deux pièces de bois.

Le couronnement de ce segment de mur est apparu à environ 0,80m de la surface. Sa base n'a pas été atteinte.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16H1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton : 1,25m
Épaisseur du couronnement de béton : 1,0m
Largeur de la 1ère assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 1ère assise de bois : indéterminée

Élévations

Sommet du mur: 15,53m NMM
Sommet de la 1ère assise de bois :
14,55m NMM

Matériaux et description

Un couronnement de béton sur une assise de bois.

Sols associés

Le remblai constituant la majorité du volume de sol excavé à l'intérieur du bassin recouvre aussi une partie du couronnement en une couche mince. Ce remblai est constitué d'argile brun, très compact, avec de nombreux cailloux, des galets, quelques fragments de brique, quelques fragments de bois, et un peu de mortier. Un remblai de nivellement lui succède et recouvre aussi en partie le mur. Il est constitué de sable grossier et criblure de pierre, gris, avec quelques fragments de pierre calcaire concassée.

Assemblage

Un couronnement de béton sur une assise de bois.

Interprétation fonctionnelle

Mur est du bassin 2

Datation

3/5

Construit au moment de la division du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts en 1875.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16H1

État de conservation lors de la découverte

En très bon état

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Le fond de la cavité au sommet correspond à la ligne de la dernière coulée de béton de 0,15m d'épaisseur. On peut penser qu'un objet occupant l'espace triangulaire de cette cavité a été fixé à cette endroit au moment de la pose de la dernière coulée de béton. La rainure qui descend de cette cavité vers l'intérieur du bassin laisse croire qu'un objet (une amarre ?) glissait régulièrement à cet endroit, jusqu'à rendre le béton lisse.

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16H1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi nord du sondage 16H

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 33 à 41

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16H1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16K1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

8 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur nord du bassin 2, canal de Lachine

Localisation générale

Dans le terre plein près de la rue Ottawa, devant les débarcadères du côté nord du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16F1, 612G-16G1 et 612G-16H1

Description

Ce vestige est un segment du mur nord du bassin 2. Il est orienté dans un axe est - ouest. Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur des assises de bois équarri. Le mur a été détruit en partie à cet endroit. Autant le couronnement de béton que les assises de bois ont disparu sur 0,80m depuis la paroi est de la tranchée. Dans son alignement, le mur a été dégagé sur une longueur maximum de 1,20m au niveau du couronnement de béton. Quelques pièces des assises de bois dépassent la cassure du béton de 0,40m.

Le couronnement est constitué d'un sol bloc de béton formé d'agrégats de pierre calcaire à grosse taille modulaire. Il a été formé en deux coulées, la première de 0,45m d'épaisseur, et la deuxième de 0,27m d'épaisseur. La surface supérieure, mis à part les cassures, est assez régulière et même lisse par endroits. Le parement intérieur au bassin laisse par contre voir les irrégularités dues aux agrégats dans le béton. Sur 0,40m depuis le sommet ce parement est dans un plan vertical. Il fuit ensuite vers l'intérieur du mur jusqu'à la jonction avec la première assis de bois.

La brèche dans le mur offre l'unique opportunité d'observer les assises de bois sur la largeur du mur. Malheureusement, le bois est très pourri, au point d'obscurcir les divisions entre les différentes pièces. Il est néanmoins possible de faire quelques observations. Les assises de bois, du moins les deux premières occupent toute la largeur du couronnement de béton et dépassent même celui-ci en largeur d'environ 0,20m du côté intérieur du bassin. Six rangées de pièces de bois ont été comptées sur la largeur du mur. Les pièces directement sous le couronnement semblent avoir été peu ou pas travaillées, alors que les pièces formant le parement intérieur du bassin sont équarries. À quelques endroits il a été possible d'observer que des pièces de bois étaient liées entre elles avec des clous découpés.

Seulement deux assises de bois ont été mises au jour. Seule la première a pu être dégagée sur toute son épaisseur.

Le couronnement de ce segment de mur est apparu à près de 1,10m de la surface. Sa base n'a pas été atteinte.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16K1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton : 1,30m
Épaisseur du couronnement de béton : 0,75m
Largeur de la 1ère assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 1ère assise de bois : 0,26m
Largeur de la 2e assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 2e assise de bois : indéterminée

Élévations

Sommet du mur: 15,23m NMM
Sommet de la 1ère assise de bois :
14,48m NMM
Sommet de la 2e assise de bois : 14,22m
NNM

Matériaux et description

Béton avec agrégats à grosse taille modulaire sur assises de bois

Sols associés

Le remblai constituant la plus grosse partie du volume excavé à l'intérieur du bassin recouvre également le couronnement du mur. Il est constitué de pierre calcaire concassée et de poussière de pierre grise, contenant des lentilles d'argile gris et des lentilles de pierre calcaire concassée contenant des fragments de brique et de béton.

Assemblage

Ce segment de mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur plusieurs assises de bois assemblées sur au moins six rangées de largeur

Interprétation fonctionnelle

Mur nord du bassin 2

Datation

3/5

1853, s'il fut mis en place lors de l'agrandissement du bassin St-gabriel vers la rue Ottawa
1875 si, quand le bassin Saint-Gabriel fut divisé en bassins 1 et 2, de nouveaux murs furent construits

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16K1

État de conservation lors de la découverte

Piètre état de conservation. Une section du mur est complètement détruite. Le couronnement de béton mis au jour présente de nombreuses cassures et les assises de bois sont pourries au point de ne pas pouvoir distinguer la séparation entre les pièces.

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Ce segment de mur ébréché est le seul où on peut observer les assises de bois qui sont ici en nombre suffisant, six, pour occuper toute la largeur du couronnement de béton. Il est impossible de dire si ce type d'assemblage est celui que l'on pourrait trouver sous les autres sections de mur où un couronnement de béton repose sur des assises de bois.

Un seul segment de mur en bois sans couronnement de béton a été mis au jour (612G-16L1). À cet endroit la première assise de bois ne fait que la largeur d'une seule pièce, soit 0,27m.

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16K1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi ouest du sondage 16K

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 12 à 21

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16K1

Documents divers

Nil

Code borden

No. Vestige ou Lot

16L1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

8 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur nord du bassin 1, canal de Lachine

Localisation générale

Dans le terre plein, près du coin des rues Ottawa et du Séminaire

Relation avec les vestiges adjacents

Le mur est protégé par un batardeau (612G-16L2) du côté intérieur au bassin.

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16M1, 612G-16N1 et 612G-16P1

Description

Ce vestige est un segment du mur nord du bassin 1. Il est orienté dans un axe est - ouest. Le mur est constitué d'une série d'assises de bois en fruit. Il est protégé du côté du bassin par un batardeau (voir fiche 612G-16F2).

Deux assises de bois ont été entièrement mises au jour, ainsi que le sommet d'une troisième. La première assise est constituée d'une seule rangée de pièces de bois équarries, presque carrées. Le sommet du mur est donc étroit (0,27m). Deux pièces de bois se rejoignent pour former la première assise. Près de leur jonction, on peut observer dans chaque pièce une tige de métal dépassant à peine le sommet. Ces tiges servent probablement à fixer la première assise à la suivante.

Une seule pièce équarrie forme la deuxième assise de bois. Elle est plus épaisse (0,35m) que la première (0,25m). Près de la paroi ouest, une pièce de bois en boutisse a été insérée à la jonction des deux premières assises. Les pièces de bois de ces deux assises ont été découpées de façon à ce que la pièce en boutisse s'insère parfaitement pour former ainsi un parement continu dans un même plan.

La deuxième assise a été travaillée de façon à ce que son arête inférieure soit nettement arrondie. Le résultat est que la jonction avec le sommet de la troisième assise se fait en retrait du plan du mur. Dans la ligne de ce même plan, il se trouve alors un espace de 0,08m entre les assises 2 et 3.

Le couronnement de ce segment de mur est apparu à environ 0,50m de la surface (qui est ici dans une inclinaison prononcée, la tranchée ayant été excavée sur un talus). Sa base n'a pas été atteinte.

Code borden

No. Vestige ou Lot

16L1

Dimensions horizontales

Largeur de la 1ère assise de bois : 0,25m
Épaisseur de la 1ère assise de bois : 0,27m
Largeur de la 2e assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 2e assise de bois : 0,35m
Largeur de la 3e assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 2e assise de bois : indéterminée

Dimensions de l'extrémité de la pièce en boutisse :
largeur : 0,20m
hauteur : 0,18m

Élévations

Sommet du mur: 14,41m NMM
Sommet de la 2e assise de bois : 14,11m NMM
Sommet de la 3e assise de bois : 13,68m NMM

Matériaux et description

Pièces de bois équarries

Sols associés

Le mur est recouvert d'un remblai constitué d'un limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, très compact, avec quelques lentilles d'argile, quelques fragments de brique, quelques morceaux de métal, et plusieurs amas de ferraille juste au-dessus du batardeau et près du mur, côté intérieur.

Assemblage

Pièces de bois équarries formant plusieurs assises, et une pièce de bois en boutisse s'insérant entre les deux premières assises.

Interprétation fonctionnelle

Mur nord du bassin 1

Datation

3/5

1875, quand le bassin Saint-Gabriel fut divisé en bassins 1 et 2

Code borden**No. Vestige ou Lot****16L1****État de conservation lors de la découverte**

Excellent

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Probablement une des sections les plus anciennes des segments de mur mis au jour.

Recommandations

4/5

Nil

Code borden**No. Vestige ou Lot****16L1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi ouest du sondage 16L

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 22 à 27

Code borden

No. Vestige ou Lot

16L1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16L2

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

8 août 2008

1/5

Identification du vestige

Batardeau appuyé sur la face intérieure du mur nord du bassin 1, et délimité par une tige de métal rouillée.

Localisation générale

Dans le terre plein, près du coin des rues Ottawa et du Séminaire

Relation avec les vestiges adjacents

Appuyé sur la face intérieure du mur nord du bassin 1 (612G-16L1)

Description

Amoncellement de pierres calcaires de tailles modulaires diverses formant un batardeau devant le mur de bois. Les pierres dans la moitié ouest de la tranchée ont été enlevées lors de l'excavation pour permettre de voir le mur de bois à l'arrière. Seule la moitié est du batardeau a donc été étudiée.

Il semble que les pierres aient été entassées jusqu'à la même hauteur que le sommet du mur. L'amas semble avoir été d'une largeur constante de 1,0m. Une tige de métal rouillée court horizontalement le long d'un axe qui délimite la largeur et la hauteur maximum du batardeau. Elle a été sectionnée lors de l'excavation. Cette tige est beaucoup trop étroite pour retenir solidement une poussée des pierres du batardeau vers l'intérieur du bassin, mais elle pouvait quand même assurer une certaine retenue des pierres supérieures. Cette tige devait surtout servir comme marqueur de délimitation de la largeur du batardeau. Les pierres du batardeau doivent de toute façon exercer une poussée surtout du côté du mur de bois, puisque celui-ci est en fruit, donc en fuite vers l'extérieur du bassin vers le sommet.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16L2

Dimensions horizontales

Largeur approximative : 1,0 m

Élévations

Sommet approximatif de l'amas de pierres : 14,48m NNM

Matériaux et description

Pierres calcaires de tailles modulaires variées, allant de 0,10m à 0,50m.

Sols associés

Le batardeau est recouvert d'un remblai constitué d'un limon sablonneux et caillouteux, brun à gris, très compact, avec quelques lentilles d'argile, quelques fragments de brique, quelques morceaux de métal, et plusieurs amas de ferraille juste au-dessus de l'amas de pierres du batardeau.

Assemblage

Pierres simplement déposées de façon à former un amoncellement massif devant le mur de bois

Interprétation fonctionnelle

Rétention et / ou protection du mur nord du bassin 1

Datation

3/5

1875, quand le bassin Saint-Gabriel fut divisé en bassins 1 et 2

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16L2****État de conservation lors de la découverte**

Excellent

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Nil

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16L2****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi ouest du sondage 16L

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 22 à 26

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16L2

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

21 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur ouest du bassin 1, canal de Lachine

Localisation générale

Dans le gazon, en bordure de l'aire de circulation asphalté devant les débarcadères du côté nord du centre de tri postal de Postes Canada.

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16L1, 612G-16N1 et 612G-16P1

Description

Ce vestige est un segment du mur ouest du bassin 1. Il est orienté dans un axe nord - sud. Le mur, près de la surface, est constitué d'une série de plaques de métal. Il est protégé du côté du bassin par une paroi métallique (voir fiche 612G-16M2).

La plaque de métal supérieure est recouverte d'asphalte et forme une dalle à la surface horizontale. Ses dimensions maximales sont inconnues puisqu'elle se continue au-delà de la tranchée excavée. Du côté du parement intérieur au bassin, cette assemblage est caché par une paroi métallique (voir fiche 612G-16M2), empêchant d'examiner le mur sauf une toute petite partie près du sommet. Il a été possible d'établir au toucher (mais pas visuellement) que la plaque de métal supérieure est reliée à un autre niveau métallique (aussi une plaque de métal ou une structure métallique plus complexe ?) par des tiges métalliques qui la soutiennent. Entre les deux, l'espace (0,10m) est rempli de remblai sablonneux et limoneux. L'épaisseur de la plaque de métal supérieure est indéterminée. Aucune information n'a pu être recueillie sur la deuxième plaque de métal.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement d'asphalte sur plaque de métal : 2,0m excavés (déborde la tranchée)
Épaisseur de la 1ère plaque de métal avec revêtement d'asphalte : indéterminée

Élévations

Sommet du mur : 15,55m NNM

Matériaux et description

Plaques de métal et asphalte

Sols associés

Le sommet du mur est recouvert d'une couche d'argile brun foncé, légèrement sablonneux, très compact, contenant des cailloux, des fragments de pierre calcaire (0,02m à 0,10m), de petits galets, des fragments de pierre schisteuse. Elle est aussi est mouchetée de petits fragments de brique, de mortier et de charbon. À l'intérieur du bassin, on retrouve ce même remblai et deux autres plus profond. D'abord un sable brun foncé, puis une couche d'argile brun foncé à gris avec des galets et fragments de brique.

Assemblage

Au moins deux niveaux de plaques de métal reliées entre elles par des tiges de métal. La surface de la plaque supérieure est recouverte d'une mince couche d'asphalte.

Interprétation fonctionnelle

Mur ouest du bassin 1

Datation

3/5

Le mur ouest fut construit au moment de la division du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts en 1875. Ce segment, assemblé différemment de tous les autres segments de mur, pourrait aussi être plus récent.

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16M1****État de conservation lors de la découverte**

Excellent

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

C'est le seul segment de mur de ce type mis au jour. À cause de la paroi de métal devant le mur, il n'a pas été possible de préciser son type d'assemblage.

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16M1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi sud du sondage 16M

CarnetFiches de relevés archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 89 à 94

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M2

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

21 août 2008

1/5

Identification du vestige

Paroi métallique

Localisation générale

Dans le terre plein, près du coin des rues Ottawa et du Séminaire

Relation avec les vestiges adjacents

Appuyé sur le mur 612G-16M1

Description

La paroi métallique est en un morceau, et elle a été travaillée de façon à former une succession d'espaces en "U" - c'est-à-dire un espace concave suivi d'un espace convexe. Elle est appuyée et boulonnée au mur 612G-16M1. La partie supérieure de cet ouvrage dépasse quelques peu la surface du mur. La section de métal qui dépasse a été en partie tordue et en partie cassée, probablement lors du remblayage du bassin. Le reste de la paroi est en excellent état quoique très rouillée.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M2

Dimensions horizontales

Largeur maximale : 0,25m
Longueur moyenne des sections en "U" : 0,30m

Élévations

Sommet maximal approximatif : 15,65m
NNM

Matériaux et description

Métal rouillé

Sols associés

Le sommet de l'ouvrage est recouvert d'une couche d'argile brun foncé, légèrement sablonneux, très compact, contenant des cailloux, des fragments de pierre calcaire (0,02m à 0,10m), de petits galets, des fragments de pierre schisteuse. Elle est aussi est mouchetée de petits fragments de brique, de mortier et de charbon. À l'intérieur du bassin, on retrouve ce même remblai et deux autres plus profond. D'abord un sable brun foncé, puis une couche d'argile brun foncé à gris avec des galets et fragments de brique.

Assemblage

Une seule pièce de métal travaillée de façon à former une succession de parties concaves et convexes. Elle est boulonnée au mur.

Interprétation fonctionnelle

Protection du mur du bassin contre les chocs

Datation

3/5

Le mur ouest fut construit au moment de la division du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts en 1875. Ce segment, assemblé différemment de tous les autres segments de mur, pourrait aussi être plus récent.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M2

État de conservation lors de la découverte

Très bon

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Cet ouvrage servait vraisemblablement de protection pour le mur contre les chocs, mais probablement aussi à empêcher les eaux de pénétrer entre les éléments du mur, si celui-ci présente plusieurs espace entre diverses pièces de son assemblage, comme observé entre les plaques métalliques près du sommet.

Recommandations

4/5

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16M2****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi sud du sondage 16M

CarnetFiches de relevés archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 89 à 94

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16M2

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16N1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

13 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur est du bassin 1, canal de Lachine

Localisation générale

Dans le terre plein, près du coin des rues Ottawa et du Séminaire

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16L1, 612G-16M1 et 612G-16P1

Description

Ce vestige est un segment du mur est du bassin 1. Il est orienté dans un axe nord - sud. Le mur tel que dégagé est constitué entièrement de béton. La base de ce béton n'a pas été atteinte.

Les surfaces dégagées de ce segment de mur, le sommet et le parement ouest, présentent une finition assez unie. Il y a quelques cassures au sommet, près de la paroi nord de la tranchée, qui se prolongent au parement ouest, mettant à nue un béton somme toute assez grossier. La moitié sud du parement est encore en excellent état et on aperçoit la ligne du coffrage ayant servie lors de la mise en place du béton.

Une cavité rectangulaire de 0,06m de largeur est aménagée à la jonction du sommet et du parement est. Cette cavité est régulière et descend dans le mur de béton selon une pente de près de 45 degrés.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16N1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton : 1,25m
Épaisseur du couronnement de béton : indéterminée

Élévations

Sommet du mur: 15,60m NMM

Matériaux et description

Béton assez grossier contenant des agrégats de pierre calcaire

Sols associés

Le couronnement de ce vestige est recouvert d'une couche hétérogène composée majoritairement de sable brun, moyennement compact, avec de nombreuses lentilles d'argile brun, quelques lentilles d'argile bleuté, quelques poches de mortier jaunâtre, et contenant des fragments de brique, de petits cailloux, des galets, et quelques fragments de bois. Ce même remblai remplit l'espace excavé à l'intérieur du bassin.

Assemblage

Ce segment de mur est peut-être construit entièrement en béton. Il a été dégagé en hauteur sur plus de 1,0m et aucune assise de bois n'a été mis au jour.

Interprétation fonctionnelle

Mur est du bassin 1

Datation

3/5

1875, quand le bassin Saint-Gabriel fut divisé en bassins 1 et 2

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16N1

État de conservation lors de la découverte

En assez bon état de conservation malgré quelques cassures dans le béton

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Ce segment de mur est le seul segment du mur est du bassin 1 qui a été retrouvé. Il a été dégagé sur une profondeur de près de 1,20m, mais sa base n'a pas été atteinte. À la profondeur atteinte, aucune assise de bois n'a été mise au jour.

Recommandations

4/5

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16N1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi sud du sondage 16N

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 42 à 49

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16N1

Documents divers

Nil

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16P1

Archéologue

François Vigneault

Date de mise au jour

14 août 2008

1/5

Identification du vestige

Mur ouest du bassin 1, canal de Lachine

Localisation générale

Près du mur sud du bâtiment principal de l'ancien tri postal de Postes Canada, côté est

Relation avec les vestiges adjacents

Autres segments de mur mis au jour pour le même bassin : 612G-16L1, 612G-16M1 et 612G-16N1

Description

Ce vestige est un segment du mur ouest du bassin 1. Il est orienté dans un axe nord - sud. Le mur est constitué d'un couronnement de béton posé sur une assise de bois équarri.

Le couronnement de béton est ici particulier, faisant le double de la largeur des autres segments de mur où le béton recouvre des assises de bois. Dans l'état actuel du vestige, on peut voir une nette démarcation entre deux sections, une à l'est, très érodée, formant le parement du bassin, et une à l'ouest, du côté du quai. Mais c'est seulement sur les premiers quinze centimètres depuis la surface que l'on distingue cette séparation. Il n'est pas possible de dire à la suite de cette intervention archéologique limitée si, au coeur de l'ouvrage, on pourrait distinguer deux masses de béton distinctes, appuyées l'une sur l'autre, ou bien si le mur est construit en un seul bloc faisant la largeur mesurée en surface.

Ce qu'on appellera la section ouest présente une surface plane, au sommet avec une finition assez lisse quoique un peu usée et légèrement fracturée. Cette surface est légèrement inclinée d'environ 5 degrés vers l'intérieur du bassin.

La section qui forme le parement du bassin est beaucoup plus endommagée. Des fragments de béton détachés qui se trouvent en paroi indiquent qu'à l'origine cette section présentait aussi une surface horizontale au sommet, probablement à la même hauteur que la section à l'arrière. Mais dans l'état actuel du vestige, le béton a été en partie arraché et on observe une masse arrondie qui vient reposée sur une assise de bois.

Seul le sommet d'une première assise de bois a été mis au jour partiellement. Une couche d'argile de quelques centimètres d'épaisseur, très compacte, recouvre cette pièce. Il n'a pas été possible de prendre ses dimensions.

Le couronnement de ce segment de mur est apparu à près de 1,0m de la surface. Sa base n'a pas été atteinte.

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16P1

Dimensions horizontales

Largeur du couronnement de béton : 2,60m
Épaisseur du couronnement de béton : 0,80m
Largeur de la 1ère assise de bois : indéterminée
Épaisseur de la 1ère assise de bois : indéterminée

Élévations

Sommet du mur: 15,34m NMM
Sommet de la 1ère assise de bois :
14,42m NMM

Matériaux et description

Béton avec agrégats de pierre calcaire assez fins reposant sur une pièce de bois

Sols associés

Le couronnement du mur est recouvert par un mince remblai de limon brun foncé à noir, très compact, avec de petits fragments de brique. L'intérieur du bassin a été rempli d'une épaisse couche de pierres calcaires concassées et de limon brun.

Assemblage

Un couronnement de béton, plus large que les autres mis au jour, sur une assise de bois.
Le couronnement de béton est peut-être en deux sections, mais cela n'a pu être déterminé.

Interprétation fonctionnelle

Mur ouest du bassin 1

Datation

3/5

Le mur ouest fut construit au moment de la division du bassin Saint-Gabriel en deux bassins distincts en 1875.

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16P1****État de conservation lors de la découverte**

Le couronnement de béton du côté intérieur du bassin est très abîmé.

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Nil

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16P1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi nord du sondage 16P

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, clichés 50 à 61

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16P1

Documents divers

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16D1****Archéologue**

François Vigneault

Date de mise au jour

20 août 2008

1/5

Identification du vestige

Conduite en céramique

Localisation générale

Près de la guérite au coin sud-ouest de l'ancien tri postal de Postes Canada

Relation avec les vestiges adjacents

Nil

Description

Conduite de céramique grise orientée dans un axe est - ouest.

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16D1****Dimensions horizontales**

diamètre : 0,10m

Élévations

Sommet de la conduite : 14,41m NNM

Matériaux et description

Céramique grise

Sols associés

Remblai de tranchée de sable brun, meuble et humide

Assemblage

Nil

Interprétation fonctionnelle

Conduite - service public

Datation

Après 1970

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16D1****État de conservation lors de la découverte**

Excellent (vestige dégagé partiellement en paroi)
Élément de service public possiblement toujours en fonction

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Vestige à peine dégagé en paroi sud

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16D1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi sud du sondage 16D

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, cliché 97

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16D1

Documents divers

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16E1****Archéologue**

François Vigneault

Date de mise au jour

19 août 2008

1/5

Identification du vestige

Dalle de béton

Localisation générale

Près de la guérite au coin sud-ouest de l'ancien tri postal de Postes Canada, à l'intérieur de l'enceinte

Relation avec les vestiges adjacents

Nil

Description

Dalle de béton mise partiellement au jour en fin de fouille

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16E1

Dimensions horizontales

Indéterminées

Élévations

Surface : 14,31m NNM

Matériaux et description

Dalle de béton

Sols associés

La dalle est recouverte d'un remblai de sable grossier, brun, légèrement limoneux, et de criblure de pierre, contenant des inclusions de petits cailloux de schiste et un peu de pierre calcaire concassée.

Assemblage

Nil

Interprétation fonctionnelle

Indéterminée

Datation

Après 1970

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16E1****État de conservation lors de la découverte**

Excellente (partiellement dégagée)

Travail de stabilisation ou consolidation réalisé

Nil

Échantillons prélevés

Nil

Artefacts, type et interprétation sommaire

Nil

Commentaires

Nil

Recommandations

Nil

Code borden**612G****No. Vestige ou Lot****16E1****Rapports archéologiques**

Nil

Plans de localisation

Plan 1

Coupes

Coupe stratigraphique, paroi nord du sondage 16E1

CarnetFiches de relevées archéologiques
Croquis et coupes sur papier millimétré**Photos**

5/5

Numériques
CD 612G08R1E13, cliché 83

Code borden

612G

No. Vestige ou Lot

16E1

Documents divers

Nil